



HAL
open science

Le rôle des communautés de communes dans les dynamiques de transition écologique en milieu rural à faible densité : le cas de la communauté de communes du Gévaudan

Florian Behague

► **To cite this version:**

Florian Behague. Le rôle des communautés de communes dans les dynamiques de transition écologique en milieu rural à faible densité : le cas de la communauté de communes du Gévaudan. Géographie. 2022. dumas-03788037

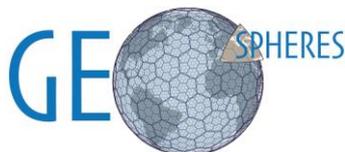
HAL Id: dumas-03788037

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03788037>

Submitted on 26 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



MASTER 2

Domaines : Sciences Humaines et Sociales (SHS) et Sciences Technologies Santé (STS)
Mention Géographie Aménagement Environnement Développement

Parcours GEOSPHERES :

GEOgraphies, eSPaces, Homme / Environnement, REssources, Systèmes
Master en réseau

LE RÔLE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DANS LES DYNAMIQUES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN MILIEU RURAL À FAIBLE DENSITÉ : LE CAS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉVAUDAN

Stage réalisé à la Communauté de Communes du Gévaudan (Lozère, France)

Mémoire soutenu le 09 septembre 2022

Devant un jury composé de :

Tuteur pédagogique : Mme DUBUS Nathalie, maître de conférences en géographie, Université Grenoble Alpes

Examineurs : Mme GONDRAN Natacha, professeure en évaluation environnementale, École des Mines de Saint-Étienne
Mme FARGIER-ANTOINE Noémie, cheffe de projet Petites Villes de Demain, Communauté de Communes du Gévaudan

BEHAGUE Florian

M2 GEOSPHERES

Année 2021-2022

Établissements partenaires membres du réseau :



Résumé

Face à l'augmentation constante de l'empreinte écologique humaine et l'affirmation des crises environnementale et climatique, la soutenabilité du modèle de développement des sociétés occidentales est profondément remise en question. Il est ainsi devenu impératif de transformer les manières de gouverner les territoires pour initier une démarche dite de « transition écologique ». Longtemps marginalisés tant géographiquement que politiquement, les territoires ruraux à faible densité sont aujourd'hui directement concernés par ces enjeux et nécessitent une attention renouvelée de la part des pouvoirs publics. Il est donc urgent de comprendre à quels défis et difficultés sont confrontés ces derniers, quelles solutions peuvent y être apportées et quels acteurs peuvent en assurer la mise en œuvre. Présentes surtout en milieu rural, les Communautés de communes se sont rapidement imposées comme incontournables dans le champ de l'action publique territoriale. Du fait de leurs compétences et des leviers à leur disposition, elles sont théoriquement en mesure de favoriser l'engagement dans la transition écologique. Toutefois, une analyse critique de leur fonctionnement et de la portée de leurs actions reste nécessaire. Abordées à travers le cas de la Communauté de Communes du Gévaudan (Lozère), ces réflexions visent à interroger la capacité de ce niveau local d'action publique à faire face aux défis écologiques actuels en contexte de ruralité.

Mots-clés : transition écologique, ruralité, Communautés de communes, action publique territoriale

Abstract

Facing the constant growth of humanity's ecological footprint and the escalation of climate and environmental challenges, the sustainability of western societies' development model is being deeply questioned. It has thus become essential to transform territorial governance and initiate a process of "ecological transition". Long marginalized on the geographical and political levels, low-density rural areas are now directly impacted by these issues and need renewed attention from public authorities. Therefore, there is an urgent need for better understanding of the challenges and difficulties known by such areas, the solutions that can be proposed and the actors able to ensure that they get carried out. Mostly localized in rural areas, the "Communities of communes" have quickly occupied a key role in the field of public territorial action. Due to their responsibilities and means of action, they should be in the position to foster ecological transition. However, a critical analysis of how they operate and to what extent their actions are effective remains necessary. Building on the case of the "Communauté de Communes du Gévaudan" (Lozère), the present study aims to question the ability of this level of public action to address current ecological challenges in a rural context.

Keywords: ecological transition, rurality, intermunicipal cooperation, public territorial action

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier mes parents, qui ont su m'accompagner tout au long de la réalisation de mon stage et de mon mémoire et ont toujours soutenu mes choix et projets.

Je remercie ensuite ma tutrice pédagogique, Mme Dubus, qui m'a encadré durant ces six mois de préparation du mémoire. En plus de s'être tout de suite montrée intéressée par mon sujet, elle m'a laissé une liberté stimulante dans le traitement de ce dernier, tout en recadrant mes recherches lorsque cela était nécessaire. Ses conseils et son suivi m'ont ainsi aidé à fournir un travail continu, rigoureux et pertinent.

Sans oublier Mme Gondran, qui a accepté sans hésiter de contribuer à la réalisation de ce mémoire en tant que « personne-ressource » et d'intégrer mon jury de soutenance, malgré un emploi du temps par ailleurs très chargé.

Ma reconnaissance va également à ma tutrice professionnelle, Mme Fargier-Antoine, qui a tout fait pour que mon stage se déroule dans les meilleures conditions. Outre m'accompagner dans ma prise de poste, ma formation professionnelle et mes missions, son intérêt personnel et son expérience sur les thématiques de transition écologique ont permis de nourrir les réflexions et analyses qui composent mon travail de recherche.

Mes remerciements vont enfin à l'ensemble de la Communauté de Communes du Gévaudan, élus et agents, pour m'avoir fait confiance tout au long de ce stage. En me donnant l'opportunité de travailler à leurs côtés, ils m'ont permis de gagner en compétences et en expérience. Ils ont contribué à me faire découvrir le monde des collectivités locales, dans une démarche tant pédagogique que réflexive. Je souhaite ainsi remercier mes collègues pour tous les conseils, les réponses et les coups de pouce fournis. Je pense notamment à Mme Fargier-Antoine et M. Badeau, avec qui j'ai partagé un bureau pendant ces quelques mois. Une ambiance de travail agréable et bienveillante qui a contribué à faire de ce stage une expérience enrichissante tant sur le plan professionnel que personnel.

Sommaire

Sigles et acronymes.....	5
Avant-propos	7
Introduction - problématique.....	9
Partie 1 : La ruralité, un impensé des politiques publiques et des travaux scientifiques sur la transition écologique ?	14
1.1. Les territoires ruraux à faible densité face à l’impératif de la transition écologique : contexte, enjeux et perspectives de la (ré)action publique territoriale	14
1.2. La Communauté de Communes du Gévaudan : un cas d’étude au croisement des réflexions sur la ruralité, l’action des collectivités et les transitions territoriales	24
Partie 2 : Une méthodologie à plusieurs entrées, entre analyse micro et mise en perspective	34
2.1. Démarche qualitative : saisir son terrain par l’observation participante	36
2.2. Évaluation des projets labellisés « Petites Villes de Demain » au regard de la transition écologique	39
2.3. La modélisation statique pour synthétiser et systématiser les résultats	42
Partie 3 : L’action des Communautés de communes rurales à la hauteur du défi de la transition écologique ?	46
3.1. L’affirmation des Communautés de communes comme acteur en mesure d’engager les territoires dans la transition écologique	46
3.2. Concilier transition écologique et redynamisation, un compromis difficile mais déterminant pour l’avenir des territoires ruraux à faible densité	55
3.3. Quelle réelle portée des politiques et actions des Communautés de communes en faveur de la transition écologique ?.....	65
3.4. Réflexivité sur la méthodologie utilisée et les résultats obtenus.....	75
Conclusion.....	80
Bibliographie.....	83
Webographie.....	89
Tables des figures et photos.....	94
Table des matières.....	96
Table des annexes	98
Annexes	99

Sigles et acronymes

ABC	Atlas de la Biodiversité dans les Communes
ACTEE	Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique
ACV	Action Cœur de Ville
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité
BEGES	Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre
CC	Communauté de Communes
CCG	Communauté de Communauté du Gévaudan
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Écologique
C2RTE	Contrat Rural de Relance et de Transition Écologique
CTE	Contrat de Transition Écologique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
EIT	Écologie Industrielle et Territoriale
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GES	Gaz à Effet de Serre
ODD	Objectifs de Développement Durable
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORT	Opération de Revitalisation de Territoire
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAEN	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PdMS	Plan de Mobilité Simplifié
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial Rural
PFR	Plan France Relance

PLH	Programme Local de l'Habitat
PLPD(MA)	Programme Local de Prévention des Déchets (Ménagers et Assimilés)
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PTRE	Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique
PVD	Petites Villes de Demain
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDC	Schéma Directeur Cyclable
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
TE	Transition Écologique
TEN	Territoires Engagés pour la Nature
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS	Territoire à Énergie Positive
TETE	Territoire Engagé Transition Écologique
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Avant-propos

Préalablement à l'introduction de mon travail de recherche, il convient de présenter le contexte dans lequel mon mémoire et mes réflexions s'inscrivent. Pour cela, il est nécessaire d'explicitier l'objet de mon stage ainsi que les diverses tâches qui m'ont été confiées. Il importe également de distinguer les missions pertinentes pour mon étude sur le rôle des Communautés de communes dans les dynamiques de transition écologique en milieu rural à faible densité.

J'ai été recruté par la Communauté de Communes du Gévaudan (CCG) pour intégrer le service « Aménagement du territoire ». L'objectif général du stage était d'accompagner la cheffe de projet « Petites Villes de Demain » (PVD) dans ses diverses missions de redynamisation des centres-bourgs de Marvejols et Bourgs-sur-Colagne, deux communes labellisées « PVD » sur le territoire de la CCG. Mon recrutement est donc initialement lié à la mise en application du programme PVD, sans pour autant s'y restreindre puisque divers types de missions d'aménagement ont pu m'être confiés durant ces six mois de stage.

Si certaines missions étaient prédéterminées et faisaient partie de l'offre de stage, d'autres ont été adaptées à mes appétences et compétences. Cela m'a notamment permis d'intégrer à mon stage un volet sur la transition écologique, en lien avec mon sujet de recherche.

Les principales missions qui m'ont été confiées sont déclinables comme suit :

1. Monter et suivre un projet de revalorisation d'une gare désaffectée sur la commune de Bourgs-sur-Colagne (candidature à l'appel à projet « 1001 gares » de la SNCF) ;
2. Suivre la réhabilitation de l'Îlot Châtillon (îlot urbain en centre-bourg de Marvejols). Préparer et attribuer un marché public pour la mise en place d'un « accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents » (afin de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de plusieurs projets de la CCG) ;
3. Travailler sur un avenant à la convention « Opération de Revitalisation de Territoire – Petites Villes de Demain » (ORT-PVD) signée par la CCG et suivre les projets s'inscrivant dans le cadre du programme PVD ;
4. Inclure les préoccupations de transition écologique (TE) dans les réflexions et projets de la CCG (notamment via l'ajout d'indicateurs de TE dans l'avenant à la convention ORT-PVD) ;
5. Sensibiliser à et promouvoir la participation citoyenne dans les projets de la CCG.

Mon stage impliquant des missions assez diverses, toutes ne seront pas mises à profit dans mon travail de recherche. Souhaitant avant tout étudier les dynamiques de TE à l'échelle des collectivités rurales, j'ai surtout exploité les missions 3 et 4. Étudier le programme PVD et sa mise en application m'a permis d'investir le sujet de la redynamisation des territoires ruraux et l'intégration des enjeux de TE dans les programmes d'action publique. Proposer des outils, supports et analyses sur la place de la TE dans les actions de la CCG m'a évidemment servi à nourrir mes recherches, centrées sur ces enjeux. La mission 5 a également pu enrichir mes réflexions, bien que dans une moindre mesure, sur les questions de gouvernance et d'intégration des citoyens dans l'action publique territoriale.

Cet avant-propos permet ainsi de préciser que mon stage ne s'est pas résumé à quelques missions centrées sur la TE. J'ai bénéficié d'une expérience d'immersion plus transversale, qui m'a amené à traiter de nombreux sujets. J'ai également produit des analyses et supports de médiation, notamment concernant la participation citoyenne, qui ne seront pas inclus dans ce mémoire (échelle de la participation citoyenne, présentation de différents outils pour la participation citoyenne, *etc.*). Si un focus sur certaines missions était donc nécessaire, c'est bien l'ensemble du stage qui a nourri mes observations et analyses sur le fonctionnement de la CCG, ses projets et les dynamiques propres à son territoire.

Introduction - problématique

Les enjeux environnementaux, climatiques et de transition écologique sont de plus en plus présents dans l'actualité politique. L'accord de Paris sur le climat en 2015, la Convention citoyenne pour le climat en 2019, la « marée verte » qui a mis de nombreux écologistes au pouvoir lors des élections municipales de 2020 ou encore la récente création du ministère de la Transition énergétique, autant d'évènements durant lesquels les gouvernements et pouvoirs publics se sont engagés à œuvrer face aux défis écologiques contemporains. Une apparente prise de conscience politique plus que nécessaire au vu de l'urgence de la situation : les pollutions, prélèvements de ressources naturelles et dégradations des écosystèmes causés par les sociétés humaines ne font qu'augmenter alors que la capacité de charge de la planète est mise à mal. Une explosion de l'empreinte écologique humaine qui suit une tendance exponentielle depuis la « Grande Accélération » des années 1950 (Steffen *et al.*, 2015). Le dépassement de plusieurs « limites planétaires » (Rockström *et al.*, 2009), la tendance au réchauffement climatique ou encore l'intensification des risques naturels viennent finalement interroger la pérennité de nos modèles économiques et sociétaux.

Pourtant, malgré les annonces et les engagements politiques, ces trajectoires sont encore loin de s'inverser. Se pose ainsi la question de la capacité des pouvoirs publics à répondre à ces enjeux. Quelle est la réelle portée de leur action ? Parviennent-ils à mobiliser les territoires dans leur diversité, y compris ceux les plus marginalisés ? Quelle considération pour les espaces ruraux, directement confrontés à ces enjeux (coût de la mobilité, raréfaction de l'eau, incendies à répétition, *etc.*) ? Autant de questions déjà saisies par l'opinion publique : si « 60 % des [Français] estiment que la transition écologique constitue l'enjeu principal de la politique territoriale » (Dupont, 2022, p. 9), 42% d'entre eux considèrent que les collectivités territoriales n'agissent pas assez à ce sujet.

Le milieu de la recherche s'est bien entendu intéressé à ces questions de transition écologique en cherchant à comprendre tant les défis posés que les réponses pouvant y être apportées. Par exemple, le champ des *Sustainability Transition Studies* regroupe maintenant depuis plusieurs années un nombre croissant de chercheurs (Markard *et al.*, 2012). Leur objectif est de comprendre comment se mettent en place les dynamiques de transition écologique, grâce à quels acteurs, dans quels contextes spatio-temporels et face à quelles inégalités. Avec une place de plus en plus importante accordée aux géographes, pour saisir les jeux d'échelles et le poids des particularités des territoires (Truffer *et al.*, 2015). Pour autant, les connaissances

scientifiques restent partielles. Certains chercheurs dénoncent notamment un urbano-centrisme persistant qui empêche de saisir les réalités rurales avec neutralité et précision (Bourdeau & Cottin-Marx, 2015). Pour comprendre les mutations territoriales, il est alors essentiel de partir du terrain d'étude, en déconstruisant certains imaginaires au profit d'une démarche ascendante.

C'est dans ce contexte politique et scientifique que s'insère le présent travail de recherche. Ce dernier a été produit dans le cadre d'un stage dans une collectivité rurale : la Communauté de Communes du Gévaudan (CCG) en Lozère. Il répond à plusieurs objectifs liés aux attentes de la collectivité, dont notamment la prise en compte des enjeux écologiques dans ses décisions et projets ainsi que l'évaluation des impacts de ses projets au regard d'indicateurs de contribution à la transition écologique (voir l'avant-propos pour le détail des missions).

Ce mémoire portera donc sur les dynamiques de transition écologique en milieu rural à faible densité. Ce thème sera abordé par la perspective de l'action publique territoriale et plus précisément des Communautés de communes. Un choix qui se justifie par l'influence supposée de ces acteurs dans les territoires ruraux ainsi que par leurs nombreuses compétences et possibilités d'action en matière de transition écologique. À partir du cas de la CCG, ce travail vise à préciser le rôle des Communautés de communes dans les dynamiques rurales de transition écologique. Un sujet qui s'insère dans une réflexion plus globale sur les manières d'habiter et d'administrer les territoires ruraux pour leur assurer, en tenant compte des atouts et difficultés qui leur sont propres, un avenir viable et soutenable.

Avant de présenter la problématique au cœur de ce travail de recherche, il convient d'éclaircir quelques choix sémantiques. À commencer par l'utilisation du concept de « transition écologique » (abrégé « TE » par la suite), pour le moins polysémique. À l'origine, ce dernier est proposé par Rob Hopkins en 2008 dans « *The Transition Handbook: From Oil Dependency to Local Resilience* ». Issue du mouvement des « Villes en transition », le concept invite à penser l'autonomie locale, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles et l'adaptation face au changement climatique : « *l'enjeu est alors de développer des propositions pratiques et locales pour se défaire, dans une perspective qui s'inspire de l'addictologie, de la dépendance au pétrole abondant* » (Oudot & de l'Estoile, 2020, p. 16). La TE implique donc de transformer les normes et modèles socio-économiques actuels pour atteindre un « *modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble* » (OXFAM France, 2021). La TE peut ainsi désigner soit une phase transitoire, « *une période d'instabilité et de tâtonnements entre deux phases de stabilité* », soit un objectif à atteindre, « *une mise en*

mouvement vers un changement désiré – avec un horizon qui est défini a priori » (Theys, 2017, p. 87). En remplaçant progressivement le terme de « développement durable », jugé trop biaisé par une idéologie où l'économie et la croissance passent avant l'écologie, la TE s'est imposée comme une approche plus engagée et en phase avec la contrainte des limites planétaires (Bourg, 2012). Toutefois, le concept est passé des sphères scientifique et militante aux sphères politique et médiatique, dans un mouvement d'institutionnalisation impliquant moult réinterprétations (Oudot & de l'Estoile, 2020). Si d'autres termes ont émergé face à cette récupération (« bifurcation », « transformation »), la TE reste un concept intéressant par sa capacité à souligner la temporalité et la spatialité des processus de changement (Vidalenc *et al.*, 2022).

D'autres termes méritent d'être présentés plus succinctement. Le concept de « territoires ruraux à faible densité » découle de la classification de l'INSEE basée sur la « grille communale de densité » et de la nomenclature de la DATAR qui distingue les « campagnes vieilles à très faible densité » (Nestier, 2021). D'autres expressions comme le « rural profond » ou « l'hyper-ruralité » renvoient à une réalité similaire. La notion « d'action publique territoriale » désigne, elle, la gestion des territoires par les collectivités locales, dans un contexte de « *réenchantement de l'action publique sur les leitmotifs de l'efficacité et de la proximité* » (Faure, 2011, p. 27). Enfin, une Communauté de Commune (abrégée « CC » par la suite) désigne « *un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace* » (article L5214-1 du Code général des collectivités territoriales).

Les éléments de contexte étant posés, il est maintenant possible de saisir dans toutes ses dimensions la problématique du présent travail de recherche :

Des campagnes en déclin aux « campagnes en transition » : dans quelle mesure l'action des Communautés de communes contribue-t-elle à engager les territoires ruraux à faible densité dans des dynamiques de transition écologique ?

Une question construite sur un problème de type « praxéologique », qui renvoie à la « théorie de la pratique », l'application des connaissances ainsi que l'étude des forces de changement et des moyens d'action face aux problèmes de société (Gosselin, 1994). De plus, le fait de parler de « déclin » n'est pas anodin ; cela permet de rappeler que la TE vient s'incarner dans des territoires en recomposition depuis la fin du 19^e siècle et marqués par un phénomène violent d'exode rural. L'expression « campagnes en transition » fait, elle, référence

aux « Villes en transition » de Hopkins. Une manière de souligner que la TE a été pensée par et pour les villes et qu'il est urgent d'investir la question du monde rural.

Cette problématique renvoie à des questions variées, qui seront systématiquement abordées par le prisme de la CCG : comment et jusqu'à quel point les CC peuvent-elles œuvrer à la TE ? Quelles applications et résultats de leurs politiques de TE ? Quels périmètres et temporalités d'action ? Quels conflits et synergies entre objectifs de TE et de redynamisation ? Quelle priorisation selon les acteurs et le contexte local ? Quels leviers et quels freins à l'engagement des CC pour la TE et surtout quelles spécificités des milieux ruraux à faible densité face à toutes ces interrogations ?

Plusieurs hypothèses sont aux fondements de la présente étude. Tout d'abord, que les CC sont un acteur à haut potentiel pour initier des dynamiques de TE et coordonner des actions à l'échelle des territoires. Ensuite, que le gouvernement tend à orienter l'action publique vers la TE mais que l'articulation locale des moyens et priorités reste un frein important. Également que les CC sont encore trop peu engagées pour la TE au vu de leurs compétences et moyens d'action. Enfin, que les territoires ruraux à faible densité sont confrontés à des défis et des difficultés bien spécifiques.

En phase avec ces réflexions et avec les manques constatés dans la recherche scientifique, ce mémoire aura pour premier objectif de donner une vision d'ensemble des conditions, leviers et freins déterminant l'action des CC pour la TE. Il visera également à décrypter le fonctionnement de l'action publique territoriale et les recompositions locales qui en découlent. Il permettra en outre d'étudier de façon critique la place, la portée et les limites de l'action des CC pour en déterminer le potentiel transformateur. Pour finir, il contribuera à recentrer l'attention sur les territoires ruraux à faible densité afin d'interroger leur modèle de développement à l'heure de l'injonction à la TE.

De ces objectifs découlent des choix méthodologiques pluriels mais complémentaires. Un premier volet qualitatif, construit sur de l'observation participante, a permis d'appréhender l'action de la CCG par l'immersion de terrain. Un travail d'évaluation des projets de la CCG au regard de plusieurs indicateurs a ensuite servi à faire le bilan de son engagement pour la TE. De la modélisation statique a aussi été utilisée pour synthétiser et systématiser les tendances étudiées. Enfin, un travail bibliographique conséquent a permis de mieux comprendre les dynamiques propres au cas d'étude choisi et de mettre ces dernières en perspective avec d'autres terrains et d'autres travaux scientifiques. Ce croisement d'outils et de méthodes vise à mélanger les approches disciplinaires pour nourrir l'analyse géographique. Cela permet notamment de

partir d'apports empiriques situés pour ensuite cheminer vers des résultats plus généralisables, articulant ainsi compréhension au niveau « micro » et mise en perspective au niveau « macro ».

Ce mémoire sera structuré en trois temps. Un premier qui consiste à faire le bilan de la recherche scientifique sur les questions de ruralité, d'action publique et de TE ainsi qu'à présenter le terrain d'étude choisi. Un second qui vise à détailler la méthodologie mise en place pour répondre à la problématique. Un troisième qui permet de présenter et d'analyser les résultats obtenus ainsi que de détailler les limites méthodologiques avec réflexivité. En somme, l'entièreté de ce travail sera dédiée à cerner, à travers le cas de la CCG, les dynamiques d'engagement des territoires ruraux pour la TE, en réfléchissant aux modalités et à la portée de l'action des CC tout en gardant à l'esprit l'influence du contexte de ruralité et de montagne.

Partie 1 : La ruralité, un impensé des politiques publiques et des travaux scientifiques sur la transition écologique ?

Pour contextualiser cette étude sur la portée de l'action des Communautés de communes (CC) en faveur de la transition écologique (TE), il faut en poser les bases tant scientifiques qu'empiriques. Cette première partie servira donc à présenter un certain nombre d'auteurs, de concepts et de travaux qui se sont montrés éclairants sur les questions de transitions en milieu rural à faible densité. Cela nous permettra notamment d'amorcer la réflexion sur les mutations en cours dans les territoires ruraux, sur les transformations de l'action publique, sur l'émergence des dynamiques de TE et sur la portée des leviers de TE employés par les collectivités. La problématique et l'objet de la présente étude feront ainsi le lien entre toutes ces thématiques pour aboutir à de nouvelles clés d'analyse scientifique. Par ailleurs, il sera nécessaire de présenter le terrain d'étude choisi pour en détailler les caractéristiques et la pertinence.

1.1. Les territoires ruraux à faible densité face à l'impératif de la transition écologique : contexte, enjeux et perspectives de la (ré)action publique territoriale

1.1.1. Une recomposition des territoires ruraux marquée par l'hétérogénéité

Comme mentionné précédemment, la perspective rurale permet d'aborder les questions de TE par un angle encore trop rarement adopté. Pour autant, parler de « ruralité » comme un tout homogène serait simplificateur et trompeur. Au cœur d'une multitude de transformations, les territoires ruraux sont en effet un objet d'étude hétérogène et mouvant dont il convient de clarifier les contours. D'où le besoin d'identifier différents types de ruralités, les enjeux qui leurs sont propres et les perspectives qui en découlent.

Jusqu'en 2020, l'INSEE qualifiait de « rurales » les communes hors unité urbaine de moins de 2000 habitants (Nestier, 2021). Un seuil démographique critiquable puisque les services urbains ne sont généralement fournis qu'à partir de 5000 à 10 000 habitants (Depraz, 2017). Toutefois, d'autres approches de la ruralité existent : l'INSEE parle également de « bassins de vie » ; le Commissariat général au développement durable se base plutôt sur la proximité géographique avec les pôles urbains ; la DATAR parle quant à elle des « territoires de la faible densité » (Depraz, 2017). La ruralité se caractérise aussi par des réalités plus matérielles : densité de population moindre, éloignement des services et équipements,

proéminence de secteurs économiques comme l’agriculture et le tertiaire ou encore surfaces non-artificialisées plus importantes (Balouzat & Bertrand, 2019). Pour certains chercheurs, il est en effet plus pertinent de hiérarchiser les territoires selon le niveau d’équipements plutôt que selon des critères de population et d’emploi (Jousseume & Talandier, 2016).

Différentes typologies des territoires ruraux ont été proposées pour en synthétiser la pluralité. Une première typologie consiste à distinguer (Balouzat & Bertrand, 2019) :

- Le « rural éloigné », isolé des espaces urbains, à dominante agricole et à très faible densité ;
- Le « rural très peu dense », légèrement moins marginalisé ;
- Le « rural bourg », avec plus d’équipements, de services et de population mais toujours hors de l’influence des villes ;
- Le « rural de couronne éloignée », intégré dans l’aire d’influence des pôles urbains ;
- Le « rural périphérique », qui marque la transition entre urbain et rural.

Une seconde, construite en 2011 sur les critères de la DATAR, différencie (Pistre, 2015) :

- Les campagnes des villes, littoral et de vallées urbanisées, plutôt attractives et aisées ;
- Les campagnes agricoles et industrielles, moins peuplées et fragiles économiquement ;
- Les campagnes vieilles à très faible densité, souvent situées en montagne, à faibles revenus, moins dynamiques et peu denses.

Enfin, l’INSEE se base depuis 2020 sur la grille communale de densité pour répartir les communes dans une classification allant de la très faible à la forte densité (voir figure 1).

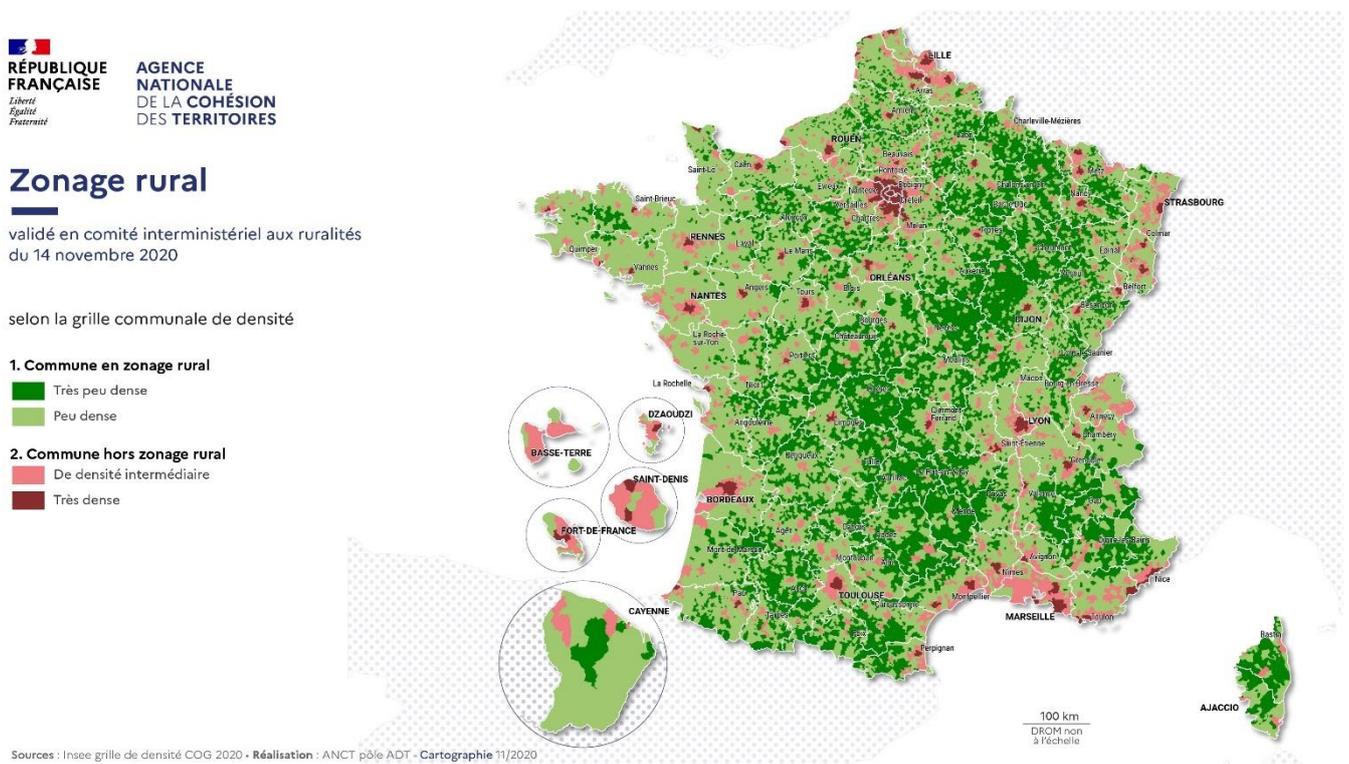


Figure 1 : Carte des zones rurales selon la grille de densité de l’INSEE - Réalisé par l’ANCT, 2020

Certains travaux viennent toutefois remettre en question le clivage entre urbain et rural. L'influence des pôles urbains n'ayant de cesse de s'étendre, les interactions, porosités et hybridations entre ces deux types d'espace sont effet nombreuses (Nestier, 2021). Ce qui amène Giraud à dire : « *il semblerait qu'en géographie, l'espace rural n'existe plus* » (Giraud, 2014, p. 302). Pour autant, ce dernier nous rappelle que les « *concitoyens font une réelle expérience de la spécificité des territoires ruraux et des questions qui leur sont propres* » (p. 303).

Si toutes ces nomenclatures peuvent donner l'impression d'un monde figé, la réalité est en fait plus complexe. Confrontés à une multitude de transformations, les territoires ruraux sont en effet en pleine recomposition. Dès 1990, Kayser formule l'hypothèse d'une « *renaissance rurale* » nourrie par les migrations des populations urbaines vers les campagnes, dans un contexte d'affaiblissement de l'agriculture, de développement du tourisme et d'essor de l'économie résidentielle et tertiaire (Chevalier, 2016). Pour une analyse plus contemporaine de ces dynamiques, Chevalier propose une typologie actualisée comprenant : le rural « *périurbain, économiquement et démographiquement dynamique* » ; le « *rural résidentiel sous dépendance des transferts sociaux démographiquement et économiquement dynamique* » ; le « *rural d'intégration agricole, résidentiel et démographiquement dynamique* » ; le rural dépendant des transferts sociaux, en renouvellement démographique mais toujours précaire économiquement ; le rural dans une situation de marginalisation démographique et économique (Chevalier, 2016).

Notamment porté par les dynamiques de néo-ruralité, ce regain d'intérêt pour le monde rural se manifeste depuis les années 1970. Différentes vagues de néo-ruralité se sont ainsi succédées, nourries par des ambitions diverses : retour à la nature, projets communautaires, fuite de la précarité urbaine, *etc.* (Rouvière, 2015). Un phénomène réactualisé par la crise sanitaire du Covid-19, qui a réveillé une envie de nature et d'un meilleur de cadre de vie chez de nombreux urbains (Nestier, 2021). Le tout dans un contexte de développement des infrastructures et technologies de l'information et de la communication, qui permettent de nouvelles pratiques en milieu rural (télétravail, mobilités pendulaires). Sans oublier que ce réinvestissement des marges du territoire permet d'en faire des terreaux d'initiatives, propices aux projets citoyens et aux alternatives écologiques (Pistre, 2015 ; Faburel & Girault, 2020).

Bien que les territoires ruraux profitent de ces tendances – repeuplement, nouvelles professions et activités économiques, flux de capitaux intensifiés, attractivité renouvelée –, plusieurs limites et ambivalences sont à signaler. En plus d'un taux d'échec important dans les nouvelles installations professionnelles, de nombreuses créations d'activités sont déconnectées des besoins des territoires (Chevalier & Ichard, 2018). Le regain de population et d'activité peut

ainsi s’accompagner de désillusions personnelles et d’une précarisation économique. Se pose également la question de la gentrification, causée par l’arrivée de nouveaux profils socio-économiques. En plus de créer des tensions et fractures, cette gentrification peut invisibiliser des situations de précarité et de marginalité : la pauvreté « subie » reste une réalité, dans l’ombre de la pauvreté « choisie » par idéologie (Depraz, 2017). Du fait de niveaux de capitaux (économiques, sociaux, culturels, environnementaux) inégaux entre anciens habitants et nouveaux arrivants, des rapports de domination peuvent se mettre en place et aboutir à des dynamiques de relégation physique, géographique voire symbolique (Richard *et al.*, 2019).

Peut-on finalement parler d’une inversion des tendances à l’exode rural ? Si la médiatisation croissante de la soif de ruralité des français le laisse à penser, certains auteurs y voient plutôt une « urbanité généralisée » qui ferait du rural un simple lieu de résidence et de projection de rêves idéalisés (Nestier, 2021). Au vu des statistiques de l’INSEE, l’exode urbain n’a en effet pas eu lieu, malgré ce que la saturation des marchés du foncier et de l’immobilier semble suggérer (Delage & Rousseau, 2022). Pour aller plus loin, c’est tout un mythe de la ruralité qu’il convient de déconstruire pour saisir comment « *la société très majoritairement urbaine vit désormais ses territoires, de la très haute à la très faible densité.* » (Vanier, 2022).

L’ensemble de ces tendances et constats nous invite à interroger l’avenir des ruralités. Un exercice de prospective qui ne peut que souligner la diversité des situations (Landel & Vigné, 2021). Jagorel a identifié quatre enjeux déterminants auxquels répondre dans les territoires ruraux : la mobilité, révélatrice d’inégalités socio-spatiales ; la solidarité, pour relier les territoires ; l’attractivité, pour pérenniser la vitalité démographique et économique ; le recul des services publics, qui peut créer un sentiment d’abandon (Jagorel, 2019). D’autres réflexions sont à mener sur ces « nouvelles ruralités » : place de l’agriculture, impacts de l’urbanisation, complémentarités entre espaces naturels et agricoles, durabilité des modes de production ou encore valorisation des services écosystémiques (Riba, 2008). Des recherches qui nécessitent un nouveau regard sur les campagnes, en rupture avec une vision trop longtemps urbano-centrée (Bourdeau & Cottin-Marx, 2015). Concluons avec les propos de Metereau et Figuière :

« Cette "nouvelle ruralité" est, par définition, multiforme, puisqu’elle vise justement à dépasser la vision du rural comme un bloc homogène et fondée sur une lecture dichotomique opposant le "rural-arriéré" à "l’urbain-moderne" » (Metereau & Figuière, 2018, p. 62).

1.1.2. Une progressive « reterritorialisation » de l'action publique

Étudier les mutations en cours en milieu rural est une chose. Comprendre quels acteurs en sont partiellement voire pleinement responsables en est une autre. C'est pourquoi il est essentiel de saisir la manière dont l'action de l'État et des diverses collectivités territoriales a pu impacter et transformer ces territoires au fil du temps.

Comme expliqué par Lascoumes et Le Galès, parler « d'action publique » plutôt que de « politiques publiques » permet de se concentrer sur ce qui est réellement mis en place sur le terrain (Lascoumes & Le Galès, 2012). Les deux sociologues invitent en effet à étudier les recompositions locales des projets et décisions pour saisir les modalités de l'action publique avec justesse, loin de l'idée d'une intervention de l'État uniforme et optimale par essence. Un glissement sémantique qui reflète bien les tendances actuelles de « territorialisation » de l'action publique, sensée faire gagner en proximité, efficacité et légitimité (Faure, 2011).

L'aménagement du territoire par l'action publique n'a pourtant pas toujours été pensé ainsi. Thiard distingue quatre périodes, chacune mobilisant un référentiel différent : le référentiel libéral et industriel jusqu'en 1945 ; celui de l'État-providence jusqu'en 1980 ; celui de l'État-entreprise jusqu'en 2015 puis celui de la « gouvernance durable » jusqu'à nos jours (Thiard, 2021). Ainsi, c'est seulement depuis 2015 que la décentralisation, la cohésion des territoires et l'ancrage local sont affichés comme mots d'ordre. Desjardins et Estèbe proposent un autre historique divisé en trois âges de la planification territoriale : un premier où l'État s'est chargé de répartir les « *fruits de la croissance* » entre les territoires (1947-1980) ; un deuxième marqué par la crise économique, les premiers transferts de compétences vers les collectivités territoriales et la valorisation de « *l'attractivité locale* » (1980-2010) ; un troisième marqué par « *l'impératif écologique* » et qui positionne les territoires comme « *les principaux opérateurs de la réduction de l'empreinte écologique humaine* » (Desjardins & Estèbe, p. 37-46).

Semble ainsi s'être imposé le principe de « subsidiarité », notamment face au besoin urgent d'engagement dans la transition écologique, qui implique de toujours donner la primauté à l'échelon local (AMF & Gwenola, 2022). Rendant aux territoires du pouvoir de décision et d'action, cette tendance pose toutefois de nouveaux problèmes de coordination des différents niveaux d'action publique. Les modalités de la décentralisation et de la coopération des territoires restent donc à préciser : « *le besoin de faire converger des politiques publiques de manière à la fois horizontale et verticale doit sonner le glas de la logique de subsidiarité qui confie l'intégralité d'une politique à l'échelon le plus "approprié"* » (ADGCF, 2022, p. 21).

Émergent ainsi les questions centrales de gouvernance, de concurrence entre les territoires, de transferts de compétences ou encore de répartition entre acteurs des efforts et moyens à engager.

Pour exemplifier ces nouvelles formes d'action publique, il est possible de s'intéresser à la redynamisation des petites villes rurales. Afin d'inverser les tendances de déclin rural et en lien avec les besoins de chaque territoire, de plus en plus de politiques publiques s'adressent aux « *shrinking cities* » : ces « *espaces urbains qui ont connu des pertes de population, un retournement économique, un déclin de l'emploi et des problèmes sociaux, symptômes d'une crise structurelle* » (Martinez-Fernandez *et al.*, 2012). On parlera de « revitalisation » lorsqu'est recherché un regain de vitalité et d'engouement pour des espaces jusqu'alors délaissés ou de « redynamisation » lorsqu'est plutôt visé un retour des dynamiques (commerciales, culturelles, touristiques, *etc.*) et des flux (économiques, de populations, *etc.*) (Innebeer, 2022).

Au cœur de cette démarche de redynamisation : le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD). Présenté plus amplement en partie 3.2.3., ce programme lancé en 2020 vise à redynamiser les centres-bourgs ruraux tout en poursuivant des objectifs nationaux de relance économique et de transition écologique. Parmi les 2099 « *petites villes [françaises] de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur le territoire qui les environne* », différents degrés de centralités sont distinguables (Hilal & Piguët, 2020, p. 13). Ces degrés d'influence dépendent notamment de l'offre en équipements et en services, elle-même liée à l'éloignement géographique par rapport aux pôles urbains et à la vitalité socio-économique des villes. Souvent confrontées à de nombreuses difficultés (manque d'ingénierie, court-termisme, complexité des dispositifs publics, *etc.*), ces petites villes jouent pourtant un rôle structurant pour les territoires ruraux (Cuenot *et al.*, 2021). Le programme PVD a ainsi pour ambition de s'ajuster au mieux aux situations locales pour faire de l'action publique « sur-mesure » et pour accompagner les territoires face aux changements socio-écologiques globaux.

1.1.3. Partir des territoires pour envisager et engager la transition écologique

Pour en revenir aux questions de transition écologique (TE), divers travaux scientifiques se sont affairés à mieux comprendre les conditions et modalités de mise en mouvement des territoires. Un champ de recherche pleinement dédié aux questions de transition vers la soutenabilité s'est même constitué, toujours plus prolifique et en phase d'institutionnalisation (Markard *et al.*, 2012). L'idée étant d'appréhender nos sociétés comme des « systèmes socio-techniques » pour en étudier les trajectoires de développement et les mutations. Il en ressort qu'une multitude d'acteurs interviennent dans l'émergence d'innovations et de bifurcations

plus ou moins radicales ; du temps et de la coordination sont donc requis pour réorienter les “*established pathways of development*” (Markard *et al.*, 2012, p. 957).

La géographie trouve alors toute sa place puisqu’elle permet de spatialiser ces dynamiques et d’étudier ce que Markard *et al.* appellent la « sensibilité territoriale ». Les géographes s’intéressent également aux échelles de gouvernance, aux jeux de pouvoir entre acteurs et au poids des particularités locales sur l’émergence des transitions (Truffer *et al.*, 2015). Ce qui aide finalement à comprendre pourquoi des dynamiques de TE émergent sur un territoire, quelles sont les possibilités de diffusion et quels acteurs en sont les pilotes.

Si la question de la mise en mouvement est essentielle, encore faut-il proposer des perspectives et horizons à atteindre. Il est alors nécessaire de créer des récits d’avenir et des scénarios en mesure de guider les acteurs. Un besoin auquel l’ADEME a répondu en publiant *Transition(s) 2050*, un exercice de prospection qui détaille quatre scénarios d’avenir reposant chacun sur des partis pris socio-techniques différents (voir figure 2) (Vidalenc *et al.*, 2022).



Figure 2 : Les 4 scénarios "Transition(s) 2050" de l'ADEME - Réalisé par l'ADEME et Stéphane Kiehl

Comme expliqué précédemment concernant l’action publique, l’ancrage territorial est essentiel pour préparer et mettre en œuvre la TE. En s’intéressant à la distribution des processus de transition dans l’espace, de nombreux géographes ont soulevé l’influence des cultures locales et des institutions tant formelles qu’informelles (Hansen & Cohen, 2015). Initiés et renégociés dans des arènes d’acteurs, ces processus impliquent la confrontation de différentes normes et valeurs, qui influencent à terme la trajectoire des systèmes socio-techniques. Certains auteurs comme Theys proposent ainsi de reconsidérer des concepts comme le « développement durable » par le prisme des territoires (Theys, 2002). Ce dernier envisage par exemple l’échelle intercommunale comme la plus adaptée pour dépasser les freins institutionnels, le désencrage des politiques publiques et le manque de transversalité. Des pistes de décentralisation et de réforme de l’action publique sont ainsi à proposer pour renforcer le rôle des collectivités et articuler au mieux l’échelle locale avec les enjeux globaux.

Cette question de l’échelle d’action est essentielle dans les réflexions autour de la TE. Les niveaux communal et intercommunal sont de plus en plus présentés comme les plus pertinents, permettant un meilleur dialogue avec les citoyens ainsi qu’un engagement par et

pour le territoire vécu (Torrealba, 2014). Moyennant des efforts d’intermédiation et de mise en réseau des initiatives, il serait donc possible de mobiliser les acteurs et les ressources autour d’un projet de territoire commun (Durand & Landel, 2020). Des dynamiques étudiées par Verdin pour le cas du Boischaut Sud (Indre), qui montre qu’une démarche ascendante de transition peut enrayer des tendances de déclin démographique et de marginalisation des espaces ruraux (Verdin, 2020). D’autres chercheurs invitent toutefois à la prudence face à cet engouement pour le local. En effet, l’autonomie et la souveraineté des collectivités peuvent fragiliser les liens entre les territoires et engendrer des dynamiques trop isolées (Vanier, 2021). Il serait alors plus pertinent d’objectiver les interdépendances et synergies pour permettre des « *transitions territoriales* » (Vanier, 2021, p. 8). Une vision partagée par Theys, qui parle de « *nouvelles coutures* » entre les territoires (Theys, 2002, p. 6), et Cuenot *et al.*, qui comparent les liens entre les petites villes à des interactions écosystémiques (Cuenot *et al.*, 2021).

Terminons encore une fois en analysant un exemple de programme de TE : les Agenda 2030 (directement liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD)). Critiqués pour leur manque d’applicabilité et d’efficacité, les ODD nécessitent encore de nombreux ajustements. Efforts redoublés sur les objectifs environnementaux, identification des synergies entre ODD ou encore projection à long-terme, les pistes d’amélioration ne manquent pas (Melonio & Tremel, 2021). La poursuite des ODD par les collectivités peut ainsi passer par « l’Agenda 2030 local », un cadre d’action tenant compte des spécificités locales (contexte économique, socio-culturel, environnemental, institutionnel, *etc.*) (Moallemi *et al.*, 2019). Hérités des Agendas 21, ils sont sensés permettre d’ajuster les politiques publiques aux besoins et capacités des territoires. Pour autant, des voix s’élèvent encore pour dénoncer le côté très théorique des ODD et la faible prise en compte des spécificités rurales dans les Agendas 2030 (Mihai & Iatu, 2020).

1.1.4. Moyens et portée de l’action publique territoriale pour la transition écologique

En creux des réflexions présentées jusqu’à maintenant se pose finalement la question de l’efficacité et de la portée de l’action publique. Confrontées aux multiples crises socio-écologiques, les collectivités locales ont-elles la capacité d’engager les territoires ruraux dans la TE ? L’ambition est en tout cas de plus en plus forte. Plusieurs chercheurs détaillent en effet la récente mise à l’agenda des problèmes environnementaux dans l’action publique territoriale (Bertrand & Richard, 2014 ; Desjardins & Estèbe, 2021). L’occasion de mettre en place de nouveaux outils, des processus plus démocratiques et des projets locaux souvent ciblés sur les

enjeux climatiques (Bertrand & Richard, 2014). Les collectivités sont ainsi invitées à délaissier le « *rôle de donneur d'ordres pour aller vers celui d'animateur territorial* » afin de coordonner des dynamiques partenariales de TE (Bertrand & Richard, 2014, p. 200). Une posture multi-acteurs qui implique de laisser plus de place aux initiatives des acteurs privés et de la société civile, le tout en collaboration avec le milieu de la recherche (Theys, 2017 ; Torrealba, 2014).

Reste à étudier les leviers et programmes de TE à disposition des collectivités pour en montrer les apports et les limites. Et le bilan s'annonce pour le moins mitigé. Si l'État réaffirme sa présence dans les territoires via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, il s'agit plus d'une démarche de « déconcentration » que de « décentralisation » du pouvoir (Pabœuf, 2020). Selon Pabœuf, les outils proposés par les institutions, comme les Agendas 21 ou les PCAET, sont encore trop normalisateurs et ne laissent pas assez de place aux initiatives citoyennes. Angot propose également une analyse critique de ces deux outils : les actions mises en place sont rarement à la hauteur des ambitions affichées ; les procédures administratives compliquent l'engagement ; l'écologie reste au second plan dans la hiérarchie des priorités des collectivités ; la TE est envisagée de manière encore trop sectorielle et descendante ; les normes techniques viennent formater et freiner l'engagement citoyen (Angot, 2013). Sans oublier la faible portée des démarches de participation citoyenne, encore trop peu ambitieuses et abouties. Même son de cloche chez Emelianoff, qui pointe du doigt le manque de concrétisations dans les Agendas 21 locaux, le risque d'essoufflement des collectivités et une dynamique participative qui dépasse rarement l'étape de la sensibilisation (Emelianoff, 2005).

Des critiques qui questionnent plus largement les capacités des collectivités territoriales à s'engager dans la TE. En effet, l'engouement récent de l'Etat pour les enjeux environnementaux engendre une accumulation de dispositifs dont la cohérence d'ensemble et la mise à profit sont incertaines : « *les lanciers de bouée se multiplient. La question est : qui les attrape ? Et accessoirement : pour quoi faire, au fond ?* » (Vanier, 2021, p. 7). Face à cette profusion, les collectivités doivent surmonter le manque de moyens financiers et humains, la multiplication des interlocuteurs ou encore le manque d'appui technique et de soutien local (APVF & AFL, 2021). D'où un investissement finalement encore assez modeste des petites collectivités, avec 85% d'entre elles qui « *consacrent moins de 20% de leurs dépenses à la transition écologique* » (APVF & AFL, 2021, p. 4) (voir figure 3). Et même lorsque les démarches de TE sont finalement mises en œuvre, elles n'ont souvent qu'une portée limitée. Pour Bertrand et Richard, la question du changement climatique en est un exemple. Si les initiatives publiques se multiplient, elles ne permettent pas de résoudre les problèmes structurels

et n’aboutissent que sur des « *plans d’action territoriaux de court terme, tendanciels et correctifs* » (Bertrand & Richard, p. 202).

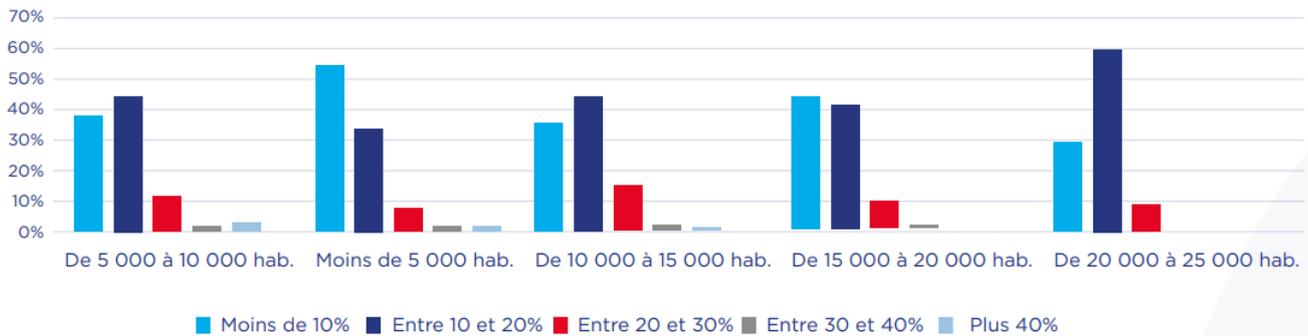


Figure 3 : Part des budgets des petites villes consacrée à la transition écologique - Réalisé par l’APVF & l’AFL, 2021

Un constat qui invite à s’intéresser plus encore aux initiatives de la société civile, supposées plus ambitieuses et innovantes, pour répondre aux enjeux de TE. Comme le rappelle Barret, la TE ne pourra pas se faire sans dialogue entre les acteurs, sans participation citoyenne et sans co-construction (Barret, 2014). Par exemple, les associations sont un acteur essentiel pour le monde agricole et rural puisqu’elles peuvent pallier les manquements des services publics et de l’État (Giraud, 2014). Giraud appelle donc les Communautés de Communes à mobiliser plus encore les tissus associatifs locaux. Certains chercheurs suggèrent finalement de se détourner de l’État et des institutions pour faire face à l’urgence socio-écologique : « *il n’y a que du côté de la société civile que l’on voit une certaine capacité de résistance, d’inventivité, d’action* » (Bourg & Faucheux, 2014, p. 26). D’autres préfèrent imaginer des synergies entre les alternatives citoyennes et les acteurs institutionnels, à l’image de la monnaie locale « Eusko », impliquant la Communauté d’Agglomération du Pays Basque, ou encore de l’écolieu « Jeanot », financé à 65% par des institutions publiques (Pabœuf, 2020).

La question de l’ancrage local et de l’importance des territoires étant transversale à tous les sujets de réflexion abordés dans cet état de l’art, il est temps de présenter le cas d’étude choisi pour ce travail de recherche. Directement concerné par toutes ces hypothèses et conclusions scientifiques, ce terrain permettra d’apporter de nouvelles pistes de réponses, situées dans un contexte spatio-temporel précis : le territoire de la Communauté de Communes du Gévaudan, en Lozère.

1.2. La Communauté de Communes du Gévaudan : un cas d'étude au croisement des réflexions sur la ruralité, l'action des collectivités et les transitions territoriales

1.2.1. La Lozère, symbole de la ruralité profonde

Ce travail de recherche portant sur les espaces ruraux à faible densité, le territoire de la CCG s'avère être un cas d'étude tout à fait pertinent. Avant d'en préciser la composition et les spécificités, il convient de le resituer dans un contexte plus global : la Lozère.

Département le moins peuplé de France en 2019 avec 76 604 habitants, c'est également le moins densément peuplé de métropole avec seulement 14,8 hab./km² (contre une moyenne française de 105,8 hab./km²) (INSEE, 2022). Perçue pendant des décennies comme un territoire de misère, de déclin et d'isolement, la Lozère a longtemps pâti de sa situation d'hyper-ruralité et de ses contraintes géomorphologiques (forts dénivelés, exposition des plateaux aux vents, risques naturels, climat difficile) (INA, 2021). Encore aujourd'hui, la quasi-totalité du département est classifiée comme territoire « rural autonome peu ou très peu dense » (voir figure 4). Pourtant, ici comme dans d'autres marges rurales, de nouvelles dynamiques émergent : « deux départements, la Lozère et la Creuse, symboles du déclin et du rural profond, ont aujourd'hui basculé dans le repeuplement » (Chevalier & Ichard, 2018, p. 44).

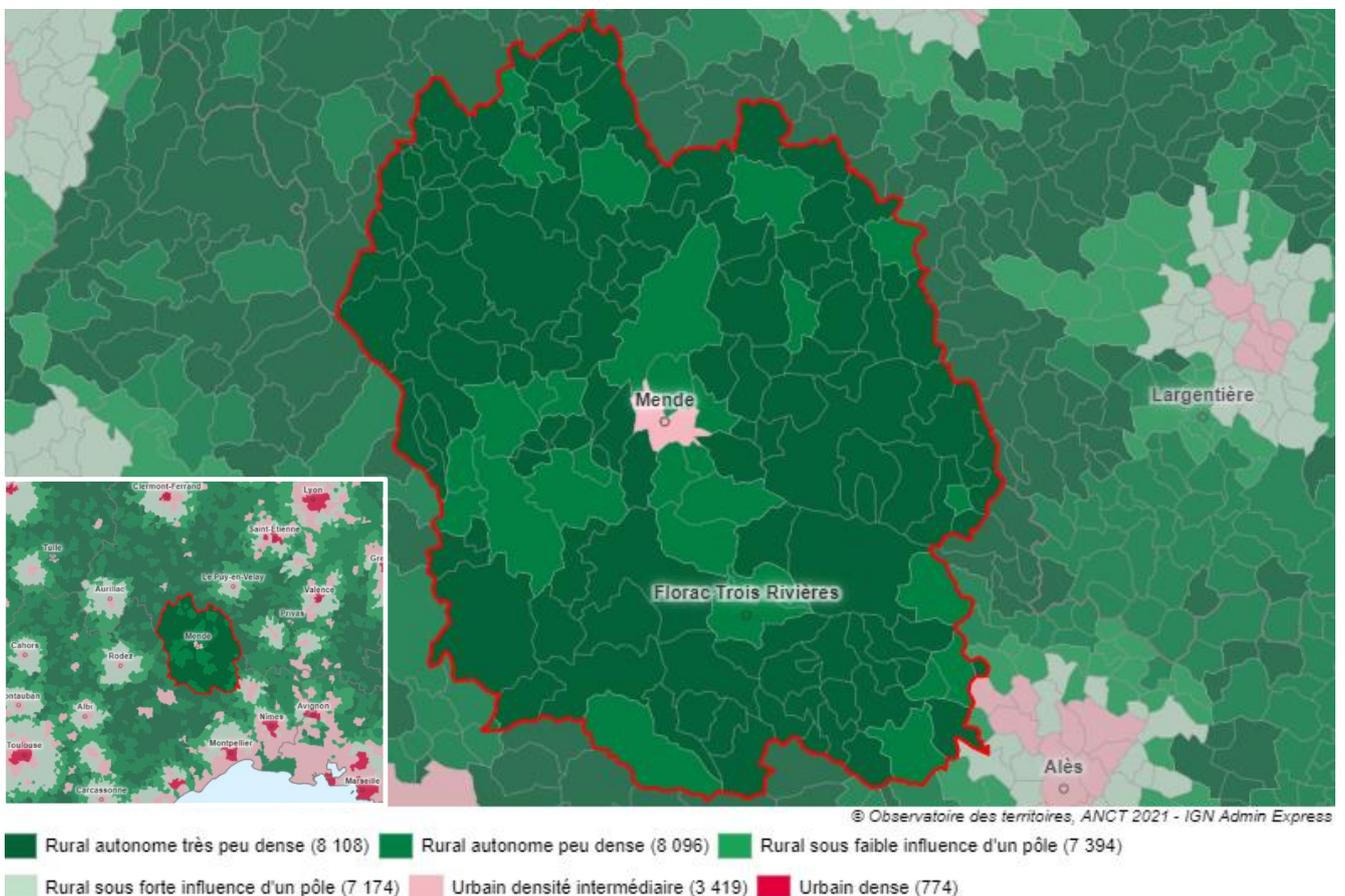


Figure 4 : Catégories du rural et de l'urbain en Lozère - Réalisé par l'ANCT et l'Observatoire des territoires - Source des données : INSEE, 2021

Située au Sud du Massif central, la Lozère est composée de cinq unités paysagères : l'Aubrac, la Margeride, les Cévennes, les Grands Causses traversés par les gorges du Tarn et enfin la vallée du Lot (voir figure 5) (DREAL Languedoc-Roussillon & Agence Folléa-Gautier). Entièrement soumis à la Loi Montagne de 1985, le département se caractérise par un relief changeant et contraignant, un climat hivernal rude et des terres difficilement exploitables.

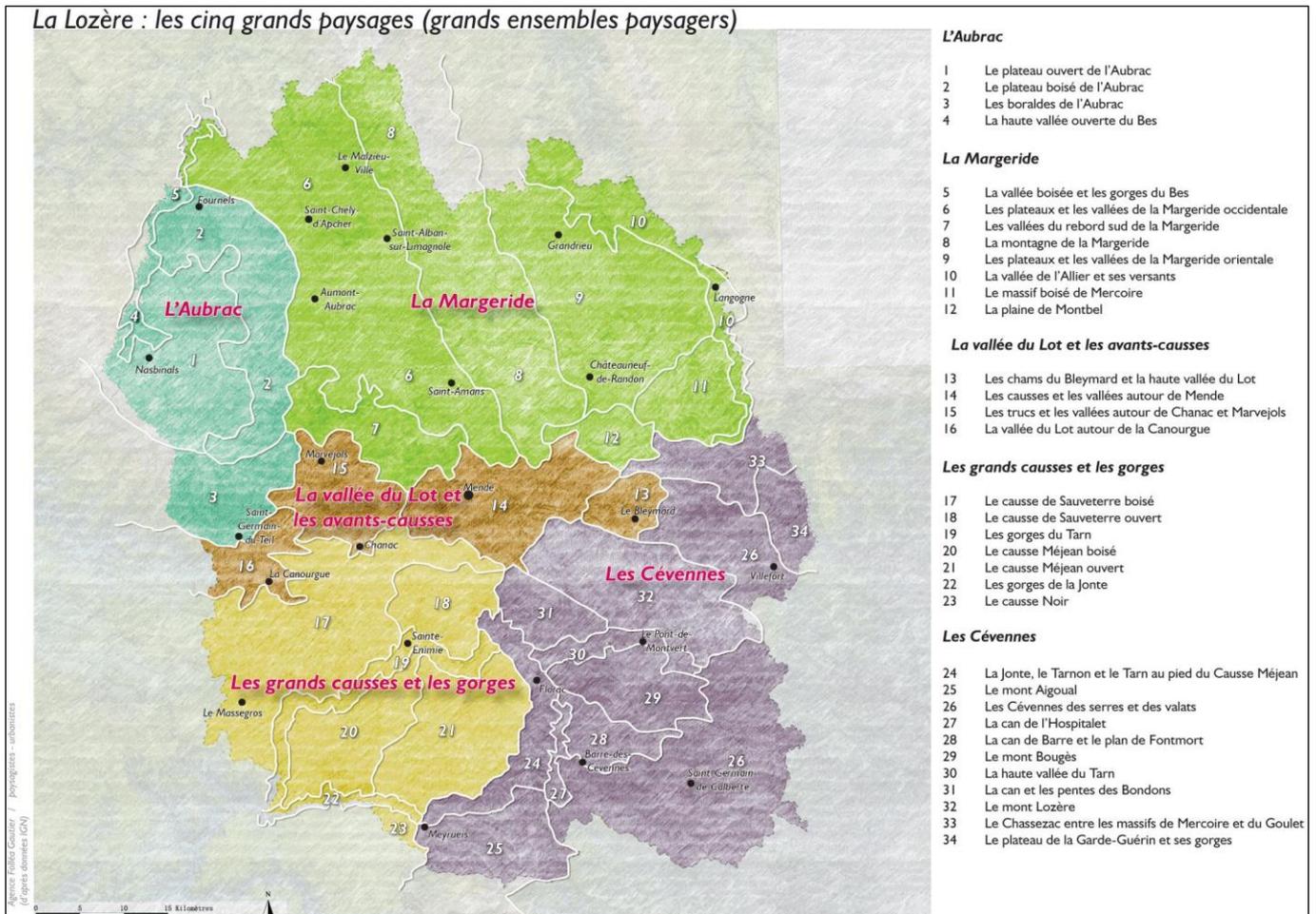


Figure 5 : Unités paysagères de la Lozère - Réalisé par l'agence Folléa Gautier - Source des données : IGN et Landsat

L'INSEE nous fournit un profil socio-démographique détaillé de la Lozère (INSEE, 2022). Sur le plan démographique, le département est confronté à un vieillissement de sa population. Entre 2013 et 2019, le taux de croissance de la population était de 0%, contre 0,4% en moyenne pour la France. Ce qui vient confirmer une certaine stabilisation depuis les années 2010 (Nestier, 2021), après deux décennies de regain démographique. L'âge médian de la population lozérienne est actuellement de 47 ans, contre 41 ans en moyenne pour la population française. Entre 2012 et 2017, le solde naturel était de -0,4% pour un solde migratoire de 0,3% (Nestier, 2021). Ce qui signifie que les nouveaux arrivants ne suffisent plus à compenser les décès et le déficit de naissances. Et alors que la Lozère manque de jeunes, 28,5% des Lozériens étaient retraités en 2018, contre 22,5% en moyenne pour les Français.

Sur le plan socio-économique, la Lozère garde un profil agricole à faibles revenus. En 2018, 8,5% des actifs Lozériens étaient agriculteurs-exploitants, contre 3% au niveau national (INSEE, 2022). À l'inverse, seul 8% des actifs étaient cadres et professions intellectuelles supérieures, contre 17% à l'échelle nationale. Enfin, 45% de la population lozérienne était composée de ménages pauvres ou modestes en 2019, contre 40% dans la population française.

Pour autant, le département a su devenir attractif. De nouvelles populations se sont installées dans les communes proches de l'A75, facteur de désenclavement (c'est par exemple le cas pour Bourgs-sur-Colagne) (Nestier, 2021). Grâce à cet axe autoroutier, la Lozère est reliée aux grandes villes : Mende, la préfecture de Lozère, n'est qu'à 3h de Toulouse, 2h de Clermont-Ferrand et 2h30 de Montpellier. Les motifs d'installation en Lozère sont variés : paysages naturels, qualité du cadre de vie, attractivité touristique (surtout dans les Cévennes), opportunités professionnelles dans des secteurs comme l'action sociale, l'enseignement et l'administration ou encore lien d'attachement au territoire (Nestier, 2021). La population se concentre autour des trois principales villes du département : Mende, Marvejols et Saint-Chély-d'Apcher (voir figure 6). La Lozère reste toutefois confrontée à des problèmes propres aux territoires ruraux. En effet, 55% des Lozériens sont éloignés du panier courant d'équipements et seul 2% des déplacements domicile-travail étaient réalisés en transports en commun en 2018 (contre 15% au niveau national) (INSEE, 2022). De plus, 10% des logements lozériens étaient vacants en 2018 et 32% étaient des résidences secondaires (contre 10% à l'échelle nationale).

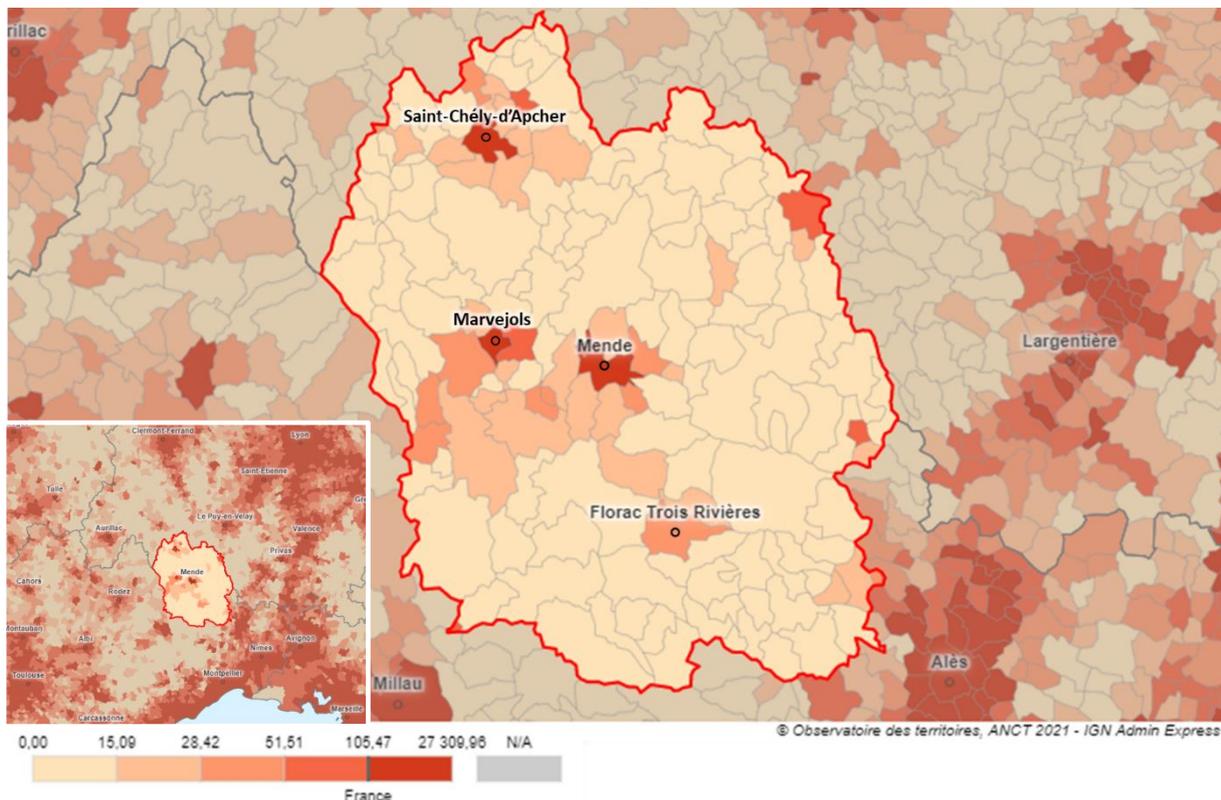


Figure 6 : Densité de population de la Lozère en 2018 (habitants au km²) - Réalisé par l'ANCT et l'Observatoire des territoires - Source des données : INSEE, RP 1968-2018

1.2.2. Le territoire de la Communauté de Communes du Gévaudan au cœur des mutations caractéristiques des espaces ruraux à faible densité

Située à la rencontre de l'Aubrac, de la Margeride et des Grands Causses, la Communauté de Communes du Gévaudan (CCG) regroupe 12 communes pour un total d'environ 10 000 habitants installés à l'année. La ville-centre, Marvejols, concentre la majorité des équipements, services et emplois. C'est également la commune avec la plus forte densité de population et de bâti (voir figures 6 et 7). Selon les termes de l'ANCT, Marvejols sert de « centre structurant » puisqu'elle offre à la fois des services essentiels et des services plus ciblés mais quotidiens (santé, librairie, pompes funèbres, collèges et lycées, *etc.*) (Hilal & Piguet, 2020). Pour reprendre la hiérarchie de Jousseaume et Talandier allant de la « commune peu ou pas équipée » à la « grande ville », Marvejols peut aussi être classifiée comme un « gros bourg-centre » (Jousseaume & Talandier, 2022).

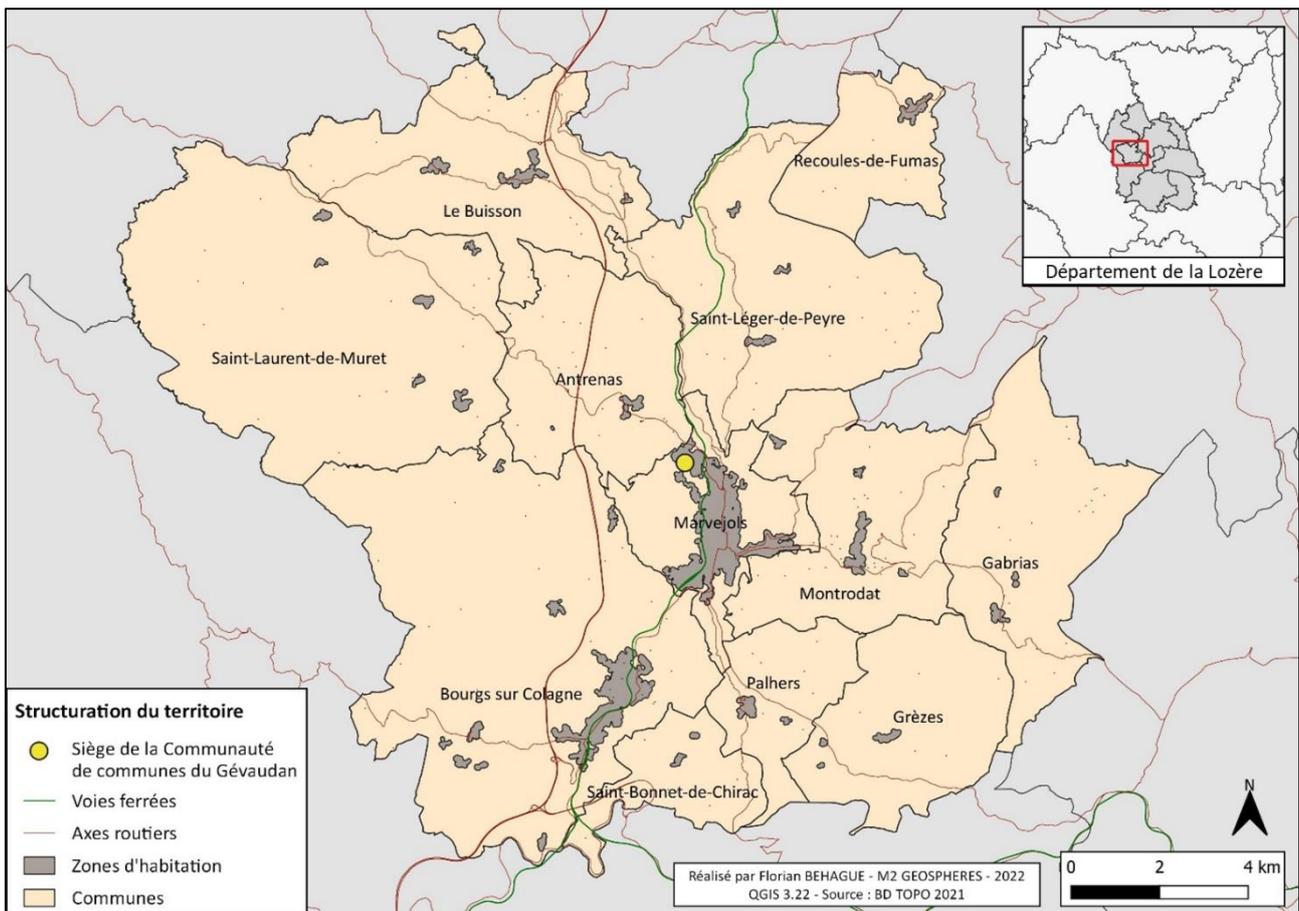


Figure 7 : Composition du territoire de la CCG - Réalisé par Florian Behague - Source des données : BD TOPO 2021

Adjacentes à Marvejols se trouvent Bourgs-sur-Colagne et Monrodat. Ces deux communes bénéficient de la proximité avec Marvejols et sont en plein essor tant économique que démographique. En effet, les ménages ont tendance à quitter le centre de Marvejols pour

s’installer en périphérie, notamment dans ces deux communes. Une dynamique qui s’observe dans la répartition du bâti sur le territoire (voir figure 7) et qui crée de nouvelles disparités entre les communes : Marvejols reste une « petite ville en déprise démographique », Montrodat et Antrenas s’affirment comme des « espaces à faible densité et croissance résidentielle modérée » et Bourgs-sur-Colagne ainsi que Palhers émergent comme des « espaces à forte croissance résidentielle et accessibilité modérée » (GIP Massif central *et al.*, 2016). Les petites communes plus éloignées de Marvejols quant à elles, au profil historiquement agricole, sont nettement moins peuplées et moins dynamiques économiquement (Recoules de Fumas, Gabrias, Saint-Laurent-de-Muret, Saint-Bonnet-de-Chirac). Certaines capitalisent sur leur attractivité touristique, sur leurs spécificités paysagères et sur l’offre locale de loisirs (Le Buisson, Saint-Léger-de-Peyre, Grèzes). Toutefois, toutes ces plus petites communes restent des « espaces à très faible densité avec fort brassage de population » ou « en déprise démographique » (GIP Massif central *et al.*, 2016).

Plusieurs éléments contribuent à l’attractivité du territoire et à la vitalité de son économie. Très engagé dans le secteur médico-social depuis la création de l’association *Le Clos du Nid* en 1955, le bassin accueille notamment de nombreuses structures dédiées aux personnes en situation de handicap. L’agriculture est également un secteur phare, qui peut aujourd’hui s’appuyer sur la labellisation des productions locales (« Gévaudan » et « Aubrac » pour les produits de bouche). Sans oublier le tourisme, qui s’est imposé depuis les années 2000 comme un moteur de l’économie lozérienne (Marasovic, 2013). Un tourisme qui s’appuie sur le capital naturel, la diversité paysagère (voir photo 1 pour un aperçu des paysages d’Aubrac) et l’histoire locale (Marvejols ancienne cité royale, Saint-Léger-de-Peyre qui accueille le plus grand parc à loups d’Europe, héritage du mythe de la « Bête du Gévaudan »). Enfin, la présence d’axes de communication structurants (A75 et N88) favorise grandement le désenclavement et le développement économique du territoire. Entreprise par Giscard d’Estaing dès 1975 et achevée sur le Gévaudan en 1995, la construction de l’A75 a toutefois abouti à une forme de « tourisme de passage » (Mallaroni *et al.*, 2008 ; Piquant & Le Lorc’h, 2008).

Malgré ces tendances globalement positives, un diagnostic récent du territoire met en avant plusieurs problèmes sur le plan économique (Albouy, 2021). À commencer par le fort recul du secteur agricole et le manque de lieux permettant la valorisation des productions locales. S’ajoutent la forte saisonnalité et le besoin de modernisation du secteur touristique. Par ailleurs, si le territoire bénéficie d’un cadre de vie attractif, d’un tissu associatif dynamique ou encore d’un taux de chômage et de pauvreté relativement bas, le diagnostic d’Albouy souligne



Photo 1 : Vue panoramique sur le Pic de Mus et la commune de Saint-Laurent-de-Muret - Source : CC Gévaudan

les risques de déclin démographique, de vieillissement de la population, de dévitalisation des centres-bourgs, d'isolement des personnes âgées ou encore d'explosion des logements vacants. Une situation causée par la stagnation de la population autour des 10 000 habitants depuis les années 1980 et par la part croissante des plus de 60 ans, passée de 26,7% en 2008 à 32,7% en 2018 (INSEE, 2021). Des tendances empirées par un solde naturel négatif et une difficulté à maintenir les jeunes sur le territoire faute d'offre en formations et en loisirs. Albouy ajoute que les services et activités sont concentrés autour de l'A75 et des petites villes, créant des inégalités d'accès. Enfin, il souligne le manque d'offre de services de santé et de logements de qualité, dans un contexte de pression foncière liée à la part croissante des résidences secondaires.

Cette présentation du territoire de la CCG sera clôturée par une dimension essentielle pour un travail sur les dynamiques de TE : les enjeux environnementaux. Toujours selon le même diagnostic (Albouy, 2021), le territoire a plusieurs points forts : mobilité facilitée par l'A75 et l'offre de transports en commun, réseau hydrographique dense et de qualité, nombreux espaces et espèces protégés, développement de l'agriculture labellisée et biologique ou encore bonnes pratiques de gestion des déchets. Pour autant, de nombreux problèmes persistent. L'accès aux solutions de mobilité reste inégal sur le territoire, avec une offre ferroviaire en déperdition et en décalage avec les besoins locaux. Les ménages sont dépendants des modes de déplacement carbonés, avec un usage de la voiture qui favorise l'autosolisme. À l'échelle du PETR « Pays du Gévaudan-Lozère », c'est « 13,8% des ménages contre 5,4% à l'échelle nationale » qui sont en situation de précarité énergétique (Albouy, 2021, p. 52). Le territoire

est également confronté à une urbanisation croissante face à la pression foncière (voir photo 2 pour un aperçu de la densité et de l'étalement du bâti à Marvejols). Les équipements de traitement et d'assainissement de l'eau sont anciens et sous-dimensionnés. Enfin, la biodiversité et l'économie locales demeurent très vulnérables face au dérèglement climatique. Les épisodes de sécheresse et de canicule, les périodes de gel et l'évolution globale des températures sont autant de facteurs aggravants qui menacent certains écosystèmes, mettent en difficulté les exploitations agricoles, endommagent les infrastructures et compromettent tant la quantité que la qualité de la ressource en eau.



Photo 2 : Vue panoramique sur la commune de Marvejols depuis le Truc du Midi - Source : CC Gévaudan

L'ensemble de ces enjeux et défis sont finalement caractéristiques des dynamiques en cours dans les territoires ruraux à faible densité et sont mis en avant de façon transversale par de nombreux chercheurs (Bourg & Fauchoux, 2014 ; Giraud, 2014 ; Jagorel, 2019). Une situation qui nécessite des réponses adaptées à ces territoires, comme par exemple sur la question de la vulnérabilité énergétique en milieu rural (dépendance à la voiture, maisons individuelles énergivores, frais de chauffage et de mobilité) (Orfeuil, 2013 ; Prugneau & Martineau, 2014 ; Le Roux, 2015 ; Meillerand & Nicolas, 2021).

1.2.3. La Communauté de Communes du Gévaudan : une collectivité récente mais structurante pour le territoire

Pour présenter le terrain d'étude choisi, quelques mots sont nécessaires concernant l'institution en elle-même. La CCG est une structure intercommunale, plus précisément un

établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle constitue un niveau local d'action publique, en aval de l'État, de la région Occitanie et du département de la Lozère. Son siège est implanté à Marvejols, ville-centre du bassin de vie.

Les Communautés de communes ont été créées par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (n°92-125). Le fonctionnement et les obligations de ce type de collectivité seront ensuite modifiés, par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (n°99-586) puis par diverses lois d'ajustement plus tardives. C'est le 31 décembre 2003 que la Communauté de Communes du Gévaudan verra le jour, suite à la fusion de plusieurs syndicats mixtes préexistants. Le SIVU du Gévaudan et le SIVOM de Marvejols s'assemblent pour former le SIVOM du Gévaudan (Communauté de Communes du Gévaudan, 2019). Ce dernier fusionnera ensuite avec le SIVOM Le Trait d'Union pour créer l'actuelle CCG. L'objectif de ce regroupement est de permettre aux communes de porter un « *projet commun de développement et d'aménagement de l'espace* » (CCG, 2019). En mutualisant leurs besoins et leurs moyens, les communes peuvent optimiser leurs efforts, réaliser des économies d'échelle et agir de façon plus cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire.

Au fil du temps, la CCG a acquis un nombre croissant de responsabilités et de missions (CCG, 2019 ; Agence Robin & Carbonneau *et al.*, 2017). L'historique proposé sur la figure 8



Figure 8 : Historique de l'acquisition des compétences et équipements de la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par Florian Behague

présente les ajouts successifs de compétences depuis la création de la collectivité. Une montée en puissance qui place cette dernière comme un acteur incontournable pour saisir les dynamiques locales d’action publique et de développement territorial.

Depuis les élections de 2020, la CCG est pilotée par une présidente et cinq vice-présidents (voir annexe 1). Au quotidien, ces membres exécutifs ainsi que l’ensemble des maires du territoire forment le « bureau » (14 membres en tout), qui gère les affaires courantes, prépare les délibérations pour le conseil communautaire et se réunit pour des réunions diverses (Communauté de Communes du Gévaudan, 2021). Des commissions thématiques, pilotées par des élus référents, permettent de traiter des questions spécifiques à certaines des compétences adoptées (voir figure 9). Enfin, c’est le conseil communautaire, composé de 34 élus issus des 12 conseils municipaux du territoire, qui sert d’assemblée délibérante où les élus échangent et prennent des décisions (CCG, 2021).

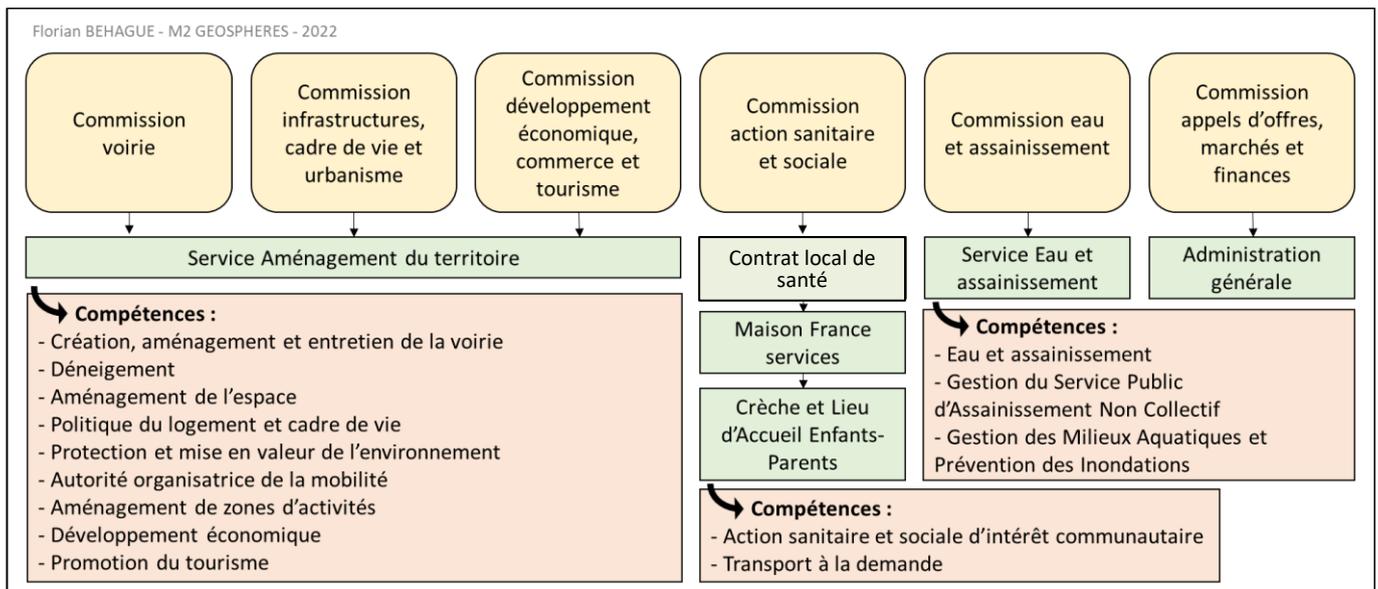


Figure 9 : Les commissions thématiques et leurs missions à la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par Florian Behague

La collectivité regroupe plusieurs services, en lien avec les compétences acquises : administration générale (ressources humaines, comptabilité, finances) ; aménagement du territoire (urbanisme, développement territorial, développement économique, habitat, mobilités, environnement, transition écologique) ; eau et assainissement (dont le SPANC) ; ordures ménagères et déchèterie ; gestion des équipements sportifs ; santé ; structures rattachées (médiathèque, cinéma, Maison France Services, crèche, Lieu d’Accueil Enfants-Parents).

Pour finir, rappelons que la CCG s’insère dans un réseau d’acteurs publics et s’appuie sur des liens de coopération et de financement essentiels à l’aboutissement de ses projets. Ses partenaires sont nombreux : l’Union Européenne ; l’État et ses services (préfecture, Direction

Départementale des Territoires) ; la région Occitanie ; le département de la Lozère ; le PETR « Pays du Gévaudan-Lozère » ; le PNR Aubrac (dont 5 communes sont adhérentes, avec Marvejols comme commune partenaire) ; divers acteurs thématiques (Agence Régionale de Santé, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, *etc.*).

Toutes ces informations de contexte viennent nous montrer la pertinence du choix de ce terrain d'étude pour obtenir des résultats et développer des analyses concernant les territoires ruraux à faible densité, l'action publique à l'échelle territoriale et les dynamiques de transition écologiques. Présentons donc maintenant la méthodologie retenue pour investir ce terrain.

Partie 2 : Une méthodologie à plusieurs entrées, entre analyse micro et mise en perspective

La méthodologie employée pour ce travail de recherche se veut multiscalaire, tant dans les démarches et outils adoptés que les échelles d'analyse. En lien avec les objectifs mentionnés en introduction, il était nécessaire de proposer des résultats pour le cas de la Communauté de Communes du Gévaudan (CCG) mais aussi plus généralement pour les Communautés de communes (CC) rurales. Sans prétendre mener une étude comparative d'ampleur nationale pour tirer des conclusions universalisantes, l'ambition est de partir du territoire de la CCG pour nourrir les réflexions sur la portée de l'action des CC pour la transition écologique (TE).

Ce focus opéré sur la CCG permet d'obtenir des résultats précis et situés, en minimisant le risque d'éparpillement. Toutefois, il convient de rappeler qu'un terrain est un emboîtement d'échelles fonctionnant comme des « poupées russes » (Guyot, 2008, p. 6). Étudier le cas de la CCG implique de prendre du recul en s'intéressant au contexte lozérien dans son ensemble ainsi qu'à des acteurs englobants comme le PNR Aubrac ou le PETR « Pays du Gévaudan-Lozère » (voir la sous-partie 3.1.3. pour une carte permettant de spatialiser ces différents acteurs). À l'inverse, cela amène à faire des zooms sur des communes de la CCG, des quartiers et zones d'aménagements ou encore des projets spécifiques. L'analyse peut donc s'appuyer sur des comparaisons à l'intérieur d'un seul et même cas d'étude.

Pour progresser de l'analyse « micro » à la mise en perspective « macro », quatre différentes entrées méthodologiques ont été choisies (voir figure 10) :

1. Une démarche d'**analyse qualitative** par observation participante, pour étudier le terrain à l'échelle la plus fine possible et sur le temps long ;
2. Un **travail d'évaluation** des projets « Petites Villes de Demain » (PVD) portés par la CCG reposant sur une double analyse (confrontation aux Objectifs de Développement Durable et recours à une grille d'évaluation d'impact environnemental), pour brosser un portrait global et critique de la contribution de ces projets à la TE ;
3. Un **travail de modélisation** permettant de saisir des dynamiques tant locales que nationales : contexte de la mise en mouvement du territoire de la CCG pour la TE, outils et programmes mobilisables et mobilisés pour la TE, freins et leviers récurrents ;
4. Un **travail de lecture** et de récolte de diverses ressources pour analyser les dynamiques locales mais surtout pour recontextualiser ces dernières dans un contexte plus national

(études et diagnostics sur le territoire de la CCG, archives de la CCG, articles et productions scientifiques, textes de lois, programmes nationaux, *etc.*).

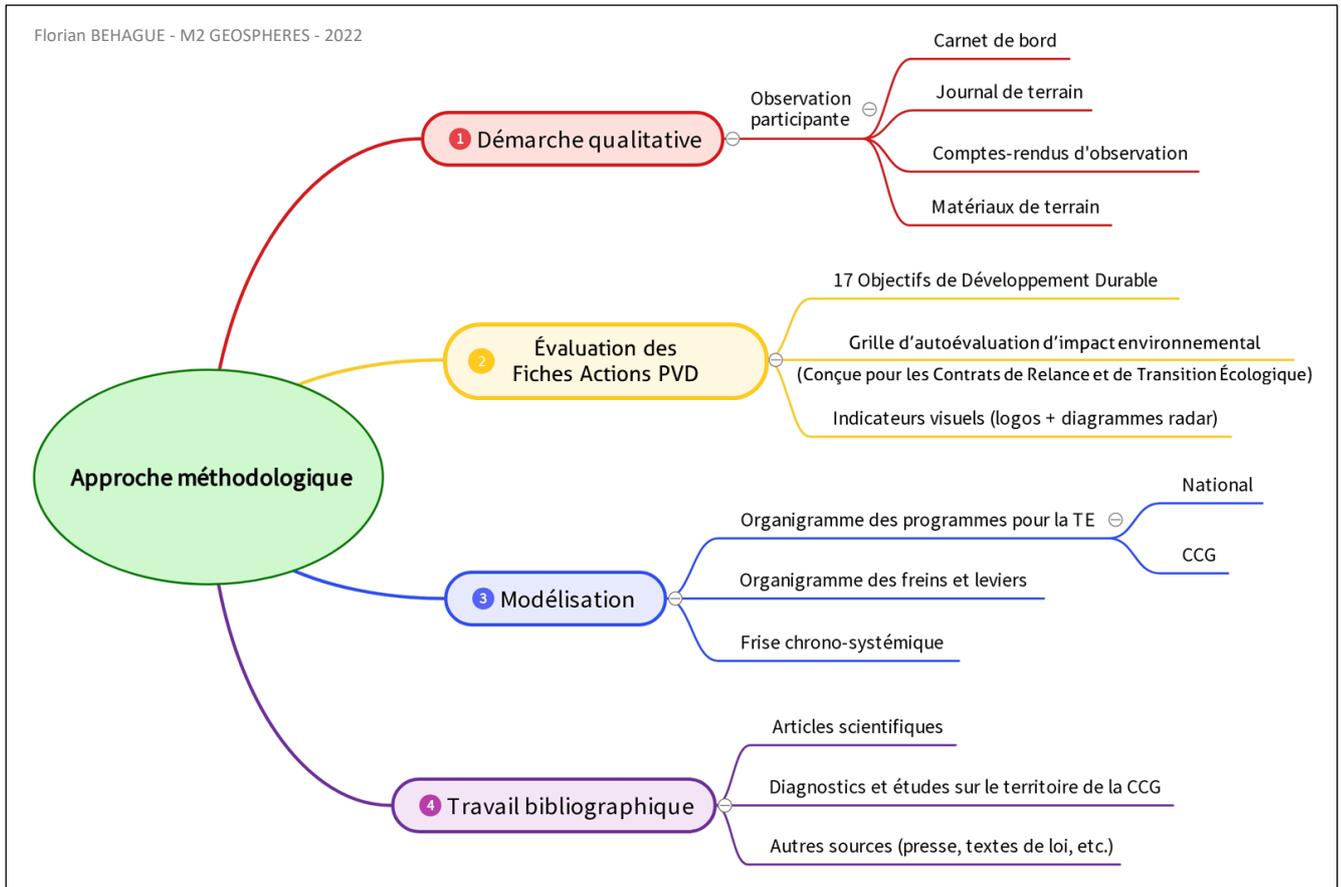


Figure 10 : Carte heuristique de la méthodologie de recherche - Réalisé par Florian Behague

Il est essentiel de voir ces différentes entrées comme complémentaires, amenant à des résultats plus ou moins situés et généralisables. L’approche qualitative permet de saisir le point de vue des acteurs, de s’intéresser à leurs relations ou encore leur expérience. Le travail d’évaluation apporte une certaine distanciation, en invitant à analyser les projets de la CCG sur la base de grilles et de critères prédéfinis. La modélisation contribue à une relative systématisation des résultats et donne une vision plus globale des dynamiques étudiées (locales comme nationales). Enfin, le travail bibliographique permet une recontextualisation spatio-temporelle des résultats ainsi qu’une confrontation avec des dynamiques nationales et d’autres études scientifiques sur le sujet.

La diversité des entrées choisies reflète la variété des objectifs de ce travail de recherche. La figure 11 permet ainsi de visualiser les liens entre les choix méthodologiques et les objectifs. Pour présenter clairement chacun de ces axes, précisons à présent leur pertinence, les conditions de leur mise en place et leur portée.

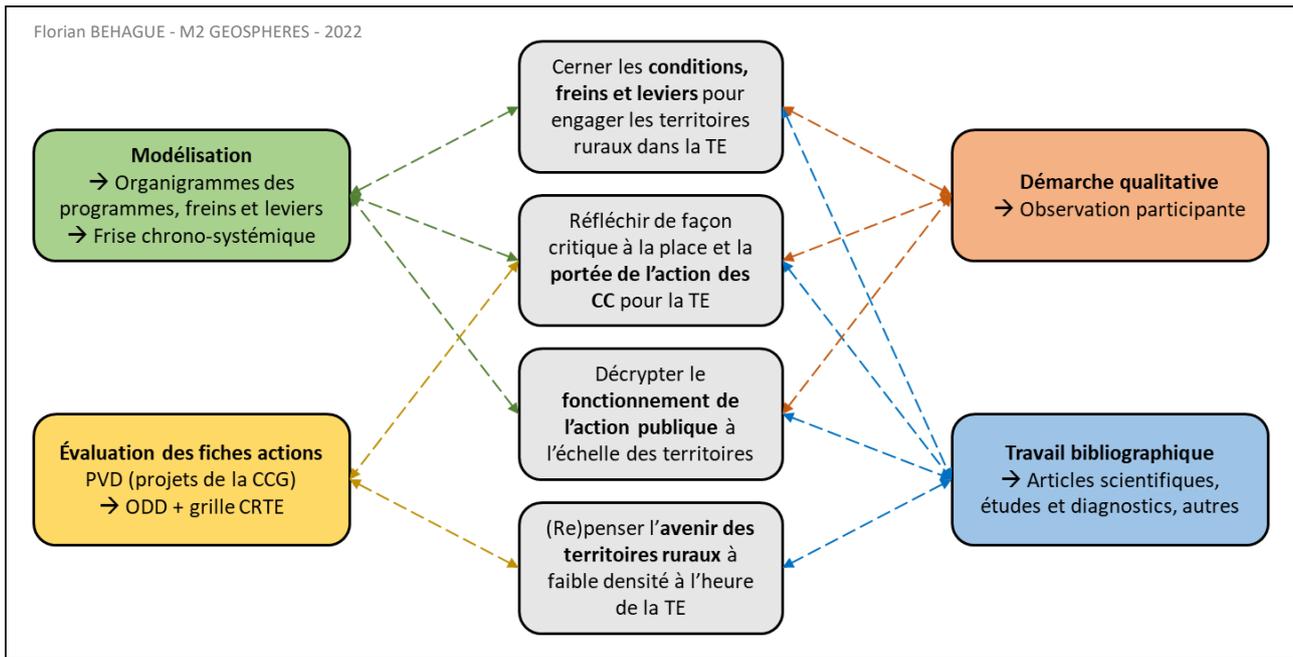


Figure 11 : Schéma des liens entre objectifs et méthodologie - Réalisé par Florian Behague

2.1. Démarche qualitative : saisir son terrain par l'observation participante

Pertinence des approches et outils qualitatifs en géographie

Dans un travail de géographie, la méthodologie qualitative n'est pas la plus évidente. Pourtant, les outils qualitatifs sont de plus en plus fréquemment employés par les géographes (Morange & Schmoll, 2016), dans une dynamique de transversalité et d'échange avec d'autres sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie et psychologie notamment).

La géographie a pour objet d'étude l'espace dans toute sa complexité. Si ce dernier est façonné par des processus physiques et naturels, il l'est aussi par des dynamiques sociales. Pour reprendre les termes de Raffestin, « l'objet de la géographie humaine n'est pas l'espace mais la pratique et la connaissance que les hommes ont de cette réalité que nous appelons espace. » (Raffestin, 1980, p. 244). Il est donc essentiel de s'intéresser aux représentations, aux usages ou encore aux ressentis des acteurs. C'est précisément cette rencontre entre espace physique, représentations mentales et pratiques sociales qui façonne « l'espace vécu » (Bertrand *et al.*, 2006, Gumuchian, 1981). Les géographes ont ainsi tout intérêt à emprunter aux autres SHS des outils et techniques conçus pour étudier les composantes sociales de l'espace.

Plusieurs outils qualitatifs sont employables : analyse des discours, entretiens, immersion et observation de terrain ou encore cartes mentales. Traditionnellement employés en sociologie et en anthropologie, ces moyens sont adaptables pour des sujets et des objets

géographiques. Certains auteurs parlent même d'un contexte d'« institutionnalisation » de la méthodologie qualitative dans le champ actuel de la géographie (Morand, Schmoll, 2016).

Toutefois, cette approche qualitative exige une certaine rigueur pour contredire les critiques qui lui sont souvent adressées, notamment quant à la fiabilité et la représentativité des résultats qu'elle produit. D'où l'importance d'un protocole méthodologique précis, transparent et construit sur des normes et modalités reconnues. Un des critères essentiels de validité de la méthodologie étant la réflexivité du chercheur, qui se doit d'objectiver les limites et les biais de son travail pour pouvoir en promouvoir pleinement les apports (Bertrand *et al.*, 2006).

Application de la démarche qualitative à l'objet d'étude

Le choix d'opter pour une démarche qualitative est pertinent sous plusieurs angles. En lien avec les spécificités des outils qualitatifs (Morand, Schmoll, 2016), l'idée est de pouvoir :

- Partir d'un terrain précis, situé dans un contexte spatio-temporel, pour ensuite prendre du recul et dresser des conclusions plus générales dans une démarche inductive ;
- S'intéresser au « comment » plutôt qu'au « pourquoi » pour cerner les modalités de l'engagement des territoires ruraux dans la transition écologique ;
- Saisir les pratiques, usages, représentations, processus de décision et jeux de relations qui structurent les territoires ruraux et leur gouvernance par l'action publique ;
- Penser la place du chercheur dans son terrain d'étude et mettre à profit les relations d'intersubjectivité (relations entre enquêteur et enquêtés).

Initialement, ce volet qualitatif devait comprendre des entretiens semi-directifs auprès de différents acteurs du territoire. Toutefois, des contraintes de temps et de moyens ont amené à un recadrage stratégique sur de l'observation participante et de l'analyse des discours. En effet, les entretiens n'étant pas compris dans les missions du stage, trop peu de temps pouvait y être consacré. Le risque était alors de réaliser des entretiens et des analyses peu rigoureuses. Bien entendu, le stage a quand-même fourni de nombreuses occasions pour échanger avec différents acteurs, mais de manière plus informelle et sans grille d'entretien.

Ces interactions et expériences de terrain sont d'ailleurs au cœur de l'observation participante, principale composante de l'entrée qualitative du présent travail de recherche. Comme expliqué précédemment, l'observation fait partie des nouveaux outils à disposition des géographes souhaitant étudier les représentations et pratiques sociales. Sous ses diverses formes (distante, active, participante), elle permet d'investir des sujets variés, comme l'ancrage

territorial en milieu rural (Bertrand *et al.*, 2006) ou encore les dynamiques de néo-ruralité (Dolci, 2021).

Popularisée par les travaux de l'ethnologue Bronislaw Malinowski au début du 20^e siècle, l'observation participante implique pour le chercheur de s'introduire dans un milieu, un groupe social ou encore une institution pour comprendre son fonctionnement de l'intérieur et s'appuyer sur l'expérience directe de diverses situations. En délimitant un cas d'étude précis, le chercheur peut ainsi investir son terrain sur le temps long, nouer des relations, apprendre les normes et valeurs propres à un milieu ou encore partager des pratiques et des représentations. Pour reprendre les termes du sociologue Alain Touraine, l'observation participante désigne « *la compréhension de l'autre dans le partage d'une condition commune* » (Touraine, 1978). Finalement, cette méthode permet d'obtenir des données de première main et d'accéder directement à une réalité par un jeu subtil entre immersion et distanciation.

L'expérience d'un stage de 6 mois est ainsi une bonne opportunité pour pratiquer l'observation participante. Être quotidiennement présent et actif au sein de la collectivité permet d'en observer avec finesse le fonctionnement. S'insérer dans le tissu de relations entre acteurs aide également à saisir les dynamiques de mise en mouvement du territoire. Enfin, de multiples composantes de l'action publique territoriale ne se donnent à voir que de l'intérieur. Le rôle d'aménageur peut ainsi devenir une occasion pour observer, visiter, se représenter, échanger, participer et analyser à des fins scientifiques.

Cette observation participante s'appuie sur plusieurs supports et outils, qui aident à prendre du recul et à garder une posture analytique. Pour commencer, un carnet de bord a permis de rendre compte quotidiennement des missions réalisées, des acteurs rencontrés et des documents produits. En parallèle, un journal de terrain a servi à consigner toutes les observations, remarques, réflexions et discussions pertinentes pour la recherche menée. Un journal d'autant plus important qu'il contribue au processus d'auto-analyse (Beau & Weber, 1997). Par ailleurs, des comptes-rendus d'observation ont été rédigés lors de la participation à certains temps forts de la vie de la CCG (conseil communautaire et comités de pilotage). Des comptes-rendus croisant prise de notes, observations et pistes d'analyse. Enfin, la récolte et l'étude de matériaux divers fut facilitée par l'immersion dans le terrain : photos, plans, documents officiels, chartes ou encore archives internes.

Si ce volet qualitatif s'est révélé essentiel sur de nombreux points, il n'est pour autant pas au cœur de la méthodologie de recherche. En effet, l'action de la CCG a aussi été analysée par une entrée moins subjective et plus ciblée : l'évaluation des projets PVD.

2.2. Évaluation des projets labellisés « Petites Villes de Demain » au regard de la transition écologique

Dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain » de Marvejols et Bourgs-sur-Colagne, la CCG a rédigé une convention « Opération de Revitalisation de Territoire - Petites Villes de Demain » (ORT-PVD). C'est dans ce document que sont présentés les projets (ou « fiches actions ») qui s'inscrivent dans la démarche de redynamisation, de relance et de transition écologique du programme PVD. Ces fiches actions PVD (liste complète en annexe 2) donnent ainsi une vision globale de l'action de la CCG pour différentes priorités, dont la TE.

Parmi les missions constitutives du stage qui a nourri le présent travail de recherche, il était notamment demandé de favoriser l'intégration des préoccupations de TE dans les projets de la CCG. À l'occasion de la modification par avenant de la convention ORT-PVD signée en octobre 2021, il a donc été décidé d'inclure dans les fiches actions des indicateurs de contribution à la transition écologique. Ce qui a impliqué tout un travail d'analyse, d'évaluation et de restitution sous format visuel. Les prochains paragraphes permettront de présenter les choix effectués, les indicateurs retenus et les partis pris à garder à l'esprit.

Évaluation au regard des Objectifs de Développement Durable

À la suite d'échanges avec le Ministère de la Transition écologique, le choix a été fait de se baser sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Des fiches d'évaluation sont en effet transmises par le Ministère afin que les collectivités puissent évaluer la contribution – positive ou négative – de leurs projets pour chacun des 17 ODD (voir figure 12). Cette démarche d'évaluation a ainsi été appliquée aux projets PVD de la CCG.

L'évaluation a porté sur 52 projets de la CCG (42 initialement proposés pour la première version de la convention ORT-PVD plus 10 nouveaux projets à intégrer via l'avenant). Seuls 44 projets seront finalement retenus pour mettre à jour la convention. Afin de pouvoir regrouper les évaluations en une seule grille permettant la comparaison entre les projets, un tableau Excel a été créé sur un format simple : les projets en ligne, les ODD en colonne, l'impact des projets sur les ODD à leurs intersections et enfin une colonne de synthèse qui regroupe tous les ODD impactés par chaque projet (voir annexe 3). L'impact sur chaque ODD peut être positif, neutre ou négatif et peut également être accompagné de précisions. Afin de caractériser les impacts, un travail d'investigation fut nécessaire pour chaque projet : analyse des fiches de présentation des projets, renseignements auprès des agents, réunions de suivi des projets. L'objectif étant de

limiter autant que possible la subjectivité de l'évaluation en se basant sur les données existantes et les ambitions politiques affichées.



Source : Université Laval, URL : <https://www.ulaval.ca/developpement-durable/objectifs-de-developpement-durable-de-lou>

Figure 12 : Les 17 Objectifs de Développement Durable

Utiliser les ODD comme critère d'évaluation présente plusieurs avantages. Tout d'abord, cette nomenclature a été adoptée en 2015 par l'ONU et est depuis réemployée par de nombreuses institutions (inter)nationales, ce qui facilite la diffusion et la comparaison. Les ODD étant plébiscités par les institutions, ils sont également plus facilement reconnus et acceptés par les élus locaux. Enfin, la diversité des ODD donne une vision systémique d'objectifs complémentaires et aide à révéler tant les synergies que les compromis.

Toutefois, les ODD ont aussi leurs limites. Ils sont issus de la vision d'un développement durable qui repose sur la croissance économique, au détriment des objectifs environnementaux finalement trop peu mis en avant (Melonio & Tremel, 2021). La diversité des ODD rend également difficile une évaluation synthétique et pose la question de l'agrégation des impacts. Enfin, transformer le tableau d'évaluation en indicateur visuel représentait un défi de taille.

Face aux premiers résultats obtenus et à ces limites, une remise en question de la méthodologie d'analyse s'est imposée. Du fait de la quasi-absence d'impacts négatifs dans le tableau, un signal trop positif et biaisé risquait d'être envoyé aux élus, n'incitant donc pas à augmenter les efforts pour la TE. La comparaison et les compensations entre ODD posaient aussi question ; tous les impacts se valent-ils ? Une contribution positive au développement économique et à la qualité des infrastructures compense-t-elle une détérioration de la biodiversité ? Comment, alors, prioriser les ODD pour donner plus d'importance aux objectifs

environnementaux ? Sur quelles bases proposer une pondération ? Autant d'éléments qui complexifient nettement l'analyse et impliquent de revoir les choix initiaux.

La complémentarité de la grille CRTE d'évaluation d'impact environnemental

Pour améliorer l'analyse des projets PVD et réduire les biais induits par les ODD, il a donc été choisi d'utiliser la grille CRTE d'évaluation d'impact environnemental. Conçue pour les Contrats de Relance et de Transition Écologique par le Commissariat général au développement durable, cette grille permet de produire des diagrammes radar pour visualiser l'impact d'un projet sur 6 objectifs environnementaux et 1 objectif social (voir l'annexe 4 pour la présentation des objectifs et l'annexe 5 pour l'ensemble des diagrammes radar produits).

Sur les 44 projets prévus pour l'avenant à la convention ORT-PVD, seulement 35 ont été évalués à l'aide de cette grille. En effet, certains projets ont été jugés non-pertinents pour une analyse au regard de la TE (ex : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, réfection des panneaux de circulation routière). Ainsi, 35 diagrammes radar ont été produits.

Cette nouvelle grille d'évaluation présente plusieurs avantages. Le résultat final sous forme de diagramme radar est d'abord un support très visuel et efficace pour la communication. Par ailleurs, la grille comprend des indicateurs et critères pour guider l'évaluateur dans la qualification des impacts positifs et négatifs, réduisant ainsi la subjectivité de l'évaluation. Étant donné que 6 objectifs sur les 7 renvoient à des problématiques environnementales, l'évaluation est également plus précise et pertinente. Enfin, la restitution sous forme de diagramme permet d'éviter d'avoir à pondérer pour obtenir une note finale.

Pour compléter les fiches de présentation des projets PVD, il a finalement été décidé de coupler les deux évaluations présentées ici. Les ODD impactés sont indiqués par leurs logos tandis que les diagrammes radars viennent préciser l'empreinte écologique du projet (voir figure 13). Le tout pour un rendu final visuel, transversal et précis.

Terminons en précisant qu'un certain nombre de partis pris ont façonné le résultat final. Tout d'abord, le choix de ne pas noter les projets s'explique par la volonté de ne pas en stigmatiser certains (rappelons que ces indicateurs seront intégrés dans une convention officielle). Cela vise également à ne pas résumer des impacts complexes en une note floue et englobante. Nul besoin donc de pondérer et d'arbitrer quels impacts peuvent se compenser. Par ailleurs, le choix de représenter les ODD impactés sans préciser si l'influence est positive ou négative s'explique par le manque de visibilité à long terme sur les projets. Pour certains, il est

trop tôt pour en qualifier les conséquences. Par exemple, un projet impliquant la place de la nature en ville pourra soit mener à de l’artificialisation, soit à de la végétalisation selon les choix politiques opérés ultérieurement. Pour finir, l’ensemble de ce travail d’évaluation est à mettre à jour régulièrement en fonction de l’évolution des projets. En effet, les changements de direction et les fluctuations politiques pourraient rapidement le rendre obsolète.

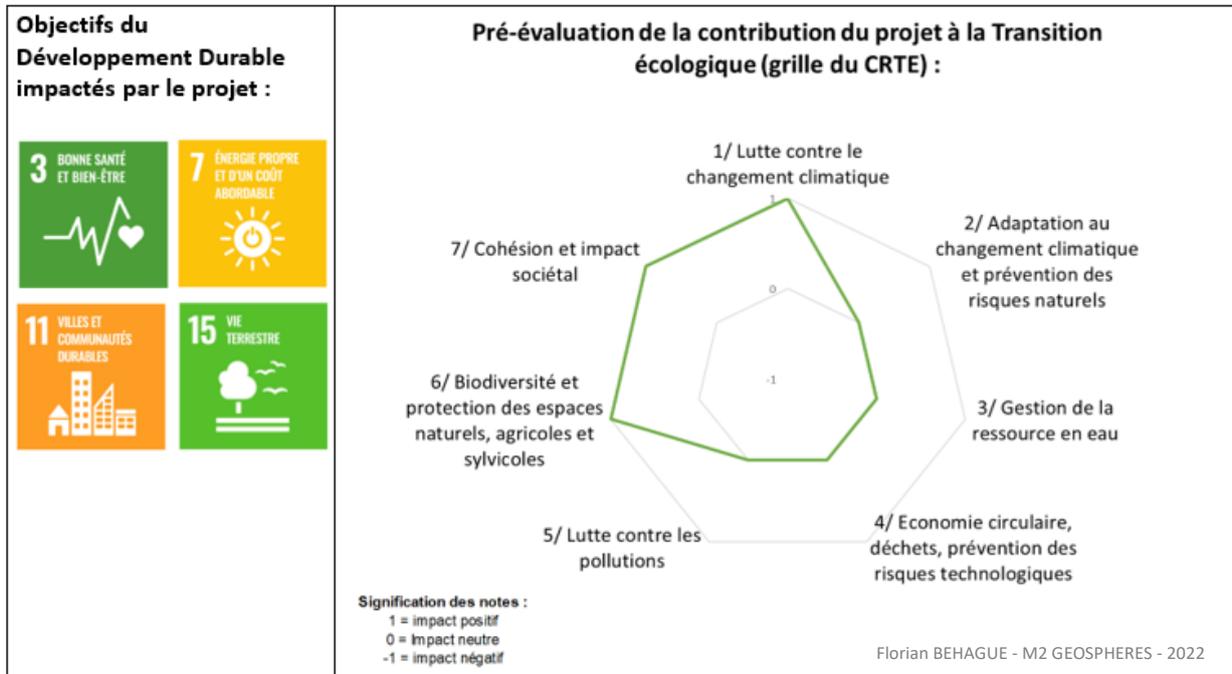


Figure 13 : Indicateurs de contribution à la TE pour le projet de réhabilitation de l’Espace Méric à Marvejols - Réalisé par Florian Behague

Les diverses limites et biais de cette évaluation seront détaillés dans la partie 3.4.3. Passons maintenant à la présentation du troisième volet méthodologique de cette étude : la modélisation.

2.3. La modélisation statique pour synthétiser et systématiser les résultats

Si les deux premières entrées méthodologiques présentées permettent d’analyser l’action de la CCG, elles ne fournissent que peu de résultats dépassant ce cas d’étude. Elles ne suffisent donc pas pour tenter de systématiser les dynamiques de l’action publique territoriale et tirer des conclusions sur la portée des démarches des CC pour la TE. D’où le besoin de mettre en perspective les tendances observées sur le territoire de la CCG avec des tendances plus nationales. Ce qui sera effectué dans ce travail de recherche via trois supports :

- Une frise chrono-systémique, pour retracer l’émergence et l’évolution de l’action de la CCG pour la TE au regard du contexte tant local qu’(inter)national ;

- Un organigramme des outils et programmes de TE à disposition des CC, pour recenser les possibilités d'action et leur application par la CCG ;
- Un organigramme des freins et leviers pour l'engagement des CC dans la TE, pour identifier les perspectives et limites de l'action publique territoriale.

L'ensemble de ces productions implique de modéliser la réalité en schématisant des dynamiques, des processus et des conséquences. Une simplification qui permet à la fois de mieux comprendre le sujet étudié et d'objectiver des tendances qui dépassent le cas d'étude choisi. Ce qui n'est pas sans rappeler la définition donnée par Durand-Dastès au « modèle » : « *le modèle est une représentation schématique de la réalité élaborée en vue de l'expliquer, ou encore de la comprendre et de la faire comprendre* » (Durand-Dastès, 1993). Chacun de ces modèles a par ailleurs été nourri par le dernier volet méthodologique, le travail bibliographique (productions scientifiques, diagnostics du territoire, archives, textes de loi, programmes d'action publique, *etc.*), qui s'est montré fort utile pour prendre du recul sur le cas de la CCG.

Frise chrono-systémique

La frise chrono-systémique a été construite en suivant les recommandations exprimées par Bergeret *et al.* dans leur ouvrage sur « l'outil-frise » (Bergeret *et al.*, 2015). Cet outil est notamment utile pour étudier les trajectoires de transformation des territoires. Il permet d'interroger la chronologie des événements, de croiser les différents facteurs contribuant à cette transformation et de proposer une analyse systémique de l'ensemble. Autant d'atouts qui contribueront à mieux cerner la mise en mouvement du territoire de la CCG en faveur de la TE.

Pour reprendre les termes de Bergeret *et al.*, plusieurs « ingrédients » ont été retenus pour composer la frise chrono-systémique : la chronologie de la reconnaissance des enjeux de TE à l'échelle internationale ; l'évolution du cadre législatif national ; la chronologie des outils et programmes en faveur de la TE mis en place à l'échelle nationale ; l'application de ces outils et programmes à l'échelle de la CCG ; l'évolution des compétences de la CCG ; le contexte politique, socio-économique et démographique du territoire de la CCG.

Un certain nombre d'évènements viennent ponctuer la frise, pouvant engendrer des points de rupture. Des tendances de long terme et des liens de consécution sont également indiqués afin de mettre en relation les différents ingrédients et d'« *explicitier le cheminement du processus* » (Bergeret *et al.*, 2015, p. 26). Le tout permettant de retracer la succession dynamique de différentes phases (voir figure 14).

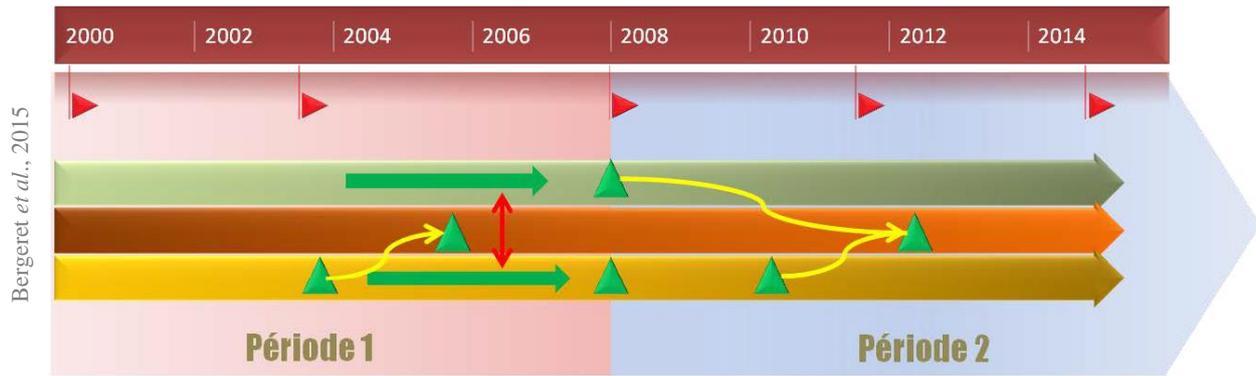


Figure 14 : Schématisation des principales caractéristiques de l'outil-frise - Réalisé par Agnès Bergeret, 2015

Enfin, plusieurs choix de construction de la frise sont à exposer. À commencer par les bornes temporelles. La borne initiale a été fixée à 1950, date qui marque le début de la « Grande Accélération » (Steffen *et al.*, 2015), soit la période de l'anthropocène où l'empreinte écologique de l'humanité a augmenté et augmente toujours d'une manière exponentielle, jamais observée auparavant. Ce choix permet d'analyser l'action pour la TE au regard de la dégradation de ce que Steffen *et al.* appellent le « Système Terre ». Démarrer la frise en 1950 permet également d'inclure la création du Clos du Nid (1955), évènement déterminant pour le territoire. La borne finale fixée à 2030 permet quant à elle de mettre en valeur la date butoir des Agendas 2030 (construits sur la base des ODD). Cela permet aussi de visualiser les échéances de mandats et les actions envisagées à court terme par la CCG. Enfin, certains arbitrages se sont imposés pour ne pas surcharger la frise. Le contexte politique inclut ainsi uniquement les changements de maires de la commune de Marvejols, cette dernière étant la ville centrale du territoire et la plus influente pour les politiques publiques locales. Pareillement, le contexte juridique ne contient pas toutes les lois promulguées sur la période étudiée. Seules les plus importantes dans les domaines de l'environnement et de l'action publique ont été incluses.

Organigrammes de synthèse des outils et programmes pour la TE

Le champ de l'action publique territoriale étant autant complexe que changeant, proposer une synthèse des programmes de TE à la disposition des CC s'est vite avéré indispensable. Pour dresser un panorama des options existantes d'une part, mais aussi pour savoir quels enjeux et problématiques sont visés par ces programmes. Avoir une vision globale des moyens d'action permet ainsi de recontextualiser l'engagement de la CCG dans un cadre national, commun à toutes les CC.

Deux organigrammes de synthèse ont donc été produits. Le premier présente les outils et programmes pour la TE à l'échelle nationale. Il permet de recenser les leviers d'engagement,

de les regrouper par thème et de les mettre en lien avec divers enjeux. Le second est une application du cadre national au cas du territoire de la CCG. Construit sur le même format, il permet de visualiser les outils et programmes mis en place – ou en voie de l’être – par la CCG et par d’autres acteurs du territoire.

Ces organigrammes sont le produit de nombreuses recherches bibliographiques, d’une investigation sur les programmes présentés sur les sites des institutions publiques et d’un recensement des initiatives de la CCG pour la TE. Ils sont conçus à des fins de simplification et de médiation, tant pour nourrir le présent travail de recherche que pour accompagner les acteurs locaux dans leurs missions. La lecture peut s’effectuer dans deux sens : en partant des programmes pour voir quels en sont les champs d’application ou en partant des enjeux pour trouver des leviers d’engagement adaptés aux besoins d’un territoire.

Ces productions ne sont bien sûr pas exhaustives et certains programmes ont pu être écartés, volontairement ou non. Par ailleurs, le contenu est à mettre à jour fréquemment, l’actualité législative et politique nationale faisant souvent évoluer les programmes d’action publique. Précisons également qu’une carte des acteurs publics du territoire a été produite en complément de ces organigrammes afin de visualiser les périmètres d’application des programmes. Cette carte vient donc nous renseigner sur la spatialité des actions pour la TE, là où la frise chrono-systémique nous informe sur la temporalité de ces dynamiques.

Organigramme des freins et leviers pour la TE

Dans une démarche similaire, un troisième et dernier organigramme a été conçu pour schématiser les principaux freins et leviers pour un engagement des CC dans la TE. En cohérence avec la volonté de mener une analyse critique de l’action des CC, il est en effet important d’identifier les difficultés récurrentes, les handicaps, les éléments facilitateurs ou encore les solutions existantes face à d’éventuels blocages. Cet organigramme a été conçu en croisant des productions scientifiques, des observations en interne à la CCG et des retours d’expérience partagés par d’autres agents de collectivités lozériennes. Il permet ainsi de synthétiser, de thématiser et surtout de mettre en lien ces divers freins et leviers.

Le contexte méthodologique de cette étude étant posé, il est temps d’aborder les résultats que chacune de ces entrées a permis d’obtenir pour contribuer à la réflexion sur les dynamiques de transition écologique en milieu rural et sur l’action des CC. Ces apports restent évidemment liés aux choix méthodologiques présentés ici, dont les limites seront exposées dans la partie 3.4.

Partie 3 : L'action des Communautés de communes rurales à la hauteur du défi de la transition écologique ?

3.1. L'affirmation des Communautés de communes comme acteur en mesure d'engager les territoires dans la transition écologique

Si, comme souligné en introduction, l'action publique doit contribuer à la transition écologique (TE), en quoi est-il pertinent de s'appuyer particulièrement sur les Communautés de communes (CC) pour cela ? Acteur encore assez récent, les CC se démarquent tant par leurs compétences que leur échelle d'intervention. Cette première sous-partie visera ainsi à retracer la mise en capacité des CC, à recenser les outils et leviers à leur disposition et à comprendre comment ces dernières se placent dans et contribuent à des processus d'engagement dans la TE en milieu rural. Le tout à travers le cas d'étude de la CC du Gévaudan (CCG).

3.1.1. Émergence et mise en capacité des Communautés de communes dans le champ de la transition écologique

Depuis leur création par la loi du 6 février 1992, les CC ont connu plusieurs réajustements de leurs compétences et de leur fonctionnement. À l'origine, leur but est surtout de mener une politique d'aménagement de l'espace et de développement économique cohérente à l'échelle du territoire. Un rôle qui évoluera par la suite, comme avec la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (n°2014-58) qui les missionne sur la mobilité et les services publics de proximité, ou encore avec la loi NOTRe du 7 août 2015 (n°2015-991) qui les rend compétentes en matière de commerce (Jagorel, 2019 ; Innebeer, 2022).

À l'heure actuelle, certaines compétences sont obligatoires pour les CC (aménagement de l'espace, développement économique, GEMAPI, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets, eau et assainissement) tandis que d'autres sont encore optionnelles et dépendent des arrangements locaux avec les communes (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et cadre de vie, voirie, équipements culturels et sportifs, action sociale, maisons de services au public) (Vie Publique, 2021). En se substituant aux syndicats intercommunaux et en récupérant certaines compétences des communes, les CC occupent ainsi un rôle de gestionnaire essentiel à l'échelle des territoires. Cette mise en avant de l'échelle intercommunale est directement liée aux politiques récentes de décentralisation de

l'action publique, qui placent les collectivités territoriales comme relais local de l'État et des régions (Jagorel, 2019 ; Desjardins & Estèbe, 2021).

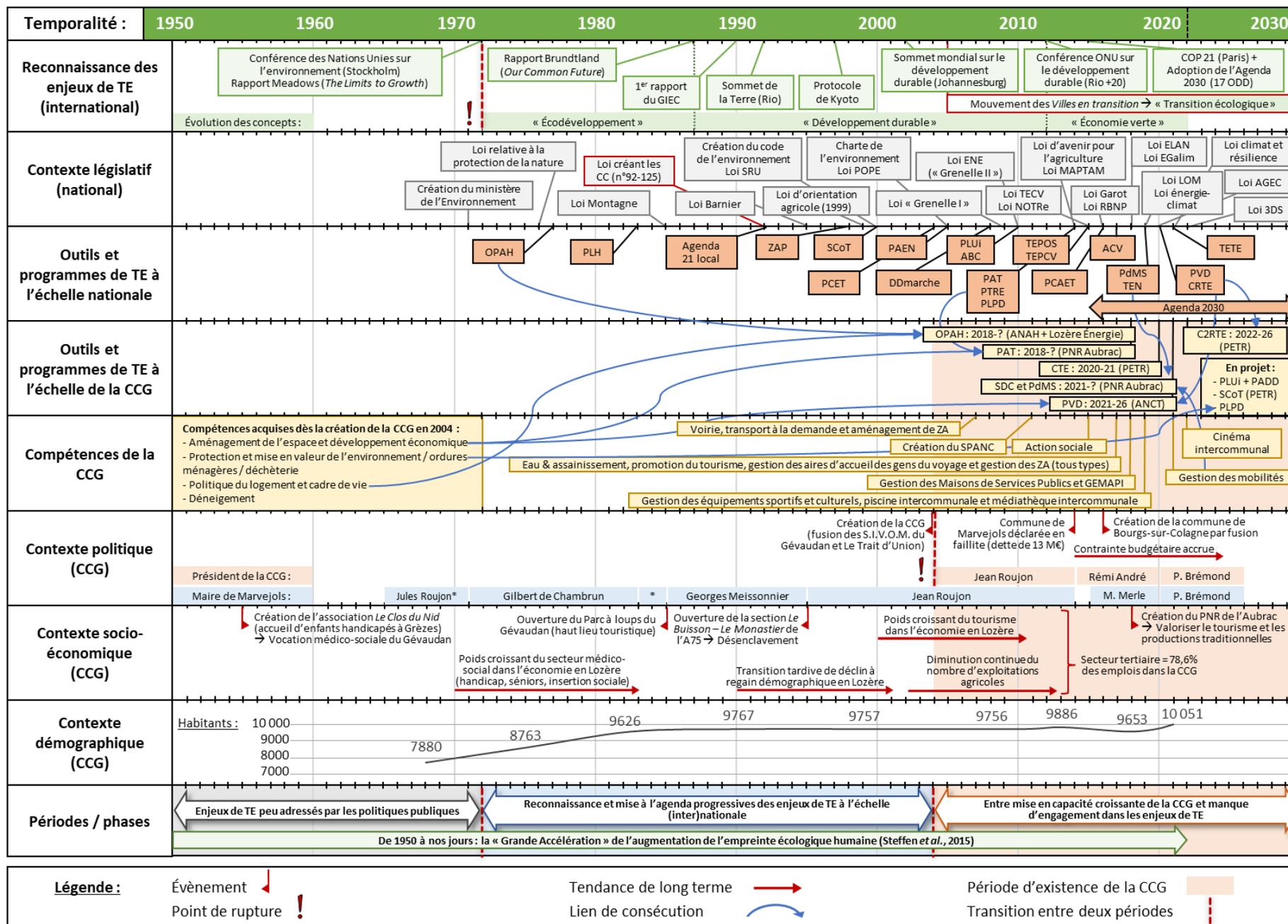
Le cas de la CCG en est un bon exemple au vu du nombre de compétences acquises depuis sa création en 2004. En effet, cette dernière possède l'intégralité des compétences tant obligatoires qu'optionnelles énumérées *supra*. Elle se démarque même par l'acquisition de compétences supplémentaires, comme la gestion des mobilités. La chronologie de ces transferts de compétences, mis en relation avec le contexte juridique, est détaillée dans la frise chronosystémique ci-dessous (figure 15). Il en ressort que les transferts se sont enchaînés et qu'ils ont contribué à la mise en place de plusieurs programmes de TE (voir la 4^e ligne de la frise).

En multipliant ainsi leurs champs d'action, les CC sont de plus en plus en mesure de répondre aux enjeux de TE (Torrealba, 2014 ; Faure, 2011). Quelques exemples à titre d'illustration : l'aménagement de l'espace permet de préserver les terres naturelles et agricoles et de limiter l'urbanisation ; le développement économique peut favoriser les circuits courts et les productions éco-responsables ; la gestion des déchets consiste précisément à réduire la quantité de déchets produits et à améliorer leur traitement ; la gestion de l'eau a pour objectif de préserver tant la quantité que la qualité de l'eau ; la politique du logement comprend généralement un volet de rénovation énergétique du bâti existant ; la gestion des mobilités peut promouvoir les mobilités douces (vélo, covoiturage, autopartage) ; enfin, la protection et la mise en valeur de l'environnement implique un travail de préservation de la biodiversité et des paysages. Une collectivité comme la CCG a donc énormément de clés en main pour engager des démarches de TE et pour prendre des initiatives adaptées aux besoins du territoire.

D'autant que cette montée en puissance a lieu dans une période de mise à l'agenda de la TE dans l'action publique territoriale. Si la volonté d'imposer les enjeux environnementaux dans les différents champs d'action des collectivités date du Sommet de Rio en 1992 (Angot, 2013), ce n'est que depuis les années 2010 que cet « impératif écologique » s'est réellement institué (Desjardins & Estèbe, 2021). En transférant toutes ces compétences aux collectivités, l'État cherche à faire des territoires les principaux acteurs de la TE. Une tendance qui s'illustre également dans les programmes d'action publique, comme « Petites Villes de Demain » ou les « Contrats de Relance et de Transition Écologique », qui sont pensés pour les communes et les intercommunalités et insistent de plus en plus sur l'engagement pour la TE.

Dans un contexte d'action publique favorable et au vu du nombre particulièrement important de compétences acquises par la CCG, cette dernière semble donc en mesure de se positionner comme un acteur moteur de la TE en territoire gévaudanais.

Contexte, potentialités et modalités de l'engagement de la Communauté de communes du Gévaudan et de son territoire dans la transition écologique



Florian BEHAGUE - M2 GEOSPHERES - 2022

Figure 15 : Frise chrono-systémique sur l'engagement de la Communauté de Communes du Gévaudan dans la transition écologique - Réalisé par Florian Behague

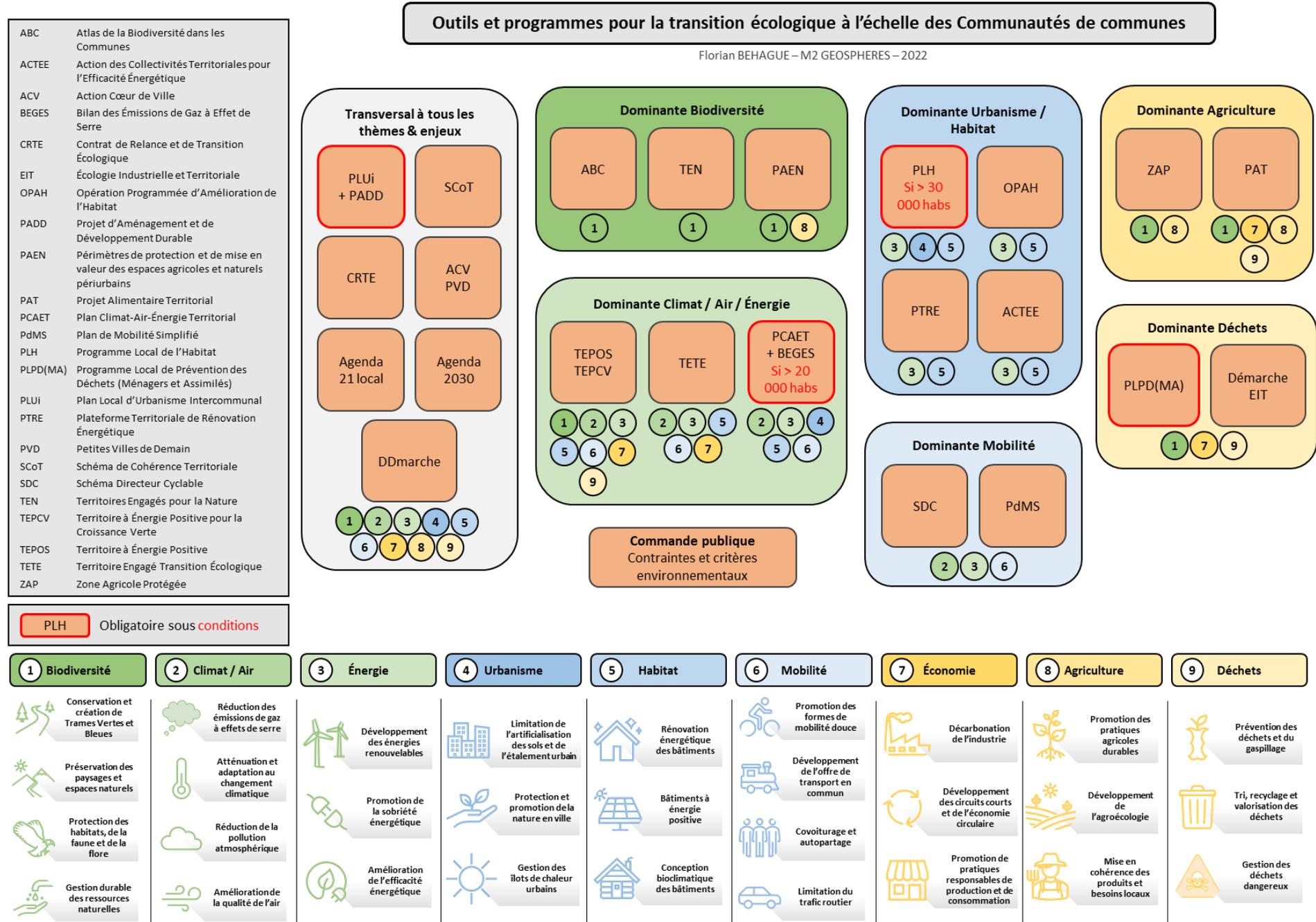
3.1.2. Outils, programmes et enjeux de transition écologique à l'échelle des Communautés de communes

Une fois acté que les CC ont les compétences voire l'obligation de traiter des enjeux de TE, encore faut-il identifier les leviers à leur disposition. Pour cela, un travail de recensement des outils et programmes a été mené, nourri tant par des recherches bibliographiques que par l'immersion de terrain à la CCG. Si ce tour d'horizon n'a pas la prétention d'être exhaustif, il fournit tout de même une synthèse éclairante de la situation en 2022.

Cette sous-partie s'appuie grandement sur l'organigramme conçu à ce propos (figure 16). Ce dernier rassemble les différents outils et programmes diffusés à l'échelle nationale et accessibles pour les intercommunalités et/ou les EPCI à fiscalité propre. Les programmes en question sont regroupés par thématiques, bien que certains concernent en réalité plusieurs enjeux à la fois. La manière dont la CCG se saisit de ces différents moyens d'action sera traitée plus loin, dans la partie 3.3.1.

Tout d'abord, les CC peuvent intervenir sur les questions de **biodiversité** en mobilisant leurs compétences d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement : préservation des trames vertes et bleues, amélioration de la gestion des ressources naturelles ou encore protection de la faune et de la flore. Les *Atlas de la Biodiversité Communale* permettent d'inventorier et cartographier la faune et la flore présentes sur le territoire, de sensibiliser les acteurs locaux et de favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les décisions de la collectivité (Ministère de la Transition écologique, 2020). Le dispositif *Territoires Engagés pour la Nature* poursuit des objectifs similaires, en ciblant notamment les facteurs d'érosion de la biodiversité. Enfin, les *périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains* (PAEN) permettent de renforcer la protection des zones classées « agricoles » et « naturelles » dans les PLU (Territoires Bio & Terres de Liens).

Les CC peuvent également agir pour la qualité de l'**air**, la **transition énergétique** et contre le **changement climatique** en cherchant à réduire de manière transversale les émissions de gaz à effet de serre, en maîtrisant la demande locale en énergie et en développant les énergies renouvelables. Des enjeux au cœur des *Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux*, qui impliquent de faire un bilan des émissions de GES sur le territoire, de poser des objectifs de réduction et de favoriser une transition vers des pratiques et technologies moins émettrices (Angot, 2013). Les démarches de *Territoires à Énergie Positive* lancées en 2011 et renouvelées en 2014 via les *Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte* vont dans le même sens en visant à



PLH Obligatoire sous conditions

1 Biodiversité	2 Climat / Air	3 Énergie	4 Urbanisme	5 Habitat	6 Mobilité	7 Économie	8 Agriculture	9 Déchets
 Conservation et création de Trames Vertes et Bleues	 Réduction des émissions de gaz à effets de serre	 Développement des énergies renouvelables	 Limitation de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain	 Rénovation énergétique des bâtiments	 Promotion des formes de mobilité douce	 Décarbonation de l'industrie	 Promotion des pratiques agricoles durables	 Prévention des déchets et du gaspillage
 Préservation des paysages et espaces naturels	 Atténuation et adaptation au changement climatique	 Promotion de la sobriété énergétique	 Protection et promotion de la nature en ville	 Bâtiments à énergie positive	 Développement de l'offre de transport en commun	 Développement des circuits courts et de l'économie circulaire	 Développement de l'agroécologie	 Tri, recyclage et valorisation des déchets
 Protection des habitats, de la faune et de la flore	 Réduction de la pollution atmosphérique	 Amélioration de l'efficacité énergétique	 Gestion des îlots de chaleur urbains	 Conception bioclimatique des bâtiments	 Covoiturage et autopartage	 Promotion de pratiques responsables de production et de consommation	 Mise en cohérence des produits et besoins locaux	 Gestion des déchets dangereux
 Gestion durable des ressources naturelles	 Amélioration de la qualité de l'air				 Limitation du trafic routier			

Figure 16 : Organigramme de synthèse des outils et programmes de transition écologique à disposition des Communautés de communes - Réalisé par Florian Behague

réduire la consommation d'énergie et le recours aux énergies fossiles (Avisé, 2021). S'ajoute à cela le programme *Territoire Engagé Transition Écologique*, résultat d'une fusion entre les labels « Climat-air-énergie » (ex Cit'ergie) et « Économie circulaire » de l'ADEME.

Viennent ensuite les champs d'action de l'**urbanisme** et de l'**habitat**, directement liés aux compétences d'aménagement de l'espace et de politique du logement. En plus de gérer de façon durable l'urbanisation et le foncier en limitant l'artificialisation des sols, les CC peuvent revégétaliser les centres-villes, favoriser l'éco-construction et le recours à des matériaux durables ou encore s'engager pour la rénovation énergétique du bâti existant. Plusieurs programmes sont alors utilisables, à commencer par le *Programme Local de l'Habitat* qui a pour but de traiter tous ces enjeux de façon transversale. L'*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat* permet, en coopération avec l'Agence Nationale de l'Habitat, de réhabiliter le bâti en centre urbain ancien pour revaloriser les logements existants et améliorer leur performance énergétique (Lacaze & Rougier, 2015). D'autres outils sont plus ciblés sur les questions énergétiques, comme la *Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique* et le programme d'*Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique*.

Concernant la **mobilité**, les CC peuvent promouvoir des moyens de transports décarbonés et limiter les émissions de GES en mettant en place un *Plan de Mobilité Simplifié* ou encore un *Schéma Directeur Cyclable*. Ces derniers servent de documents d'orientation stratégique pour proposer une offre de mobilité durable et mettre en place des alternatives à la voiture en milieu rural. Les CC sont également en mesure de soutenir l'**agriculture** durable et l'**économie** locale à travers leur compétence de développement économique. En plus de promouvoir les pratiques agricoles à moindre impact écologique, elles peuvent développer les circuits courts et valoriser les productions locales. À ces fins, les *Zones Agricoles Protégées* permettent de freiner l'urbanisation des parcelles agricoles tandis que les *Programmes Alimentaires Territoriaux* servent à soutenir et développer les réseaux de producteurs locaux ainsi qu'à promouvoir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (Ministère de l'Agriculture, 2022). Enfin, les CC sont généralement engagées dans la gestion et le traitement des **déchets**. Un *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés* ou une *démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale* contribuent alors à appliquer la logique « réduire, réutiliser, recycler » (ADEME, 2018).

Pour finir, plusieurs programmes permettent de traiter tous ces enjeux de façon transversale. Les *Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux*, notamment à travers les *Projets d'Aménagement et de Développement Durable* qui les composent, servent à acter une stratégie

d'aménagement et d'utilisation des sols. Ils sont sensés articuler les enjeux économiques, sociaux et écologiques du territoire pour en guider au mieux le développement. Les *Schémas de Cohérence Territoriale* poursuivent un but similaire de planification d'un projet de territoire mais cette fois sur un périmètre élargi (généralement sur un bassin de vie voire toute une partie de département) (Ministère de la Transition écologique, 2022). Les CC s'engagent également à travers des *Contrats de Relance et de Transition Écologique* et/ou des contrats *Petites Villes de Demain* pour proposer des actions en lien avec les besoins du territoire et les enjeux de TE. Enfin, des programmes transversaux comme les *Agendas 21 locaux* (devenus *Agendas 2030*) et les *DDmarche* visent à placer les enjeux écologiques au premier plan, dans tous les champs de compétences des CC (Torrealba, 2014 ; Angot, 2013, Emelianoff, 2005).

Si les collectivités peuvent se montrer proactives et s'engager volontairement dans une dynamique de TE, en mettant en place les programmes présentés ici ou en orientant leurs projets et leurs commandes publiques selon des critères écologiques, un certain nombre d'outils et programmes sont obligatoires sous conditions. Ainsi, le PLUi relève automatiquement des compétences des CC depuis le 1^{er} juillet 2021, suite à l'application de la loi Alur du 24 mars 2014, à condition que 25% des communes ne se soient pas opposées à ce transfert de compétence (Banque des Territoires, 2019). Les PCAET sont quant à eux obligatoires pour les CC de plus de 20 000 habitants. Ce seuil monte à 30 000 habitants pour les PLH. Les PLPDMA sont également obligatoires depuis la publication de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (n°2010-788).

Finalement, sur l'ensemble des outils et programmes présentés, la plupart restent optionnels donc dépendants de la volonté des collectivités et des moyens que ces dernières peuvent y consacrer. Ce qui, comme détaillé en partie 3.3.2., peut nettement limiter leur portée.

3.1.3. L'importance du contexte spatio-temporel pour appréhender les dynamiques locales de transition écologique

Pour comprendre comment une collectivité s'engage dans la TE, recenser ses compétences et les programmes à sa disposition n'est pas suffisant. En effet, cela ne permet que de dresser le champ des possibles, sans expliquer comment les CC s'en saisissent. Étudier cette mise en pratique demande alors d'articuler plusieurs échelles d'analyse et de s'intéresser aux recompositions locales de l'action publique (Lascoumes & Le Galès, 2012).

C'est ici que la frise chrono-systémique, déjà utilisée *supra* (figure 15), révèle tout son intérêt. En synthétisant différents éléments de chronologie et de contexte, elle nous offre une vision globale des facteurs ayant contribué à l'application de programmes de TE par la CCG. À commencer par l'influence du contexte international. Car des publications et évènements comme le rapport Brundtland de 1987, le Sommet de la Terre de Rio en 1992 ou plus récemment la COP 21 de Paris en 2015 auront des répercussions directes sur les politiques et orientations des gouvernements en matière de TE. Plus ou moins engageants selon les cas, ces conférences et autres sommets pourront ainsi influencer sur deux facteurs à l'échelle nationale : le cadre législatif ainsi que les politiques et programmes de TE proposés par l'État français. Depuis les années 1970, un nombre croissant de lois et de programmes ont ainsi été appliqués et ont abouti tant sur des opportunités que sur des contraintes pour les collectivités locales.

Vient ensuite la traduction locale de ce contexte global, variable selon les territoires et les acteurs concernés. Pour ce qui relève des CC, plusieurs facteurs vont orienter leur engagement dans la TE. Tout d'abord, les compétences acquises par ces dernières, comme détaillé en partie 3.1.1. Ensuite, le contexte politique, qui renvoie tant aux priorités des élus qu'à leur projet pour le territoire. Cela peut également comprendre des évènements impactants à long terme, comme la faillite de la commune de Marvejols en 2014 suite aux pratiques financières de l'ancienne municipalité. Une crise qui renforcera les contraintes budgétaires et limitera les possibilités d'investissement pour plusieurs années (Soullami, 2015). Enfin, du contexte socio-économique local découlent les besoins et projets que les CC doivent gérer. Pour le cas du Gévaudan, le poids des secteurs agricole, touristique et médico-social influe sur les politiques publiques. Les tendances socio-démographiques du territoire, présentées en partie 1.2.2., vont également guider les priorités de la CCG (redynamisation de centre-bourg, attractivité pour les nouvelles populations, amélioration de l'offre de logement, *etc.*). Un dernier facteur important, non présent sur la frise chrono-systémique, est le contexte environnemental. En effet, les politiques publiques auront aussi à s'adapter à l'état des ressources naturelles, aux enjeux de biodiversité ou encore aux risques naturels propres au territoire.

Face à ces jeux d'échelle, le niveau intercommunal se montre particulièrement pertinent. Il permet de mettre en coopération les communes, de favoriser le partage de ressources et de proposer une stratégie à l'échelle du territoire, sans se restreindre à la situation d'une seule commune. En plus d'assurer une certaine pérennité et une capacité de résilience (Cuenot *et al.*, 2021), cette démarche invite à penser les liens d'échange et d'interdépendance pour assurer de réelles « transitions territoriales » (Vanier, 2021, p. 8). Le niveau intercommunal regroupe

également une réalité de terrain plus homogène et permet une appréhension plus fine qu'à l'échelle départementale ou régionale (Theys, 2002). Ce qui n'empêche pas les CC d'interagir avec une multitude d'acteurs. La CCG est ainsi en coopération sur de nombreux programmes avec le PNR Aubrac, le PETR « Pays du Gévaudan-Lozère », le département de la Lozère ou encore la région Occitanie. La mise en mouvement du territoire est donc le résultat d'une coopération entre tous ces acteurs, de la commune à l'État, tant sur le plan financier que pour la mise en pratique des politiques publiques. La carte ci-dessous (figure 17) permet de visualiser les périmètres d'intervention de ces différents acteurs. Cinq différents périmètres y sont identifiés et permettent de spatialiser les démarches de TE pouvant concerner le Gévaudan.

À titre d'exemple, une commune comme Bourgs-sur-Colagne sera pilotée par les décisions communales mais sera aussi concernée par le programme PVD et différents projets ou programmes de la CCG, du PNR Aubrac, du PETR « Pays du Gévaudan-Lozère » ou encore du département de la Lozère. Dans cette arène d'acteurs, la CCG peut avoir selon les sujets et les projets un rôle d'initiatrice, de facilitatrice, de coordinatrice ou encore d'« animatrice territoriale » (Bertrand & Richard, 2014) des dynamiques de TE. Une équation sans cesse recomposée qui dépend tant des partenariats conclus que des relations de pouvoir à l'œuvre.

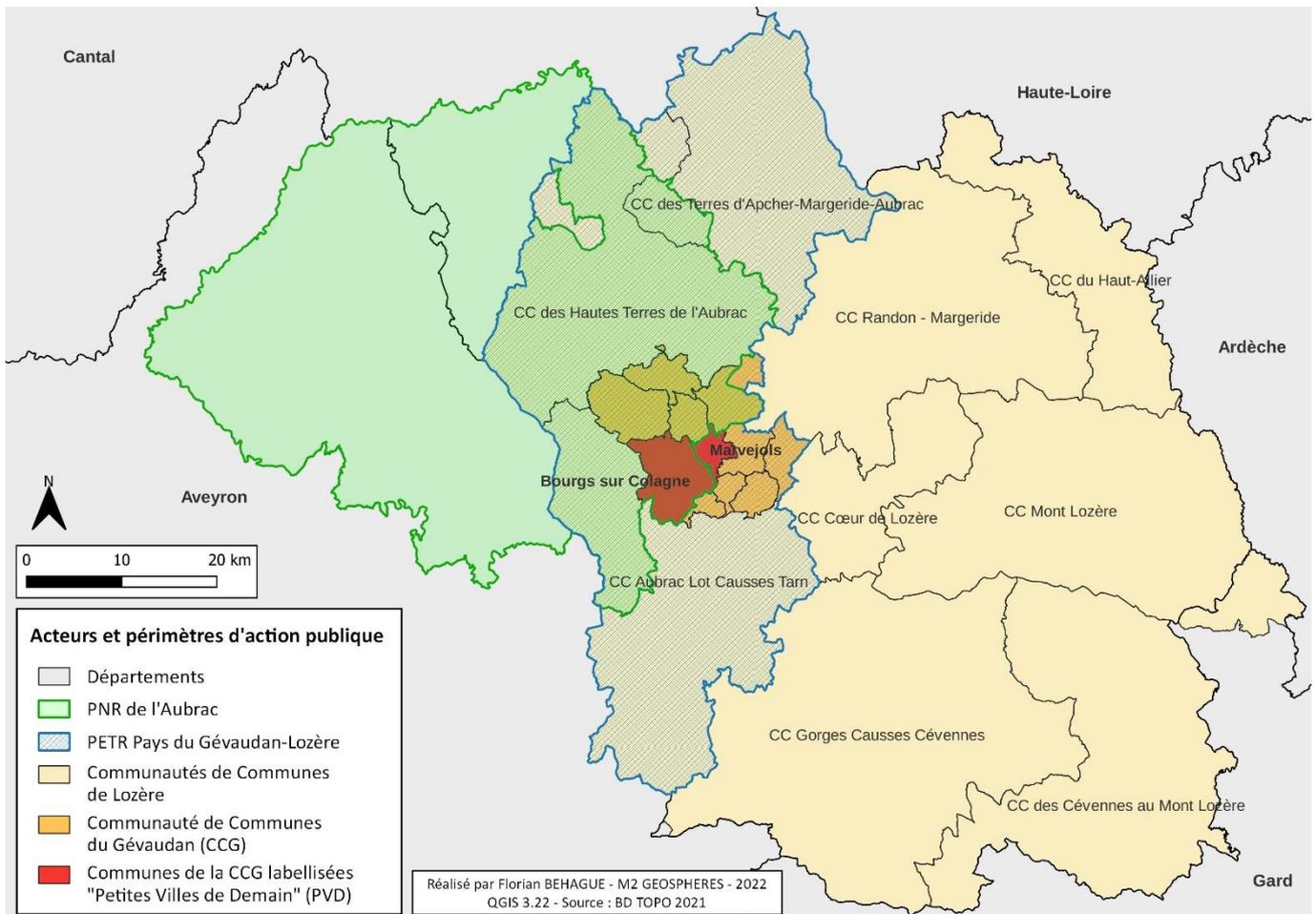


Figure 17 : Les périmètres d'action des intercommunalités en Gévaudan - Réalisé par Florian Behague - Source des données : BD TOPO 2021

Après avoir posé le contexte tant spatial que temporel des dynamiques de TE sur le territoire de la CCG, il convient de situer les enjeux écologiques dans les priorités de la collectivité pour décrypter les choix politiques opérés. Car d'autres problématiques peuvent entrer en synergie ou en conflit avec les objectifs de TE, à commencer par le besoin de redynamisation des territoires ruraux à faible densité.

3.2. Concilier transition écologique et redynamisation, un compromis difficile mais déterminant pour l'avenir des territoires ruraux à faible densité

Parmi les défis auxquels les territoires ruraux à faible densité sont confrontés, l'inversion des tendances de déclin est centrale. En effet, étudier ces territoires implique de prendre un certain recul historique sur leurs recompositions au fil des décennies. Une vision sur le passé qui aide à penser l'avenir, dans une démarche de redynamisation et de compensation des handicaps liés à la marginalité géographique, économique ou encore politique de ces espaces (Jagorel, 2019). Pour autant, le contexte de crise écologique ne doit pas être oublié. D'où le besoin de concilier redynamisation et TE pour mettre les territoires ruraux à faible densité sur la meilleure trajectoire possible, tant sur le plan écologique que socio-économique et technologique. Une meilleure compréhension de l'action de la CCG sera donc permise par l'étude des priorisations, arbitrages et synergies entre ces deux impératifs.

3.2.1. Les spécificités des territoires ruraux face aux enjeux de transition écologique

Réfléchir aux perspectives de transformation de nos façons de produire, consommer et vivre en société face à l'explosion de l'empreinte écologique humaine ne peut pas se faire de la même manière en ville ou en milieu périurbain que dans un territoire comme la Lozère. Il est donc important de s'intéresser aux enjeux et défis propres aux milieux ruraux à faible densité, qui s'illustrent à travers le cas de la CCG.

À commencer par l'enjeu de la préservation de la **biodiversité**, souvent plus riche en milieu rural peu densifié. Car une faible densité de présence et d'activités humaines laisse plus de place pour le développement et la sauvegarde des écosystèmes. Ainsi, le diagnostic CRTE du PETR « Pays du Gévaudan-Lozère » et le diagnostic PLUi de la CCG soulignent la qualité paysagère et environnementale du territoire, avec plusieurs zones classées (voir les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) Natura 2000 et les ZNIEFF sur la figure 18) et une politique marquée de protection de la faune et de la flore (gestion durable des forêts, protection d'espèces,

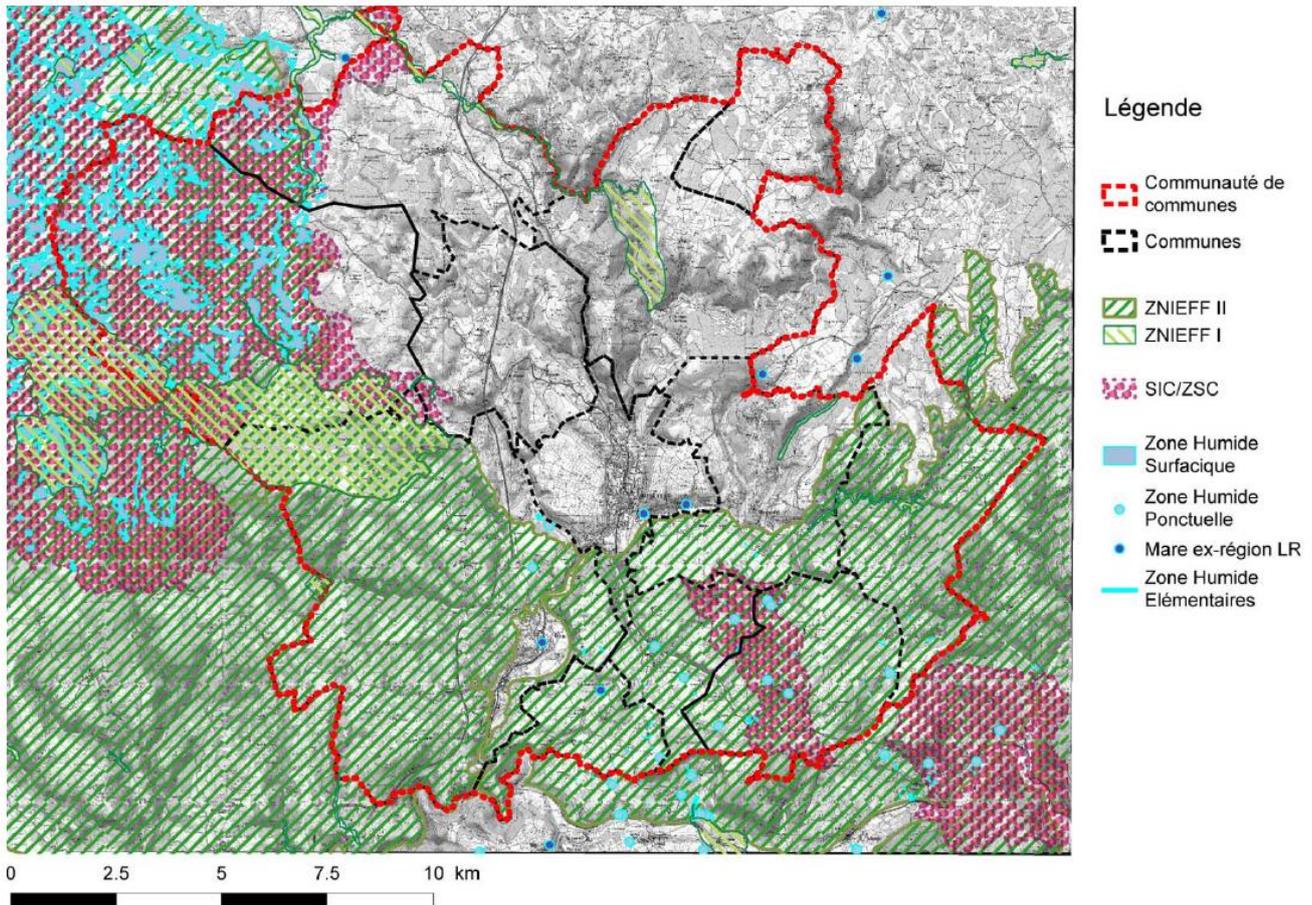


Figure 18 : Les zones de protection environnementale sur le territoire de la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par l'agence Robin & Carbonneau, 2017 - Source des données : SIG DREAL

préservation des milieux aquatiques et humides, restauration des continuités écologiques) (Albouy, 2021 ; Agence Robin & Carbonneau *et al.*, 2017). Or ce patrimoine naturel est menacé par plusieurs facteurs : changement climatique et exposition aux évènements climatiques extrêmes (sécheresse, gel), artificialisation des sols et étalement urbain, infrastructures fragmentant les trames vertes et bleues, apports d'espèces envahissantes, recul de l'agropastoralisme et fermeture des milieux ou encore pratiques agricoles et sylvicoles nocives. À titre d'exemple, « depuis 1950, la tâche urbaine résidentielle n'a cessé de croître : la surface urbaine résidentielle a été multipliée par 2,7 entre 1950 et 2010, passant ainsi de 324,6 ha à 869,7 ha » (Agence Robin & Carbonneau *et al.*, 2017, p. 76). Une consommation foncière liée au manque de documents de planification de l'occupation des sols et à l'attractivité démographique du territoire. Le développement du territoire peut ainsi, selon les politiques menées, peser lourdement sur les écosystèmes locaux.

Un autre enjeu de TE important en milieu rural est celui de la **mobilité**. Si les déplacements sur le territoire de la CCG se font surtout via l'A75 et la RN88, l'offre de mobilité est très inégale et insuffisante pour les communes isolées des grands axes. Historiquement

important pour le développement de la Lozère, le réseau ferroviaire est aujourd'hui inadapté, tant en termes de fréquence que d'horaires et de desserte. Une offre de transport par autocars existe mais reste peu utilisée. Les ménages sont ainsi surtout dépendants de l'usage de la voiture individuelle, avec « 78,2% de la population active du CRTE [qui] utilisait la voiture pour se rendre au travail » en 2021 (Albouy, 2021, p. 38). Par ailleurs, 87,2% des ménages de la CCG ont au moins une voiture (un chiffre qui monte à 100% pour la commune de Saint-Bonnet-de-Chirac) (Agence Robin & Carbonneau *et al.*, 2017). Il est donc nécessaire de développer des alternatives décarbonées pour limiter les émissions de GES, lutter contre l'isolement des personnes fragiles peu mobiles et améliorer l'accessibilité des services et équipements. D'autant que la mobilité en milieu rural est devenue un impératif pour l'autonomie et l'insertion socio-professionnelle des citoyens (Jagorel, 2019). Elle s'impose alors comme un enjeu générateur d'inégalités : frais de déplacement importants (carburant et entretien), injonction à la motorisation pour accéder aux pôles de services et d'emploi, voitures électriques réservées aux ménages pouvant en assumer l'investissement initial (Lormeteau B., 2021). Dans un contexte de montée des prix de l'énergie et de lutte contre le changement climatique, le modèle rural de la voiture individuelle n'est en somme soutenable ni sur le plan écologique, ni sur le plan socio-économique (comme l'a d'ailleurs montré la crise des Gilets Jaunes en 2018) (Orfeuill, 2013).

Ce qui nous renvoie à un troisième enjeu connexe : la **vulnérabilité énergétique**. Car la dépendance aux énergies fossiles ne se manifeste pas que dans la mobilité. Le logement est un autre poste de dépense qui peut entraîner les ménages ruraux fragiles dans une « spirale de la précarité » (Prugneau & Martineau, 2014). La notion de « précarité énergétique » désigne la difficulté à disposer d'assez d'énergie pour satisfaire ses besoins élémentaires à cause de conditions financières et/ou d'habitat défavorables (Devalière & Teissier, 2014). Ce phénomène est mesurable par divers indicateurs : le taux d'effort énergétique (part du budget allouée à l'énergie), le rapport entre les revenus et les dépenses d'énergie et de logement ou encore l'appréhension plus subjective du « froid ressenti ». Toujours selon Devalière et Teissier, entre 10 et 15% des ménages français sont concernés par la précarité énergétique. Cette dernière touche plus fortement les logements anciens et/ou situés en zone rurale (10 points de pourcentage de plus que la moyenne des logements). Une précarité énergétique toujours en hausse, malgré les programmes publics engagés, à laquelle s'ajoutent les ménages « vulnérables », soit sur le fil de la précarité (Lormeteau, 2021). Plusieurs facteurs expliquent qu'1/3 des ménages précaires énergétiquement soient situés en milieu rural ou en « périphérie » : maisons individuelles souvent énergivores et mal isolées, coûts de rénovation

sous-estimés, surendettement à cause des dépenses en énergie après un achat à crédit (Prugneau & Martineau, 2014), équipements de chauffage peu efficaces, non-recours aux aides par crainte de stigmatisation et enfin invisibilisation des situations de précarité du fait de l'isolement géographique et social (Le Roux, 2015). Un problème empiré par l'attractivité démographique des territoires ruraux et encore mal appréhendé par les politiques publiques, faute de transversalité, de coordination et d'engagements de long-terme (Meillerand & Nicolas, 2021).

Le territoire de la CCG n'échappe pas à ces tendances. À l'échelle du PETR « Pays du Gévaudan-Lozère », « 13,8% des ménages contre 5,4% à l'échelle nationale » sont en situation de précarité énergétique en 2021 et « 89,6% des logements sont énergivores, contre 72,7% à l'échelle régionale » (Albouy, 2021, p. 52). Pour aller dans le détail, 30,8% des logements sont considérés « très énergivores » (classés F ou G), contre 9,7% à l'échelle régionale. Il en ressort que la facture énergétique y est 23% plus élevée qu'au niveau régional, notamment à cause des dépenses de chauffage. Une surconsommation d'énergie problématique (27,1 MWH/hab en 2017 contre 21,2 en Occitanie), même si le territoire du PETR produisait 27% de sa consommation en énergies renouvelables en 2017 (bois-énergie principalement, complété par l'éolien, le solaire, la géothermie et le micro-hydroélectrique). Finalement, le modèle socio-économique rural repose jusqu'à maintenant sur une énergie bon marché et des inégalités sociales tolérées. Les ménages sont donc contraints à un mode de vie qui les rend vulnérables face une montée des prix de l'énergie inéluctable à long terme (Combet, 2013).

3.2.2. L'équation difficile des moyens et des priorités dans les collectivités rurales

Puisque le contexte rural pose des problèmes bien spécifiques face à l'impératif de TE, il est nécessaire de s'intéresser aux réponses politiques apportées et à leur traduction dans l'action. Or bien que les défis présentés précédemment soient déterminants, les pouvoirs publics doivent également jongler avec d'autres enjeux, dont le besoin de redynamisation.

À priori, une convergence entre politiques de TE et de redynamisation des territoires ruraux est tout à fait envisageable. C'est d'ailleurs ce qui est mis en avant dans plusieurs programmes de développement rural. Le programme PVD, les CRTE ou encore les Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sont autant de leviers d'action publique sensés prendre en compte à la fois les enjeux écologiques, économiques et sociaux. Des témoignages de terrain ont également confirmé la réorientation des contrats « bourgs-centres » de la région Occitanie, initialement axés sur la revitalisation mais incluant de plus en plus des critères

environnementaux. Ce « verdissement » de l'action publique semble donc annoncer une mise en avant des questions de TE, de façon transversale et contraignante.

Pourtant, les CC rurales ont des moyens limités qui imposent une priorisation et des arbitrages. En fonction des territoires, des besoins locaux et des orientations politiques, les enjeux de TE peuvent ainsi être relégués au second plan. Un exemple déjà abordé *supra* de ce genre de conflit est la difficulté à concilier urbanisation croissante (pour loger de nouveaux arrivants ou pour installer de nouvelles activités économiques) et préservation des zones naturelles et agricoles. Revenons plus en détail sur ce sujet qui cristallise les tensions, notamment depuis l'adoption de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2021.

Afin de limiter l'artificialisation des sols, un volet sur l'urbanisme a été intégré dans la loi « Climat et résilience » de 2021 (n°2021-1104). L'idée du ZAN est de parvenir à une absence d'artificialisation des terrains naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2050. Cela implique de maîtriser l'étalement urbain, réinvestir le bâti vacant, densifier la ville, favoriser la nature en ville et renaturer les sols déjà artificialisés. Un nouveau paradigme qui rentre en contradiction avec d'autres réalités et priorités des territoires ruraux.

En effet, l'objectif ZAN nourrit actuellement de nombreux débats sur les modalités concrètes de son application. Loin d'opposer de façon manichéenne les défenseurs de la nature à d'affreux bétonneurs, il oblige à faire des compromis sur tous les plans. Si les élus locaux doivent penser à la préservation de la biodiversité, ils doivent également assurer le développement économique et le renouvellement démographique pour éviter que le territoire ne décline (AUDAP, 2022). Un arbitrage d'autant plus délicat pour les communes rurales comme Marvejols, toujours en situation de déprise démographique. Car sans politiques de compensation, la maîtrise du foncier peut rendre l'accès au logement de plus en plus compliqué, notamment pour les ménages modestes. Un problème caractéristique des nouveaux conflits qui découlent des politiques environnementales, cristallisés autour de « *la distribution sociale et territoriale des effets de rareté délibérément recherchés au nom de la préservation de l'environnement* » (Desjardins & Estèbe, 2021, p. 48). Autre élément important : les ressources financières des collectivités dépendent directement du nombre d'habitants et d'entreprises sur leur territoire. Une logique qui incite les élus à développer leurs communes par l'urbanisation (ADGCF, 2022). En somme, l'objectif ZAN appelle à des changements structurels sur le plan fiscal et législatif ainsi qu'à une remise en question du modèle aménagiste dominant.

Six mois d'immersion dans le service « Aménagement du territoire » de la CCG ont permis de constater la récurrence des sollicitations relatives à l'urbanisme. En effet, élus et

particuliers souhaitent régulièrement engager des démarches pour changer la vocation d'une parcelle. De nombreux propriétaires cherchent notamment à passer des terrains agricoles et naturels en terrains constructibles, chose devenant impossible du fait de l'objectif ZAN. Mais les conflits autour de l'usage des sols peuvent également s'étendre à l'échelle du territoire, à l'image de l'échec de la première tentative de création d'un PLUi pour la CCG en 2020.

Un dernier paramètre vient complexifier ces arbitrages : la diversité des parties prenantes. Car pour chacun des enjeux de TE abordés précédemment, différents acteurs sont impliqués, avec des intérêts parfois opposés. Le thème de l'occupation des sols est encore ici une bonne illustration. Parmi les projets structurants de la CCG, la réhabilitation de l'Îlot Châtillon (voir photo 3) a pour objectif de faire de cet îlot urbain un lieu multifonctionnel en plein cœur de Marvejols (maison de santé pluriprofessionnelle, maison France Services, logements, espace public végétalisé). Or durant les réflexions autour des esquisses architecturales, un élément a particulièrement posé problème : le stationnement. En effet, un déficit d'espaces de stationnement autour du site oblige les élus à arbitrer sur la place laissée à la voiture dans l'îlot. Si certains souhaitent favoriser la circulation piétonne et la revégétalisation, d'autres priorisent la proximité du stationnement et l'accessibilité pour les personnes âgées. Sans oublier qu'il convient de garder des places pour les urgences, les professionnels de santé mais aussi les commerces adjacents. Les élus se retrouvent donc obligés de trancher, sans forcément se référer à une stratégie de long-terme ou à une concertation de la population. Rien ne garantit alors que la végétalisation et plus généralement les enjeux de TE soient mis au premier plan.



Photo 3 : Entrée Sud de l'Îlot Châtillon donnant sur l'ancien couvent - Source : Florian Behague

3.2.3. Le programme Petites Villes de Demain : un exemple de synergie entre redynamisation des territoires ruraux et engagement pour la transition écologique ?

Pour analyser la relation entre objectifs de TE et de redynamisation sur le territoire de la CCG, le prisme du programme Petites Villes de Demain (PVD) s'impose comme un incontournable. Lancé en octobre 2020 en tant qu'instrument de l'Agenda Rural et du Plan de relance, ce programme « *a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial* » (Ministère de la Cohésion des territoires, 2021). Ciblante les villes de moins de 20 000 habitants ayant des fonctions de centralité, le dispositif vise à revitaliser 1600 communes grâce aux 3 milliards d'euros alloués pour 6 ans par l'État, la Banque des Territoires et l'ANAH. Une initiative qui devrait bénéficier directement à 7 millions d'habitants, soit 10% de la population française (Auricoste *et al.*, 2021).

Ce programme propose un accompagnement sur-mesure aux communes, décliné en 3 axes : soutien en ingénierie ; appui et financements thématiques ; mise en réseau via des « clubs PVD ». Une grande diversité d'actions et de projets peuvent rentrer dans le cadre de PVD, de la mobilité au développement commercial en passant par la culture ou le patrimoine. Depuis fin 2020, deux villes de la CCG sont labellisées « PVD » : Bourgs-sur-Colagne et Marvejols. La CCG a ainsi rédigé une convention contenant plusieurs dizaines de projets (présentés dans des « fiches actions »). En phase avec les objectifs du programme, la CCG est donc sensée inscrire autant que possible ces projets dans une démarche de TE.

Afin d'évaluer la contribution à la TE des projets de la CCG, 35 des 44 fiches actions prévues pour la mise à jour de la convention ORT-PVD (signée en octobre 2021) ont été analysées (voir l'annexe 2 pour la liste complète de ces fiches actions). Ces projets sont très variés : aménagement de cheminements piétons sécurisés, réhabilitation d'une ancienne usine en espace associatif, réaménagement de places publiques ou encore création d'une maison de santé. L'évaluation s'appuie sur les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU et sur la grille CRTE d'évaluation d'impact environnemental du Commissariat général au développement durable (voir la méthodologie en partie 2.2.). Sans aller dans les détails pour chacun des projets, il est possible de tirer quelques données et conclusions de ce travail.

Pour ce qui est de l'évaluation via les ODD (voir le détail en annexe 3), 52 projets ont été analysés, ce travail ayant été effectué avant que leur nombre soit réduit à 44. La figure 19 permet de visualiser la contribution des projets PVD aux différents ODD. Pour en faciliter la

lecture, les bandes du diagramme reprennent le code couleur des 17 ODD (voir figure 12). La partie en dégradé des bandes sert, elle, à représenter les impacts potentiels mais encore incertains des projets. Il en ressort qu’une majorité des projets PVD de la CCG ont un impact positif pour l’ODD 11 « Villes et communautés durables » (46 sur 52). Ce qui s’explique par la raison première du programme PVD, à savoir soutenir la revalorisation des centres-bourgs. Beaucoup de projets ont aussi un impact positif pour l’ODD 8 « Travail décent et croissance économique » (19 à 20) et pour l’ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure » (19). Là encore, l’objectif de relance économique au cœur du programme PVD explique en partie cette tendance. Enfin, 11 à 17 projets pourraient contribuer positivement à l’ODD 12 « Consommation et production responsables ». Cependant, seulement 2 projets ont un impact positif pour l’ODD 6 « Eau propre et assainissement », 6 à 9 pour l’ODD 7 « Énergie propre et d’un coût abordable », 8 à 11 pour l’ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique », aucun pour l’ODD 14 « Vie aquatique » et 6 à 9 pour l’ODD 15 « Vie terrestre ». Les ODD en lien avec les enjeux de TE sont donc nettement moins investis, alors même qu’ils sont eux aussi au cœur du programme PVD. Les objectifs économiques semblent être priorisés à leurs dépens. Un constat qui rejoint l’analyse de Melonio et Tremel, qui dénoncent le manque de poids et d’efforts consacrés aux ODD environnementaux (Melonio & Tremel, 2021).

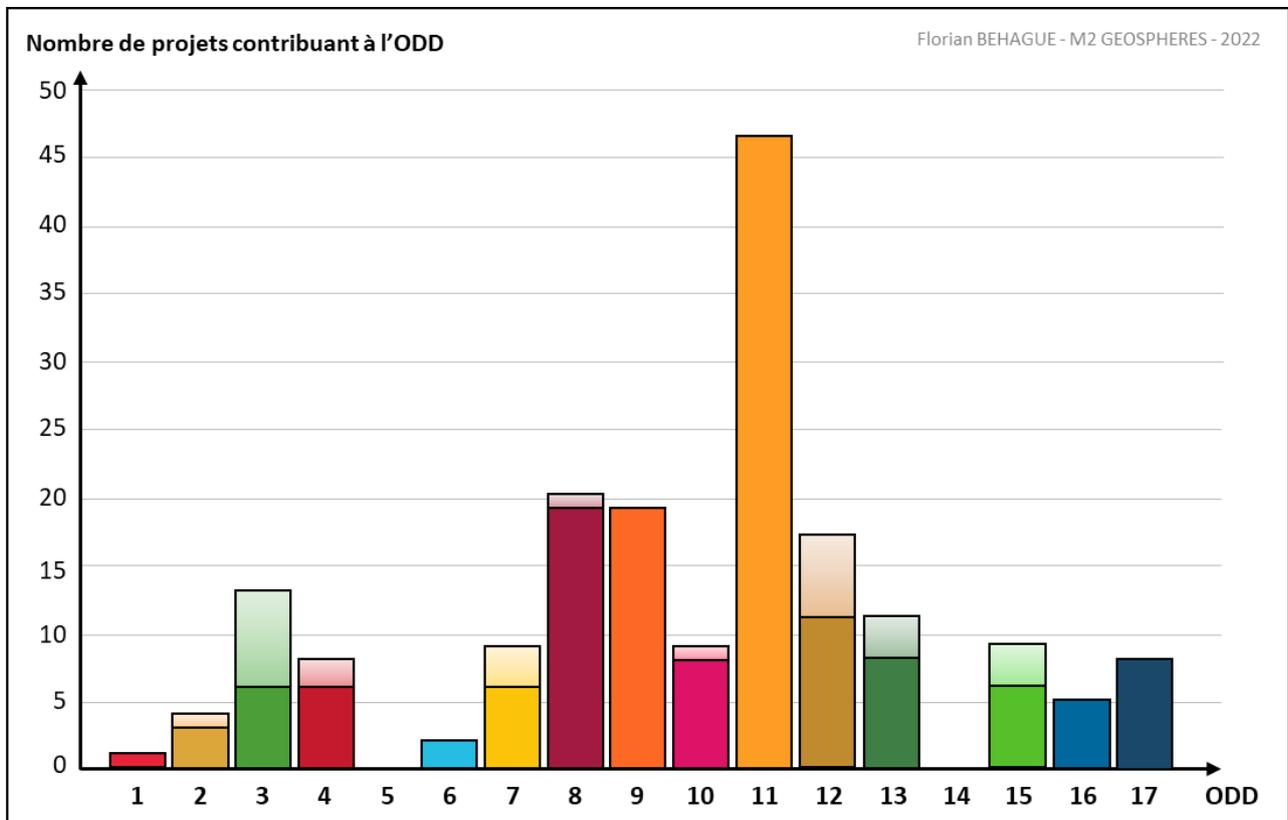


Figure 19 : Diagramme représentant la contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable des projets PVD de la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par Florian Behague

L'évaluation de 35 projets PVD à l'aide des grilles CRTE a fourni des résultats plus spécifiques aux enjeux environnementaux (voir le détail des 7 objectifs utilisés comme critères en annexe 4). La méthode de représentation choisie pour cette évaluation n'a pas permis de synthétiser les impacts en les chiffrant. Toutefois, des tendances émergent des 35 diagrammes radar produits (tous sont présents en annexe 5 et quelques exemples sont proposés dans la figure 20). Tout d'abord, la quasi-totalité des projets ont un impact positif pour l'objectif 7 « Cohésion et impact sociétal ». Ce résultat s'explique par le fait que cet objectif soit très englobant et renvoie de façon générale au développement territorial (logement de qualité, accessibilité, services publics, emplois locaux et durables, *etc.*). L'objectif 6 « Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » est également souvent touché positivement puisque les critères d'évaluation comprennent la gestion durable du foncier. Or de nombreux projets de la CCG impliquent la réhabilitation de bâtiments existants, ce qui biaise partiellement les résultats (les impacts positifs pour la biodiversité se limitant généralement à la sobriété foncière). Enfin, plusieurs projets sont bénéfiques pour l'objectif 1 « Lutte contre le changement climatique » puisqu'ils contribuent plus ou moins directement à la réduction des émissions de GES (liaisons piétonnes, mobilités décarbonées, soutien à la consommation locale, *etc.*). Les autres objectifs sont aussi impactés, bien que plus ponctuellement. Par exemple, la réfection des boulevards implique la rénovation des conduites d'eau potable, ce qui

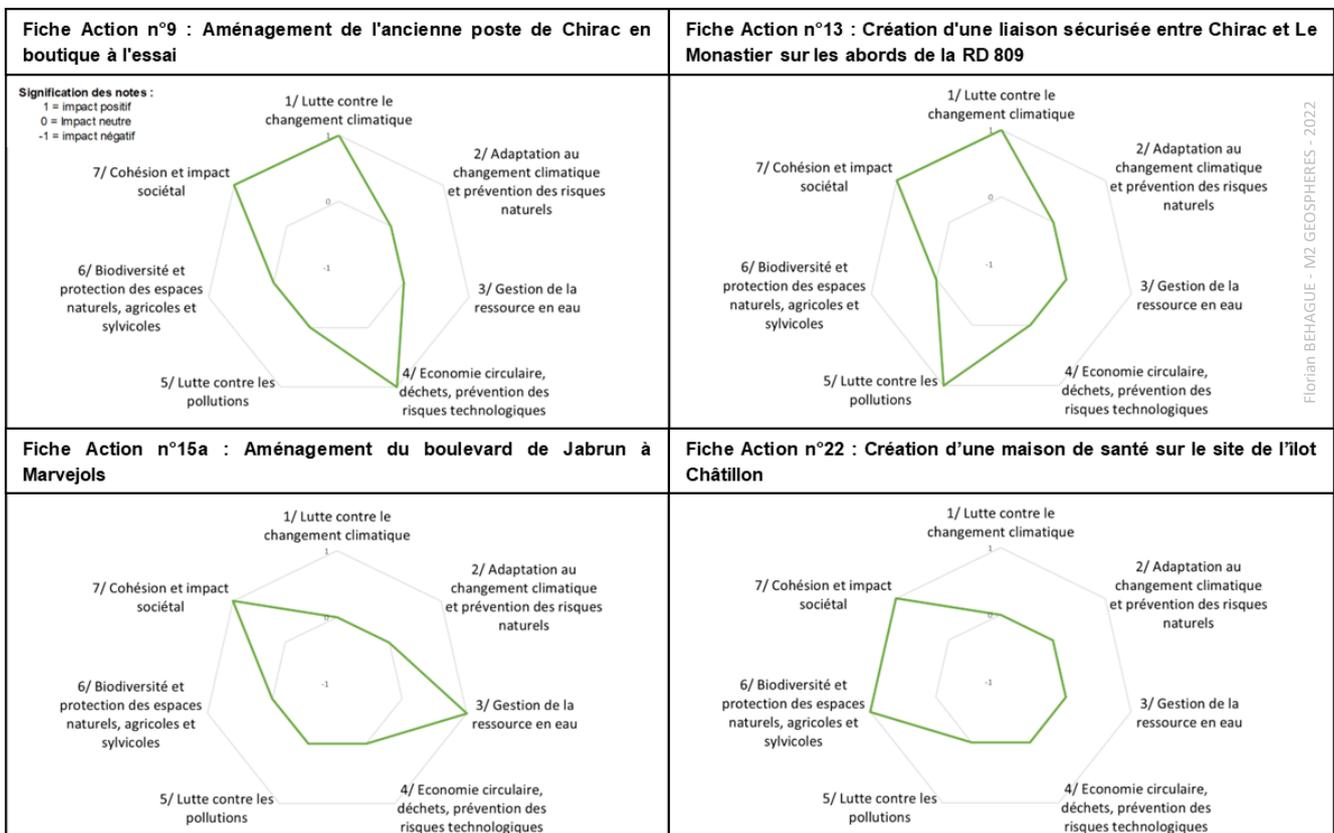


Figure 20 : Exemples de diagrammes radar produits lors de l'évaluation des projets PVD avec la grille d'évaluation d'impact environnemental - Réalisé par Florian Behague

contribue à l'objectif 3 « Gestion de la ressource en eau ». À part les fiches actions impliquant le recrutement d'agents aux missions transversales, très peu de projets ont toutefois un impact positif sur plus de trois objectifs.

Un de ces projets illustre bien la question des compromis entre TE et redynamisation : la fiche action n°19 « Mise en valeur du patrimoine bâti de Marvejols par la lumière ». Le projet consiste en une réfection de l'éclairage public pour installer des ampoules moins énergivores et pour valoriser certaines entrées ou bâtiments dans le centre historique de la ville (photo 4). Toutefois, un effet rebond est à craindre, avec de nouveaux points d'éclairages installés et une utilisation de l'énergie à des fins touristiques non-essentiels. Tout miser sur l'efficacité énergétique sans favoriser la sobriété énergétique peut donc aboutir à une augmentation de la consommation absolue d'énergie, au nom de l'attractivité du centre-bourg.



Photo 4 : Éclairage de la Porte du Soubeyran à Marvejols - Source : Ville de Marvejols

L'analyse de ces résultats n'a pas pu s'appuyer sur les impacts négatifs des projets de la CCG. En effet, les deux modes d'évaluation ont souffert de plusieurs biais empêchant de bien cerner ces derniers. Le programme PVD étant sensé être mélioratif, les projets dommageables ne sont pas forcément inclus dans la convention ORT-PVD. Un manque de visibilité au long terme sur les projets empêche également de certifier que certains auront des conséquences néfastes. Ces limites méthodologiques seront présentées plus amplement en partie 3.4.3.

En conclusion de cette deuxième partie, il est essentiel de s'intéresser aux choix et arbitrages opérés localement entre TE et redynamisation. Pour le cas des projets PVD de la CCG, force est de constater que la redynamisation, l'attractivité territoriale et le développement économique passent généralement avant les objectifs environnementaux. Une tendance qui s'explique notamment par la priorisation des élus, dont la TE ne sort pas toujours gagnante. Ce qui nous amène à la question des perspectives et des limites de l'action des CC pour la TE.

3.3. Quelle réelle portée des politiques et actions des Communautés de communes en faveur de la transition écologique ?

Après ces premières réflexions sur l'action de la CCG pour la TE, une approche plus critique est nécessaire. En effet, loin de se contenter d'un simple recensement des compétences, possibilités et priorités de la collectivité, cette étude ambitionne de cerner la portée de l'engagement des CC pour la TE. Une démarche praxéologique qui implique d'analyser les politiques publiques par le prisme de leur application et de leurs résultats (Gosselin, 1994).

3.3.1. Un engagement encore limité de la Communauté de Communes du Gévaudan pour la transition écologique

La partie 3.1. a permis de montrer que la CCG disposait d'une multitude de compétences et d'options d'action publique pour s'engager dans la TE. Il faut maintenant s'intéresser aux actions et initiatives concrètes mises en place pour identifier les retombées de cette mise en capacité. Sur la frise chrono-systémique présentée *supra* (figure 15), il apparaît que la CCG a acquis bien plus de compétences qu'elle n'a engagé de programmes de TE depuis sa création en 2004. À titre d'exemple, la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » n'a été traduite par aucun programme relatif à la préservation de la biodiversité.

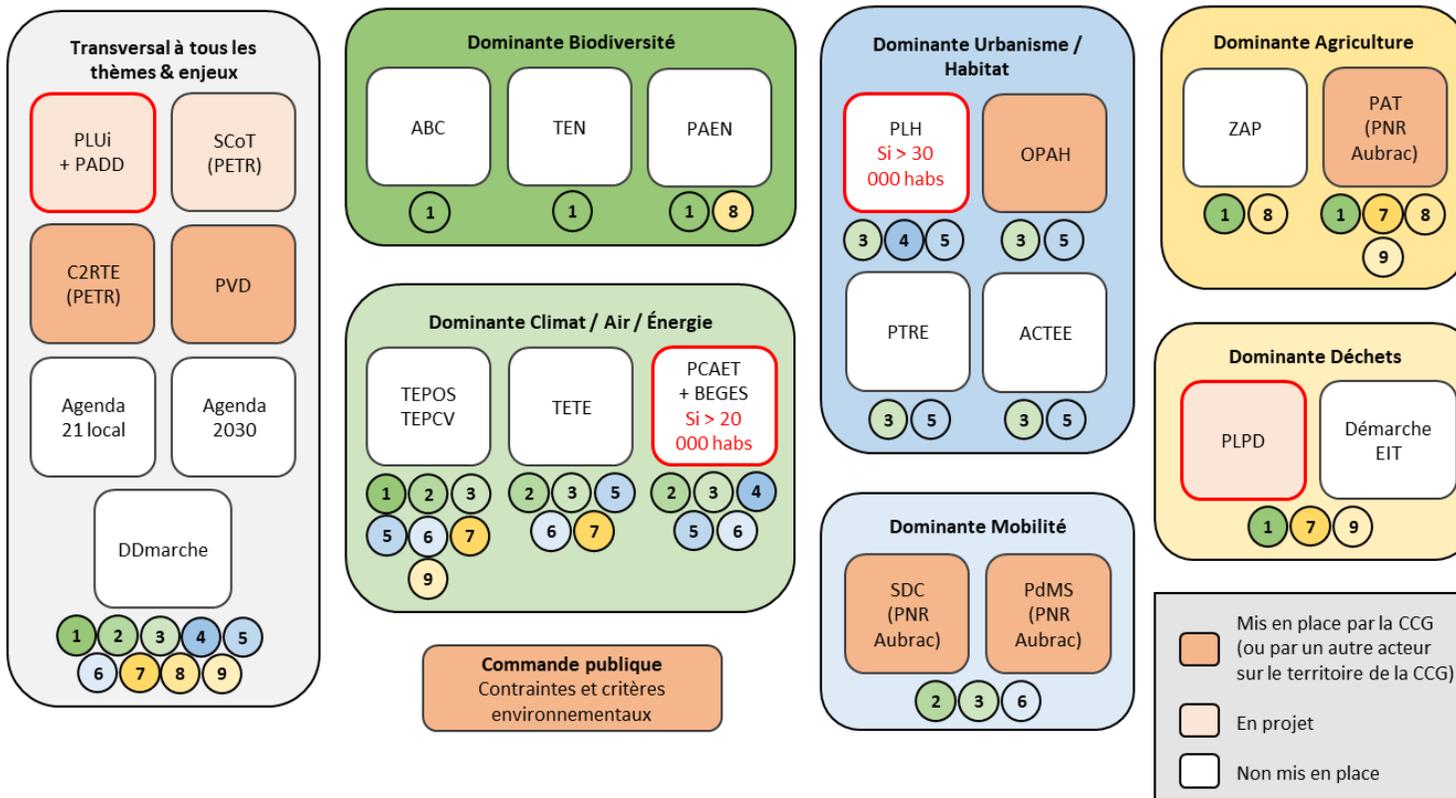
Pour recenser les actions de la CCG en faveur de la TE, l'organigramme de synthèse des outils et programmes de TE utilisé en partie 3.1.2. (figure 16) a été appliqué au cas du territoire de la CCG. Construit sur le même modèle, il permet de visualiser les leviers d'action saisis par la CCG, ou en coopération avec d'autres acteurs publics locaux (voir figure 21). Ce qui aide aussi à voir quels enjeux de TE sont gérés par la CCG. Il en ressort que seulement quatre programmes sont ou vont être mis en place par la CCG à elle seule : le programme PVD déjà présenté précédemment, le PLUi dont le caractère obligatoire a été précisé en partie 3.1.2., l'OPAH qui permet notamment la rénovation énergétique du bâti existant et enfin le PLPD qui vise à réduire la production de déchets sur le territoire. Précisons que les démarches pour le PLUi sont déjà engagées depuis plusieurs années mais n'ont pas encore abouti et qu'un PLPD a déjà été mis en place par la CCG mais que son renouvellement est encore en projet.

D'autres programmes de TE concernent le territoire de la CCG mais sont lancés avec ou par d'autres acteurs publics (voir la figure 17 pour visualiser les périmètres d'intervention des acteurs en question). Le PETR « Pays du Gévaudan-Lozère » pilote ainsi les projets de SCoT et de CRTE, en coordonnant quatre CC sur la partie Ouest de la Lozère. Ces deux leviers

Outils et programmes pour la transition écologique à l'échelle de la Communauté de communes du Gévaudan

Florian BEHAGUE – M2 GEOSPHERES – 2022

ABC	Atlas de la Biodiversité dans les Communes
ACTEE	Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique
BEGES	Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre
C2RTE	Contrat Rural de Relance et de Transition Écologique
EIT	Écologie Industrielle et Territoriale
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAEN	Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PdMS	Plan de Mobilité Simplifié
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLPD	Programme Local de Prévention des Déchets
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PTRE	Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique
PVD	Petites Villes de Demain
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDC	Schéma Directeur Cyclable
TEN	Territoires Engagés pour la Nature
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS	Territoire à Énergie Positive
TETE	Territoire Engagé Transition Écologique
ZAP	Zone Agricole Protégée



PLH Obligatoire sous conditions

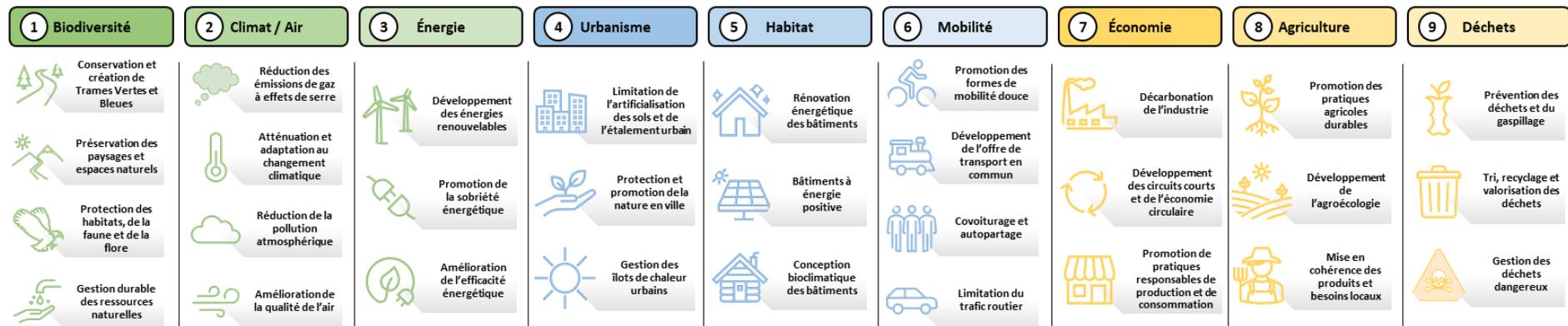


Figure 21 : Organigramme de synthèse des outils et programmes de transition écologique mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par Florian Behague

visent à proposer un projet de territoire cohérent et à porter des objectifs partagés de TE. Le PNR Aubrac a également mobilisé ses communes adhérentes sur les thèmes de la mobilité (SDC et PdMS) et de l'agriculture (PAT). Concernant ces outils et programmes portés par d'autres acteurs, la CCG se positionne comme membre plutôt que comme coordinatrice. Si elle fournit bien du travail et un engagement pour faire avancer ces démarches, elle n'en est pas à l'origine. En somme, peu de programmes sont issus de la seule volonté et des seuls efforts de la CCG. Les dynamiques de TE sur le territoire sont donc à étudier au moins à l'échelle du département, en s'intéressant à différents niveaux d'intercommunalité. Du fait de sa population (seulement environ 10 000 habitants), la CCG échappe par ailleurs à l'obligation de mettre en place un PCAET et un PLH, deux documents de planification pourtant utiles pour produire des diagnostics, stratégies et plan d'actions allant dans le sens de la TE.

En plus de cette plutôt faible proactivité de la CCG, les programmes mis en place par cette dernière connaissent plusieurs limites dans leurs applications. La sous-partie précédente a ainsi permis de montrer qu'un nombre limité de projets PVD auront ou ont déjà un impact positif pour les objectifs de TE. Au-delà des questions de priorisation politique locale, cela rappelle que le programme ne prévoit pas de contraintes formelles à s'engager pour la TE. À défaut d'obligations juridiques ou financières, la volonté et la capacité des élus et agents à répondre à ces enjeux est donc déterminante. Par ailleurs, la convention ORT-PVD n'englobe qu'une partie des projets de la CCG, laissant de côté des projets potentiellement bénéfiques (par exemple pour les mobilités durables) ou dommageables. Enfin, le programme PVD ne concerne que les communes de Marvejols et Bourgs-sur-Colagne, bien qu'il soit porté par la CCG. Une logique qui permet de se focaliser sur les centralités mais qui peut donc amener à délaisser les communes périphériques, créant de fait des inégalités territoriales.

Pour ce qui est de l'OPAH, plusieurs limites ont nourri l'insatisfaction de la collectivité : nombre insuffisant de dossiers en centre-bourg de Marvejols, difficulté à attirer et convaincre les propriétaires, défaillances du prestataire chargé d'accompagner les particuliers, lenteurs administratives. D'où une récente remise en question du dispositif pour tenter de stopper pour de bon la tendance de dégradation de la qualité de l'offre de logement en centre-ville.

Les initiatives de la CCG en faveur des mobilités durables, en partie comprises dans le SDC et le PdMS du PNR Aubrac, soulèvent également des questions. Plusieurs projets ont été lancés après l'acquisition de la compétence « gestion des mobilités » en 2021 : vélos à assistance électrique en libre-service à Bourgs-sur-Colagne, voiture électrique partagée, pistes cyclables ou encore bornes pour faciliter le covoiturage sur le territoire. Si la CCG se démarque

donc par son choix de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité et par la diversité de ses projets, elle n'a pas pour autant mis en place un document de planification des mobilités qui lui soit propre. Un engagement fort mais qui ne repose donc pas sur une stratégie de long terme, construite sur des diagnostics locaux et validée par tous les élus de la CCG. Le manque d'informations sur les besoins des habitants et du territoire peut ainsi questionner la pertinence et les perspectives de certains projets. À titre d'exemple, le principe du vélo en libre-service est traditionnellement urbain et son adaptation en milieu rural peut poser de nombreux défis (intermodalité, maintenance, résistance du matériel, déploiement d'un nombre suffisant de bornes). Finalement, l'enjeu reste de concilier l'engagement à court terme et l'inertie des volontés politiques avec une vision de long terme fondée sur des solutions adaptées au territoire.

Car le court-termisme peut coûter cher aux collectivités, contraintes de gérer les conséquences du dérèglement climatique dans l'urgence. C'est ce qu'a montré la sécheresse de cet été 2022, qui a particulièrement mis à mal les ressources en eau, avec la totalité de la Lozère en situation de « crise » dès le 29 juillet (Popy, 2022). Loin d'être épargnée, la CCG a dû gérer une dégradation tant de la quantité que de la qualité des eaux qu'elle est chargée d'assainir et de distribuer. Confrontés à ces difficultés, les élus ont regagné en intérêt pour la gestion durable de l'eau (systèmes de récupération d'eau de pluie, double réseau, réducteurs de pression, désimperméabilisation). Une volonté politique qui émerge tardivement, face à la matérialisation du risque de voir les sources d'eau du territoire se tarir de plus en plus fréquemment. À défaut de mettre en place des mesures préventives (par choix ou obligation), ce sont donc les ruptures et les crises qui peuvent convaincre les collectivités de s'engager pour la TE.

Concluons en rappelant que la TE, sujet très présent dans les sphères médiatique et politique, connaît un fort risque d'affichage et de récupération. Au-delà des effets d'annonce et de la multiplication des programmes, il est essentiel d'étudier ce qui est concrètement mis en place par les collectivités locales (Theys, 2022). Car la TE est devenue un enjeu électoral important, qui permet de séduire les électeurs et de donner l'image d'une collectivité engagée. Parfois sans qu'une stratégie de TE ambitieuse et transversale ne soit proposée par la suite.

3.3.2. Freins et leviers pour des dynamiques de transition écologique à l'échelle des Communautés de communes

Si la sous-partie précédente a montré que les initiatives des CC pour la TE peuvent comprendre diverses limites, il convient de rappeler que de nombreux facteurs viennent faciliter

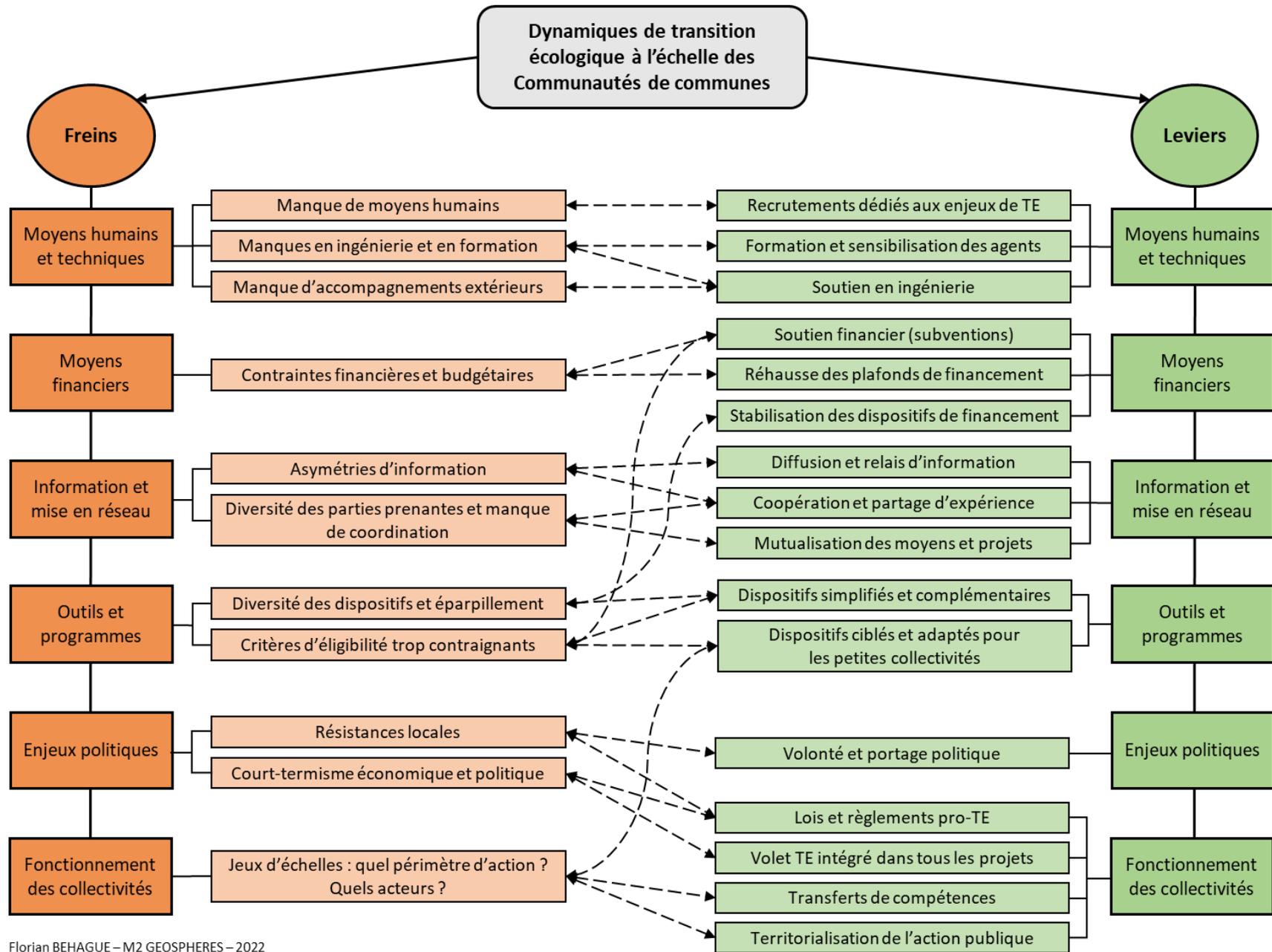
ou freiner l’engagement des collectivités. Il est donc nécessaire de faire le point sur ces leviers, atouts, contraintes et blocages pour mieux saisir les possibilités d’action des CC.

Un organigramme a été produit pour proposer une synthèse de ces différents freins et leviers (figure 23). En plus de les regrouper par thèmes, il permet de mettre en relation les problèmes avec les solutions. Six thèmes sont distingués : les moyens techniques et humains ; les moyens financiers ; la création de liens d’information et de coopération entre acteurs ; l’accès aux dispositifs de financement et de soutien en ingénierie ; le contexte politique local ; le fonctionnement de la collectivité concernée. Pour ne pas faire doublon avec l’organigramme, cette sous-partie visera à différencier les freins spécifiques au cas de la CCG des problèmes plus structurels, connus par la majorité des CC. Pour rappel, ces résultats sont la synthèse de recherches bibliographiques, de partages d’expérience avec des agents d’autres collectivités locales (notamment d’autres CC) et de l’expérience de terrain à la CCG.

Les CC souhaitant s’engager pour la TE sont généralement confrontées à des difficultés variées, *a fortiori* en milieu rural. La participation à des visioconférences sur le thème des ODD avec d’autres agents de CC rurales a permis de pointer des problèmes assez communs. Le premier et le plus conséquent est le manque de moyens financiers, comme le suggère l’étude menée par l’Association des Petites Villes de France et l’Agence France Locale (APVF & AFL, 2021) selon laquelle 80% des collectivités se retrouvent freinées pour des raisons budgétaires (voir figure 22). Une situation qui les pousse à « chasser » les subventions et à saisir des opportunités à court-terme. De façon connexe, 54% des collectivités pointent le manque de personnel compétent et disponible pour s’occuper de la TE. Une question de moyens qui se pose d’autant plus en milieu rural, où les collectivités ont moins de budget et de personnel (Desjardins & Estèbe, 2021) : là où une métropole pourra disposer d’un service entier pour la mobilité, la CCG doit se contenter d’un seul agent.



Figure 22 : Les freins à la transition écologique pour les petites villes - Réalisé par l’APVF & l’AFL, 2021



Florian BEHAGUE – M2 GEOSPHERES – 2022

Figure 23 : Organigramme des principaux freins et leviers pour l'engagement des Communautés de communes dans la transition écologique - Réalisé par Florian Behague

Pour répondre à ces problèmes de moyens, il est essentiel de prévoir du soutien en ingénierie et en formation tant pour les élus que les agents. En effet, ces derniers peuvent difficilement à la fois s'occuper de la gestion des projets en cours, faire de la prospective face à la multiplication des dispositifs publics et s'autoformer à la TE. Mettre les collectivités en lien avec des bureaux d'étude ou des acteurs institutionnels comme l'ANCT permet de soulager et guider les agents. Sans oublier la création de réseaux d'acteurs locaux, qui favorisent le partage d'expérience et la coopération. Une entraide qui permet de pallier la complexité des démarches administratives, la diversification des interlocuteurs et les changements de procédures au fil du temps ; autant de facteurs qui contribuent sinon à l'éparpillement et l'épuisement du personnel (APVF & AFL, 2021).

Un autre paramètre central est celui du portage politique. En effet, il sera difficile d'engager et de pérenniser des initiatives pour la TE sans soutien de la part des élus. Ce qui implique une sensibilité sur ces enjeux de leur part, une volonté à s'engager dans la durée, une priorisation allant dans le sens de la TE et un contexte local sans trop de résistances et oppositions. Seront alors nécessaires le soutien de la population et une certaine continuité entre les municipalités successives pour voir les projets aboutir.

Finalement, le partage d'expérience avec d'autres collectivités rurales montre que l'engagement pour la TE reste difficile quels que soient les territoires. En plus de convaincre les élus, il faut savoir impliquer la population dans ces démarches, notamment dans un contexte d'intensification des conflits environnementaux (Desjardins & Estèbe, 2021). Au-delà des considérations matérielles, cela nécessite un changement des priorités et des mentalités qui s'opère de façon lente dans des territoires ruraux comme la Lozère. Le risque est alors de voir la TE reléguée au second plan, réduite à des démarches s'assimilant à du *greenwashing*.

En ce qui concerne la CCG, des problèmes conjoncturels propres à la collectivité, son fonctionnement ou encore son territoire peuvent complexifier l'engagement pour la TE. Là encore les contraintes budgétaires s'imposent, notamment du fait du contexte historique récent (voir les difficultés financières de la commune de Marvejols en partie 3.1.3.). La TE doit donc trouver sa place face à des postes de dépenses comme l'assainissement ou la voirie. En 2022, la somme de tous les budgets adoptés s'élève à environ 24,6 millions d'euros. Sur ce total, 5 millions d'euros ont été prévus pour le budget eau, 3,8 millions pour le budget assainissement collectif, 1,4 millions pour l'investissement dans la voirie ou encore 1,3 millions pour l'investissement dans les équipements sportifs et culturels (Communauté de Communes du

Gévaudan, 2022, p. 6-7). Pour ce qui est des investissements en lien avec les enjeux de TE, 52 000€ sont consacrés aux programmes PVD + OPAH et 230 000€ à la gestion des mobilités.

Concernant les moyens humains, le manque d'agents dédiés aux questions de TE impose une multifonctionnalité qui peut entraîner lenteurs et épuisement. Par ailleurs, la situation d'éloignement des pôles urbains de la CCG impose une mobilité importante pour accéder à des formations (Montpellier ou Clermont-Ferrand par exemple). Enfin, un *turn-over* régulier peut complexifier et ralentir les démarches, chaque nouvel agent ayant à s'approprier ses missions. Des difficultés de « succession » peuvent alors obliger à repartir quasiment de zéro. Un phénomène de rotation imputable à des raisons personnelles mais aussi à certaines caractéristiques du territoire (hivers rudes, difficultés à trouver un emploi pour son conjoint, logements chers et/ou peu performants énergétiquement).

Terminons avec le problème du partage des compétences et responsabilités entre collectivités. Du fait de la pluralité des acteurs et des récents transferts de compétences, il est parfois difficile de savoir qui doit s'occuper de quoi. Par exemple, la CCG est chargée depuis quelques années de mettre en place un PLUi. Ainsi, les sollicitations pour modifier la vocation de parcelles sont souvent traitées par le service « Aménagement du territoire ». Pourtant, le PLUi n'ayant pas encore abouti, les communes ont toujours des PLU ou des Plans d'occupation des sols. Elles sont donc également compétentes pour gérer les questions d'urbanisme. D'où un doublement des interlocuteurs et nombre important d'allers-retours entre CCG et mairies.

Toutes ces limites invitent finalement à une remise en question des CC et de leur fonctionnement afin de répondre aux enjeux de TE de façon plus juste, efficace et transversale.

3.3.3. Questionner le pouvoir transformateur de l'action publique territoriale : un fonctionnement et des perspectives politiques à réformer en profondeur ?

Jusqu'à présent, l'analyse a surtout porté sur les actions et programmes mis en place par les CC, sans s'attarder sur les processus qui en sont à l'origine. Pourtant leur portée dépend grandement des étapes de construction, négociation et validation en amont. Il est donc important de s'intéresser à comment et par qui sont façonnées ces politiques publiques.

Car certains des mécanismes au cœur de l'action intercommunale sont également source de nombreux dysfonctionnements. À commencer par la coopération entre les communes, essentielle pour les CC et comportant de nombreux avantages théoriques présentés *supra*. « Dans la pratique, pourtant, les structures intercommunales ne permettent pas toujours d'unir

des communes autour d'un projet ou d'une stratégie partagée » (Cuenot *et al.*, 2021, p. 182). En effet, ces dernières permettent surtout une coopération sur le plan financier. De plus, la redéfinition de l'équilibre entre compétences communales et intercommunales peut créer des zones d'ombres et des conflits politiques. Enfin, toujours selon Cuenot *et al.*, les transferts de compétences peuvent être vécus par les maires comme une perte de pouvoir d'action, ce qui les pousse à rechercher du consensus plutôt qu'à porter des politiques intercommunales ambitieuses. Dès lors, « *on observe dans ces structures de nombreux cloisonnements, de la méfiance et des tensions politiques qui limitent la capacité d'action, avec la perte d'un cap stratégique* » (Cuenot *et al.*, 2021, p. 182). Face à ces blocages, la meilleure solution reste une volonté politique forte en mesure de porter la coopération, l'effort collectif et le projet de territoire commun.

La CCG n'échappe pas à ces tendances. Un bon exemple de cette mise à mal de la logique intercommunale réside dans l'allocation des enveloppes budgétaires. Les élus peuvent en effet vouloir prioriser leur commune, parfois au détriment de l'intérêt général. Ainsi, les maires peuvent demander à recevoir leur enveloppe « voirie » tous les ans, même si aucuns travaux ne sont prévus sur la commune. Ce qui leur permet de mettre de côté des financements plutôt que de dédier cet argent à des projets communautaires. Sans volonté politique forte, la vision communautaire et la portée des projets peuvent alors être compromis.

D'autres dysfonctionnements peuvent être inhérents aux processus de gouvernance, de décision et de validation par les élus communautaires. Comme expliqué en partie 1.2.3., plusieurs commissions thématiques sont pilotées par des élus référents. Dans l'éventualité où une thématique n'est pas chapotée par un élu référent, il est nettement plus difficile d'obtenir des validations et d'avancer sur des projets concrets. Pour le cas de la CCG, la TE n'est abordée que de façon fragmentée (commission infrastructures/cadre de vie/urbanisme, commission eau/assainissement, élu référent mobilité, élu référent déchets, *etc.*). En ajoutant à cela le fait que les élus soient souvent occupés sur plusieurs fronts, les agents peuvent manquer d'accompagnement, ce qui rallonge les délais de montage et suivi des projets. Par ailleurs, les ambitions portées par la CCG sont l'objet de réajustements fréquents. Si la collectivité est particulièrement prolifique et ambitieuse (comme le montre le nombre de fiches actions envisagées pour la mise à jour de la convention ORT-PVD), elle reste confrontée à diverses contraintes pratiques qui viennent parfois modifier les décisions et rendent certains projets précaires.

De plus, il est intéressant de s'attarder sur le processus de montage des projets. Si le nouveau paradigme de l'action publique territoriale prône une démarche ascendante basée sur la proximité et la concertation (Faure, 2011), la réalité est plus variable. En effet, les projets d'aménagement émergent souvent d'opportunités de financement, de volontés des élus ou encore d'acquisitions foncières plutôt que de diagnostics des besoins du territoire et ses habitants. Une démarche qui peut limiter la pertinence des choix effectués si elle s'avère trop descendante et désincarnée. Ce qui renvoie à l'importance du « dialogue territorial » (Barret, 2014) : la co-construction des politiques publiques sur la base de processus de décision transparents, incluant toutes les parties prenantes et assurant une collaboration à long terme. Le tout afin d'améliorer tant la conception que l'application et l'évaluation de ces politiques.

En découle un facteur essentiel pour analyser la gouvernance territoriale : la place accordée aux citoyens. Car la pertinence, la légitimité et l'acceptabilité des choix opérés par les CC dépend grandement de l'inclusion des habitants et autres acteurs dans les processus de décision. Or les démarches de participation citoyenne connaissent des freins similaires à ceux constatés pour la TE et confirmés par les partages d'expérience avec des agents d'autres collectivités territoriales : contraintes budgétaires, absence de culture de la participation, manque de sensibilisation et de formation des élus et agents, manque de stratégies transversales pour l'inclusion des citoyens ou encore crainte des élus de perdre en pouvoir de décision. À cela peuvent s'ajouter l'inquiétude de n'aboutir qu'à des difficultés et conflits supplémentaires (ex : « seuls les opposants viennent aux réunions ») et l'argumentaire selon lequel les élus sont légitimes à décider par eux-mêmes puisqu'ils ont été « choisis » par les citoyens en tant que représentants politiques (Barret, 2014).

Ce manque d'engagement pour la participation citoyenne se ressent également dans les programmes de TE, comme les PCAET ou les Agendas 21. Sensés inclure les citoyens au moins sur les phases de diagnostic et de préparation des plans d'action, les efforts peuvent s'avérer décevants et de court terme (Angot, 2013). En cause, une séparation profonde des arènes du débat et de la décision, qui empêche généralement les citoyens d'exercer une réelle influence sur les politiques publiques. Les démarches participatives servent alors surtout à construire du consensus et de la légitimité. Sans oublier un discours technicisant qui entretient une logique « d'expertise » et qui peut encore plus exclure les acteurs étrangers au champ de l'action publique territoriale. Un fossé qui se matérialise dans les discours : l'usage du terme « administrés » pour parler des habitants de la CCG permet une certaine distanciation et peut renvoyer à une dépossession du pouvoir d'action (les citoyens sont « gérés » et non « acteurs »).

Pourtant, une synergie entre TE et participation citoyenne est essentielle pour assurer des transformations à la fois justes socialement et acceptées par la population, y compris par les publics peu ou pas sensibilisés à ces enjeux. Car rappelons que la TE est loin d'être un sujet consensuel en milieu rural : les mesures de TE sont en effet souvent perçues par les habitants comme des contraintes supplémentaires, moins prioritaires que le développement économique du territoire (Dupont, 2022).

Face à l'absence d'une vision de long terme pour planifier la TE, aux nombreuses limites et freins à l'engagement des CC pour la TE ainsi qu'aux problèmes inhérents au fonctionnement de l'action publique et des intercommunalités, le pouvoir de transformation de ces acteurs peut sembler limité. C'est pourquoi de nombreux chercheurs se tournent vers la société civile pour s'intéresser à des démarches plus radicales, portées par des associations, collectifs et autres initiatives citoyennes (Faburel & Girault, 2020 ; Verdin, 2020 ; Pabœuf, 2020). Mais plutôt que de cloisonner ces différents acteurs, c'est bien leur mise en réseau et leur coopération qui permettra de mobiliser le plus rapidement et le plus efficacement possible les territoires ruraux à faible densité (Bertrand & Richard, 2014 ; Giraud, 2014).

3.4. Réflexivité sur la méthodologie utilisée et les résultats obtenus

Les résultats proposés dans cette troisième partie auront permis de nourrir les recherches sur les dynamiques rurales de TE à plusieurs égards et à différents degrés. Si ces résultats sont le produit de choix méthodologiques estimés justifiés et pertinents, il reste toutefois important d'en pointer les potentiels biais et limites, dans un souci de transparence et réflexivité.

3.4.1. Biais et limites de l'analyse qualitative

Pour commencer, revenons sur l'analyse qualitative, avant tout basée sur de l'observation participante. Les apports de cette méthodologie sont en effet à remettre en perspective de plusieurs biais éventuels. Tout d'abord, il faut rappeler que la réalité quotidiennement observée dépend de la position de l'enquêteur dans son terrain. Ainsi, cette étude repose sur un point de vue émanant avant tout du service « Aménagement du territoire ». Ce qui permet traiter de développement territorial, d'urbanisme, de mobilité ou encore d'économie mais exclut d'autres thématiques intéressantes pour la TE (gestion des déchets, eau et assainissement). Par ailleurs, la TE et les missions relatives au programme PVD n'étaient pas les seules préoccupations du service en question. Ces sujets ne représentaient donc qu'une partie

du travail quotidien, et donc de la matière observable. De plus, les relations nouées au fil du stage ont permis de rencontrer fréquemment certains acteurs (référents territoriaux de la DDT, autres cheffes de projet PVD de Lozère, certains élus du bureau de la CCG) tandis que d'autres sont restés hors champ. Découle de tout cela une vision située du territoire et de l'action de la collectivité, forcément partielle et à compléter.

L'analyse présentée dans cette étude a également pu être orientée par des biais plus personnels. L'approche qualitative impliquant une certaine part de subjectivité, les représentations et convictions du chercheur peuvent exercer une influence qu'il est important de reconnaître. Ainsi, une proximité et une affinité personnelles pour le monde rural ainsi qu'un positionnement idéologique relevant plutôt de la soutenabilité « forte » ont contribué tant au choix du sujet d'étude qu'à la formalisation des conclusions. De façon connexe, une familiarité préexistante avec le milieu rural de moyenne montagne a pu amener à naturaliser certains éléments, non-analysés car considérés comme « normaux », au détriment de la qualité de la contextualisation de l'étude. Enfin, une étude sur seulement six mois ne permet pas au chercheur de pleinement s'appropriier l'histoire du territoire, de la collectivité et de ses projets, d'où des connaissances forcément limitées.

En outre, des limites méthodologiques sont à souligner. À commencer par l'absence d'entretiens qualitatifs, pourtant très utiles pour saisir avec finesse les représentations, perceptions et ambitions des acteurs. Par ailleurs, il est difficile de maintenir dans la durée la distance entre le chercheur et son terrain d'observation. L'immersion sur le temps long vient rapidement créer des habitudes et rend familier ce qui auparavant était étranger. Si cela permet d'accéder pleinement à la réalité du terrain et de tisser des liens avec divers acteurs, le risque est aussi de compromettre ce regard extérieur et analytique propre au chercheur. Plutôt qu'aspirer à une neutralité absolue, il paraît alors plus pertinent de reconnaître et assumer ce risque d'être « happé » par le terrain.

3.4.2. Limites des supports de modélisation

Les supports utilisés pour synthétiser, mettre en relation et systématiser les résultats sont également le fruit de choix critiquables. Concernant la frise chrono-systémique, tous les enjeux et événements intéressants pour appréhender la situation du territoire de la CCG n'ont pas pu être inclus et des arbitrages se sont imposés faute de place. Par exemple, les dynamiques naturelles et écosystémiques n'y sont pas représentées (état des ressources naturelles, de l'urbanisation, des trames vertes et bleues, évolution de la température moyenne ou encore

exposition aux risques naturels). La densité de la frise a également rendu difficile la mise en relation des éléments (liens de causalité, de conflictualité, synergies), au détriment de l'objectif principal de cet outil qui est de représenter des processus (Bergeret *et al.*, 2015). Enfin, d'autres choix auraient pu varier : dates de début et de fin de la frise, focus sur la situation politique de Marvejols donc invisibilisation des autres communes de la CCG ou encore découpage des phases du processus.

Pour ce qui est des organigrammes, il faut rappeler leur non-exhaustivité (autant pour les programmes de TE que les freins et leviers). Il est également important de mener un travail de veille pour les garder à jour (les programmes de TE pouvant changer régulièrement). Plus spécifiquement à l'organigramme des outils et programmes de TE, le choix de séparer les enjeux en neuf thématiques peut donner une vision trop cloisonnée des choses, empêchant d'en penser la transversalité. Enfin, une certaine difficulté à représenter le degré d'implication de la CCG est à mentionner. Car si certains programmes sont pleinement portés par elle, d'autres résultent de partenariats avec des acteurs du territoire. L'organigramme n'est donc pas assez précis pour distinguer les programmes issus de la volonté des élus de ceux initiés dans un cadre plus national et qui ne sont donc pas le produit d'un engagement local.

3.4.3. Limites de l'évaluation des projets labellisés « Petites Villes de Demain »

C'est pour le travail d'évaluation des projets PVD au regard des indicateurs de TE que la réflexivité méthodologique a été la plus poussée, permettant de révéler plusieurs limites. Tout d'abord, l'évaluation réalisée repose sur de nombreuses hypothèses à cause du manque d'informations précises et de visibilité à long terme pour certains projets. Pour bon nombre d'entre eux, les impacts effectifs dépendront ainsi des choix opérés à l'avenir, lors des étapes de validation et de mise en œuvre. C'est pourquoi le tableau d'évaluation au regard des ODD (annexe 3) contient des précisions pouvant conditionner les impacts (ex : types de matériaux de construction choisis, types de commerçants et de productions soutenus). Un manque personnel de connaissances techniques sur des sujets précis a également pu biaiser certains diagnostics. Finalement, l'attribution du caractère positif ou négatif de l'impact des projets comprend une part de subjectivité, qu'il s'agisse des ODD ou de la grille d'évaluation d'impact environnemental. Certains choix pourront donc être remis en question, notamment si les projets évoluent à l'avenir. Une évaluation plus collaborative pourrait aider à pallier ce problème.

Une autre limite importante, déjà mentionnée précédemment, est que très peu d'impacts négatifs sont ressortis de ces évaluations. Un résultat surprenant qui s'explique de plusieurs

façons. Premièrement, la convention ORT-PVD a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants. Elle comprend donc surtout des projets mélioratifs qu'elle présente sous leurs meilleurs aspects. Par ailleurs, la convention n'englobe pas tous les projets de la CCG. Elle peut donc exclure des initiatives pourtant importantes pour le territoire, qu'elles soient positives ou négatives pour la TE. La majorité des projets liés à la mobilité ne sont ainsi pas traduits en fiches actions PVD. Mais la raison principale concerne la temporalité et l'échelle prises en compte pour l'évaluation. Car si une analyse du cycle de vie était menée sur tous les projets, la quasi-totalité d'entre eux révéleraient des impacts négatifs à certains égards (consommation de ressources naturelles, émissions de GES pour de la construction ou du transport, développement économique par une incitation à la consommation, *etc.*). En plus de demander un temps colossal et d'importantes connaissances, une telle analyse risquerait d'aboutir à une évaluation trop stricte voire contre-productive. En effet, face à l'inévitabilité d'un minimum d'émission de GES et/ou de consommation de matières premières, le risque serait de nourrir le contre-discours du « donc on ne peut plus rien faire ». Or le but n'est pas d'inciter à la passivité et à l'immobilisme des collectivités mais bien de favoriser les actions plus durables et moins impactantes. Ce qui, en quelque sorte, revient à promouvoir un découplage relatif plutôt qu'absolu.

En outre, ce travail d'évaluation est à remettre dans un contexte plus large. Réalisé dans le cadre du programme PVD, la plupart des projets analysés renvoient à la redynamisation des centres-bourgs, à l'aménagement du territoire et au développement économique. Non seulement cela ne comprend pas la totalité des actions de la CCG, mais surtout certaines thématiques se retrouvent surexposées (urbanisation, cadre de vie) quand d'autres sont invisibilisées car peu concernées par PVD (gestion des milieux naturels, gestion des risques naturels, précarité et justice sociale, *etc.*). La même réflexion s'applique aux critères employés pour l'évaluation. Car utiliser les ODD et la grille CRTE d'évaluation d'impact environnemental implique d'accepter des cadres préétablis, à déconstruire pour s'assurer d'en percevoir l'histoire et les limites (voir partie 1.1.3.).

Pour finir, il est possible de questionner la portée de ce travail d'évaluation des projets de la CCG. Les indicateurs de TE inclus dans les fiches actions PVD auront-ils un impact sur l'engagement de la collectivité ? Permettront-ils de sensibiliser les élus et de diffuser les préoccupations de TE dans la planification ? Seront-ils, au contraire, utilisés à des fins d'affichage politique ? S'ils peuvent contribuer à réorienter les pratiques et perceptions par la proposition d'un nouveau référentiel de normes, cela ne pourra se faire que sur le temps long et

en parallèle d'autres leviers. Il est en tout cas peu probable que ces évaluations influent sur les décisions et projets des élus à court terme.

Toutes ces limites et réflexions sont à garder à l'esprit pour prendre du recul sur les résultats proposés et pour en apprécier pleinement les apports. Ainsi, la plupart restent situés dans un contexte géographique et socio-économique bien particulier. Ils sont d'ailleurs à compléter à plusieurs égards et sont sujets à évolution (au grès de l'actualité des projets, des choix politiques locaux, des directives nationales, *etc.*). Si la présente étude conserve une ambition généralisante afin de cerner l'action des CC pour la TE, la comparaison avec d'autres cas d'étude n'a été possible qu'à travers les partages d'expériences et le travail bibliographique. Il convient donc de rester prudent dans l'interprétation et la généralisation des résultats tant qu'une étude comparative à un niveau plus macro n'aura pas été réalisée sur ce sujet.

Conclusion

Cette étude sur l'action des Communautés de communes (CC) en faveur de la transition écologique (TE) en milieu rural à faible densité aura fourni plusieurs clés d'analyse et de compréhension, certaines généralisables et d'autres propres au cas de la CC du Gévaudan (CCG). En phase avec les hypothèses initiales, les résultats soulignent le contraste pouvant exister entre montée en puissance des CC et limites de leur engagement pour la TE.

En effet, il a été montré que les CC s'imposent comme un acteur public de plus en plus apte à traiter des enjeux de TE, du fait de transferts de compétences tant obligatoires que volontaires. Le tout dans un contexte national d'action publique qui tend à mettre la TE à l'agenda des collectivités territoriales. La CCG se démarque alors par le nombre de compétences acquises, qui donnent ainsi accès à de nouvelles responsabilités et possibilités d'action. Ces dernières peuvent se matérialiser via de nombreux outils et programmes, soit de façon transversale, soit en ciblant certains enjeux. Une synthèse visuelle de ces programmes a d'ailleurs été proposée pour en faciliter l'appréhension d'ensemble. Pour autant, l'émergence de dynamiques de TE reste dépendante du contexte géographique, historique et socio-économique de chaque territoire. Ce qui vient rappeler que les politiques nationales font l'objet de multiples recompositions locales. Différents supports ont donc été proposés pour temporaliser et spatialiser l'engagement de la CCG, dont notamment une frise chronosystémique qui aide à saisir l'influence du contexte local et des jeux d'échelle.

L'importance du contexte rural a également été confirmée, concernant à la fois les problèmes posés et les manières d'y répondre. Les enjeux de TE se manifestent d'une manière spécifique dans les territoires ruraux à faible densité, ces derniers étant particulièrement exposés sur des sujets comme la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, la précarité énergétique ou la mobilité. La CCG, confrontée à une urbanisation croissante, une mauvaise performance énergétique du bâti existant ou encore une forte dépendance à la voiture individuelle, en est une bonne illustration. Toutefois, même si la TE s'impose comme un défi majeur, d'autres besoins et priorités propres aux territoires sont à prendre en compte. Dans des espaces longtemps en situation de déclin (tant démographique qu'économique), les politiques de redynamisation occupent ainsi une place importante. Et si, théoriquement, la redynamisation des milieux ruraux et la TE sont conciliables, la réalité s'avère plus complexe. Comme le montrent par exemple les conflits autour de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, des arbitrages sont souvent nécessaires, amenant à confronter et prioriser différents intérêts. À

travers le cas du programme Petites Villes de Demain (PVD), censé favoriser tant la redynamisation des centres-bourgs ruraux que la TE, il est possible d'étudier les engagements et priorités d'une collectivité. L'évaluation des projets « PVD » de la CCG au regard d'indicateurs de contribution à la TE a ainsi permis de montrer que le développement économique et l'attractivité du territoire passent encore souvent avant l'impératif de TE.

Enfin, l'ambition critique de cette étude impliquait de questionner la portée de l'action des CC pour la TE. Pour le cas de la CCG, il en ressort que l'engagement reste limité au vu du nombre de compétences adoptées et de la diversité des programmes d'action publique à sa portée. En effet, si les programmes pilotés par d'autres acteurs (PNR Aubrac, PETR « Pays du Gévaudan-Lozère ») ne sont pas pris en compte, seulement quatre sont mis en place par la CCG ou sont en projet, dont deux censés être obligatoires. Par ailleurs, l'application concrète de ces programmes reste un défi, comme illustré avec l'OPAH. À l'origine de ces limites, des freins tant conjoncturels (volonté et soutien politique, résistances locales, priorisation des élus) que structurels (manque de moyens financiers et humains, d'expertise et de soutien en ingénierie, complexification du champ de l'action publique territoriale). Sans oublier le risque d'affichage inhérent au sujet de la TE, de plus en plus présent dans les sphères politique et médiatique. Finalement, ces réflexions amènent à interroger de façon plus générale le fonctionnement et les perspectives d'action des CC. Ce qui renvoie aux enjeux de gouvernance, de participation citoyenne, de coopération intercommunale ou encore à leur capacité à penser et mettre en œuvre des transformations profondes.

Les résultats obtenus viennent ainsi remplir les objectifs formulés en introduction. Cette étude propose aux chercheurs et acteurs publics un tour d'horizon des moyens d'action des CC mais aussi des éléments de contexte, freins et leviers conditionnant leur engagement pour la TE. L'analyse du programme PVD et plus largement des projets de la collectivité aide à décrypter le fonctionnement de l'action publique territoriale et les recompositions locales qui en découlent. L'approche critique permet également de prendre du recul sur l'action de la CCG et plus généralement sur la portée de l'action publique territoriale. Le tout en objectivant les conditions et problèmes spécifiques aux territoires ruraux à faible densité.

En s'appuyant sur le cas de la CCG, il est donc possible de répondre à la problématique en affirmant que si les CC ont beaucoup de potentiel pour traiter des enjeux de TE, la portée de leur action peut être limitée faute de moyens et d'engagement politique. Le contexte de ruralité joue également un rôle important puis qu'il impose des contraintes supplémentaires et des arbitrages n'allant généralement pas dans le sens de la TE. Une situation induite à la fois par

des recompositions locales et par des problèmes plus structurels, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'action publique territoriale.

Bien entendu, les apports et conclusions de ce travail restent le produit de choix méthodologiques et d'une expérience de terrain située. Il convient donc de garder à l'esprit les biais et limites détaillés dans la partie 3.4. pour appréhender ces résultats. Toujours est-il que le croisement de plusieurs approches méthodologiques est envisagé ici comme une manière de diversifier les connaissances acquises et les supports d'analyse afin de nourrir la recherche. Cette étude porte également la volonté de promouvoir au sein du champ de la recherche géographique l'observation participante et l'immersion dans le terrain d'étude.

Plusieurs pistes d'amélioration et d'ouverture permettraient de prolonger cette étude. Sur le plan méthodologique, l'approche qualitative gagnerait à être enrichie par des entretiens semi-directifs avec différents acteurs du territoire (élus, agents, citoyens, professionnels, associations). Une étude comparative, moins fine dans son appréhension des territoires mais de plus grande ampleur, permettrait également de tirer des constats plus facilement généralisables et plus robustes à l'échelle nationale. Cela rendrait aussi possible la comparaison entre des territoires peu engagés dans la TE et d'autres nettement plus engagés pour tenter d'expliquer ces différences, en questionnant le rôle respectivement occupé par les CC. Multiplier les cas d'étude aiderait ainsi à mieux cerner les éléments déclencheurs, les bonnes pratiques et les manières de lever les freins à la TE.

Sur un plan plus théorique, il serait pertinent d'élargir l'étude à d'autres acteurs publics, les CC étant insérées dans des réseaux de partenaires denses. En plus de s'intéresser à différents niveaux d'action (communes, PNR, DDT, département, région), cela permettrait d'analyser les relations de pouvoir et de coopération. Il serait aussi intéressant de se pencher sur les liens entre institutions et initiatives citoyennes, ces dernières pouvant amorcer des dynamiques volontaires et plus radicales d'engagement pour la TE. Face à la multiplication des innovations sociales et des alternatives écologiques, il reste à voir si des collectivités comme les CC sauront assurer des collaborations ou si elles imposeront un cadre normalisateur et limitant aux initiatives trop éloignées des normes de l'action publique.

Bibliographie

- ADGCF, 2022, *2022-2027 : changer le modèle de l'action publique territoriale*, publié le 21 juin 2022, consulté le 19 juillet 2022, URL : https://www.adgcf.fr/upload/billet/1169-22adg207_livret-2022-2027_a5_32-pages_juin2022_hdef-web.pdf
- Agence Robin & Carbonneau, FPLG, EBEN, COPAGE, 2017, *Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Diagnostic*, commandé par la Communauté de Communes du Gévaudan, présenté le 23 octobre 2017.
- Albouy M., 2021, *Accompagnement d'un projet de territoire dans le cadre de la mise en place d'un CRTE : diagnostic & enjeux*, Cabinet Terre d'avance, PETR Pays du Gévaudan-Lozère, 54 p.
- Angot S., 2013, « Plans climat-énergie territoriaux et Agendas 21. Des outils institutionnels au service de la transition ? », *Mouvements*, n°75, p. 125-134.
- APVF, AFL, 2021, *Le financement de la transition écologique dans les petites villes - Enjeux et bonnes pratiques*, 11 p. URL : <https://www.apvf.asso.fr/wp-content/uploads/2021/07/ETUDE-Financement-ecolo.pdf>
- Balouzat B., Bertrand P., 2019, « Du rural éloigné au rural proche des villes : cinq types de ruralité », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n°77, 4 p., URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3715314>
- Barret P., 2014, « Le dialogue territorial pour répondre aux enjeux écologiques des territoires ruraux », *Pour*, n°223, p. 191-198. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2014-3-page-191.htm>
- Beau S., Weber F., 1997, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte (Guide. Repères), 288 p.
- Bergeret A., George-Marcelpoil E., Delannoy J.-J., Piazza-Morel D., 2015, « L'outil-frise : une expérimentation interdisciplinaire : Comment représenter des processus de changements en territoires de montagne ? », *Les Carnets du LabEx ITEM*, 179 p. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01230027/document>
- Bertrand F., Richard E., 2014 « L'action des collectivités territoriales face au "problème climat" en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, p. 195-203. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2014-3-page-195.htm?contenu=article>
- Bertrand M., Blot F., Dascon J. *et al.*, 2006, « Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives », *1er colloque international francophone sur les méthodes qualitatives*, Montpellier, France, pp. 316-334. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01337096/document>
- Bourdeau V., Cottin-Marx S., 2015, « Un autre regard sur la campagne est possible ! Entretien avec Georgette Zrinscak », dans : Bourdeau, V. *et al.*, *Mouvements*, 84(4), p. 24-34.

- Bourg D., 2012, « Transition écologique, plutôt que développement durable », *Vraiment durable*, n°1, p. 77-96. URL : <https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2012-1-page-77.htm>
- Bourg D., Faucheux B., 2014, « Tour d'horizon », *Pour*, n°223, p. 19-27. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2014-3-page-19.htm>
- Chevalier P., 2016, « Trajectoires de diversification et mutation des espaces ruraux français : adaptabilités territoriales et différenciations spatiales », *Séminaire du pôle rural de Caen, 11 octobre 2016*, Caen, France. Compte rendu accessible en ligne : <https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/sites/default/files/public/socrurales/docs/pascalChevalier.pdf>
- Chevalier P., Ichard J.-L., 2018, « Les paradoxes de la « renaissance rurale » », *Paysans & société*, n°372, p. 42-48.
- Combet E., 2013, « La transition énergétique comme solution », *Revue Projet*, n°334, p. 59-67. URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2013-3-page-59.htm?contenu=resume>
- Cuenot C., Brun A. et Dedeire M., 2021, « Petites villes : les dessous d'une recomposition territoriale : Examen des coopérations dans le bassin d'Alès », *Pour*, n°239, p. 167-184. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2021-1-page-167.htm>
- Depraz S., 2017, « Chapitre 5. L'hyper-ruralité, marge paradoxale en recomposition », dans : S. Depraz, *La France des marges: Géographie des espaces « autres »*, Paris : Armand Colin, pp. 135-163.
- Desjardins X., Estèbe P., 2021, « Les trois âges de la planification territoriale », *L'Économie politique*, n°89, p. 36-48. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2021-1-page-36.htm>
- Devalière I., Teissier O., 2014, « Les indicateurs de la précarité énergétique et l'impact de deux dispositifs nationaux sur le phénomène », *Informations sociales*, n°184, p. 115-124. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-4-page-115.htm>
- Dolci P., 2021, *Une géographie du retour à la terre en Italie : migrer, cultiver, habiter*, thèse de géographie, Université Paul Valéry - Montpellier III. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03482760/document>
- Durand L., Landel P.-A., 2020, « L'opérateur territorial de la transition énergétique ou la capacité d'intermédiation au service de la transition », *Géographie, économie, société*, vol.22, p. 285-303.
- Durand-Dastès F., 1993, « Questions sur les modèles », *Géopoint*, Groupe Dupont, pp. 9-17.
- Dupont E., 2022, *L'action des collectivités territoriales en matière de transition écologique vue par les citoyens : synthèse d'une étude du Credoc pour l'ANCT*, ANCT, 16 p. URL : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/Credoc_transition-%C3%A9co.pdf
- Emelianoff C., 2005, « Les agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 4, mis en ligne le 31 mai 2005, consulté le 07 juillet 2022. URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/532>

- Faure A., 2011, « Action publique territoriale », In : Pasquier R., Guigner S., Cole A., *Dictionnaire des politiques territoriales*, SciencesPo Les Presses, p. 27-33. URL : <https://enigmes.hypotheses.org/401>
- Giraud B., 2014, « De l'importance de l'action associative en territoires ruraux face aux défis écologiques », *Pour*, n°223, p. 299-305. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2014-3-page-299.htm>
- Gosselin A., 1994, « La notion de problématique en sciences sociales », *Communication. Information Médias Théories*, vol.15, n°2, pp. 118-143.
- Gumuchian H., 1981, « La région espace vécu », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n°1, pp. 91-93.
- Guyot S., 2008, « Une méthodologie de terrain "avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements"... », *À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie*, Arras, France, 14 p.
- Kayser B., 1990, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, A. Colin, 316 p.
- Hansen T., Coenen L., 2015, “The geography of sustainability transitions: Review, synthesis and reflections on an emergent research field”, *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 17, p. 92-109. URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2210422414000835>
- Hilal M., Piguet V., 2020, *Les fonctions de centralité d'équipements et de services dans les dynamiques territoriales. Une étude utile au programme d'appui de l'ANCT Petites villes de demain*, INRAE, CESAER Dijon, 16 p.
- Hopkins R., 2008, *The Transition Handbook: From Oil Dependency to Local Resilience*, Green Books, 224 p.
- Innebeer J., 2022, *Vivre le centre-ville : représentations de la décroissance et de la revalorisation dans trois villes moyennes de la Côte d'Opale*, thèse de Géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, publié en ligne le 13/05/2022, 541 p. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03667199/document>
- Jagorel Q., 2019, « Quelle politique pour nos campagnes ? », *Esprit*, n°11 (Novembre), p. 51-61. URL : <https://www.cairn.info/revue-esprit-2019-11-page-51.htm>
- Jousseume V., Talandier M., 2016, « Bourgs-centres et petites villes en France », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], n°32, mis en ligne le 18 novembre 2016, consulté le 06 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/tem/3887>
- Landel P.-A., Vigné F., 2021, « Penser les futurs des ruralités françaises », *Pour*, n°239, p. 197-204.
- Lascoumes P., Le Galès P., 2012, *Sociologie de l'action publique*, 2^{ème} édition, Armand Colin, coll. 128, 128 p.

- Le Roux D., 2015, « Précarité énergétique et milieu rural en France : le rôle des structures de médiation », *L'Europe en Formation*, n° 378, p. 90-104. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2015-4-page-90.htm>
- Lormeteau B., 2021, « Justice énergétique et inégalités : introduction à la vulnérabilité énergétique », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 46, p. 541-558. URL : <https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2021-3-page-541.htm?contenu=article>
- Mallaroni P., Boisse de Black S., Sigaud J.-E., 2008, « Infrastructure autoroutière et développement du tourisme », *Groupe opérationnel n°1 Mobilités, Territoires et Développement Durable*, Ministère de l'écologie, 163 p.
- Markard J., Raven R., Truffer B., 2012, "Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects", *Research Policy*, vol. 41, n°6, p. 955-967. URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S004873331200056X>
- Martinez-Fernandez C., Audirac I., Fol S. et Cunningham-Sabot E., 2012, « Shrinking Cities: Urban Challenges of Globalization », *International Journal of Urban and Regional Research*, 36, 2, p. 213-225.
- Melonio T., Tremel L., 2021, « Climat, biodiversité, inégalités... comment remettre les ODD sur les rails », *Policy Paper*, AFD, Paris, p. 1-40. URL : <https://www.cairn.info/climat-biodiversite-inegalites--1000000148963-page-1.htm>
- Metereau R., Figuière C., 2018, « Agroécologie politique et nouvelle ruralité communautaire : quelles complémentarités ? L'expérience du Nicaragua », *Mondes en développement*, n°182, p.49-68. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2018-2-page-49.htm?contenu=article>
- Mihai F.-C., Iatu C., 2020, "Sustainable Rural Development under Agenda 2030", in Bastante-Ceca M., Fuentes-Bargues J., Hufnagel L. et al, *Sustainable Assessment at the 21st century*, Books on Demand, p. 9-18.
- Moallemi E. A., Malekpour S., Hadjidakou M. *et al.*, 2019, "Local Agenda 2030 for sustainable development", *The Lancet Planetary Health*, vol. 3, Issue 6, p. 240-241. URL : [https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(19\)30087-7/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(19)30087-7/fulltext)
- Morange M., Schmoll C., 2016, *Les outils qualitatifs en géographie : méthodes et applications*, Armand Colin, 224 p.
- Nestier A., 2021, *Quelles nouvelles formes de logement en Lozère à l'horizon 2030 ?*, mémoire soutenu le 06/07/2021, Université Toulouse-Jean Jaurès, 102 p. URL : <https://dante.univ-tlse2.fr/s/fr/item/13047>
- Orfeuill J.-P., 2013, « Quand la voiture devient contrainte », *Revue Projet*, n° 334, p. 50-58. URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2013-3-page-50.htm>
- Oudot J., de l'Estoile E., 2020, « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère », *Regards croisés sur l'économie*, n°26, p. 14-19. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2020-1-page-14.htm>

- Pabœuf L., 2020, « Nouvelles citoyennetés, "radicalo-pragmatisme", État "agence" et Région "chef de file" : l'improbable équation de l'ingénierie territoriale de la transition », communication au séminaire de l'UNADEL *L'ingénierie territoriale comme opérateur de capacitation territoriale*, mis en ligne le 18 novembre 2020, consulté le 27 décembre 2021. URL : <https://crisalidh.u-bordeaux.fr/Open/News/Info/document/7853.pdf>
- Piquant M., Le Lorc'h G., 2008, « L'autoroute A75 (section Clermont-Ferrand - Sévérac-le-Château), facteur d'aménagement du territoire et de développement économique ? », *Revue générale des routes et des aérodromes*, n° 867, pp. 73-77
- Pistre P., 2015, « Potentiels démographiques pour des alternatives dans les campagnes françaises », *Mouvements*, vol. 84, n°4, pp. 48-55.
- Prugneau J., Martineau A., 2013, « L'enjeu énergétique dans les parcours de surendettement liés à l'achat immobilier en zone rurale », *Pour*, n°218, p. 63-70. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pour-2013-2-page-63.htm>
- Raffestin C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : LITEC, 250 p.
- Riba G., 2008, « Chapitre 7 : De nouvelles ruralités : enjeux et questions pour la recherche », dans : Olivier Mora éd., *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*. Versailles, Éditions Quæ, « Update Sciences & Technologies », p. 87-89.
- Richard F., Tommasi G. et Saumon G., 2017, « Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ? », *Norois* [En ligne], n°243, mis en ligne le 20 septembre 2019, consulté le 04 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/norois/6106>
- Rockström J., Steffen W., Noone K. *et al.*, 2009, "A safe operating space for humanity", *Nature*, n°461, pp. 472-475.
- Rouvière C., 2015, *Retourner à la terre. L'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960*, Presses universitaires de Rennes, 500 p.
- Steffen W., Broadgate W., Deutsch L. *et al.*, 2015, "The trajectory of the Anthropocene: The Great Acceleration", *The Anthropocene Review*, 2 (1), p. 1-18.
- Theys J., 2002, « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires* [En ligne], n°1, mis en ligne le 23 septembre 2002, consulté le 18 mai 2022. URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/1475>
- Theys J., 2017, « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, n°25, supp. 4, p. 84-92. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2017-Supp. 4-page-84.htm>
- Thiard P., 2021, « L'aménagement du territoire français en phases : les référentiels d'action publique pour éclairer une "historité" confuse », *Annales de géographie*, n°741, p. 60-83. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2021-5-page-60.htm>
- Torrealba S., 2014, « Engager les territoires, et leurs acteurs, vers le développement durable : le rôle clé des intercommunalités », *Pour*, n°223, p. 219-227.

- Touraine A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 320 p.
- Truffer B., Murphy J. T., Raven R., 2015, “The geography of sustainability transitions: Contours of an emerging theme”, *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 17, p. 63-72.
URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2210422415300058>
- Vanier M., 2021, « Transition, relance et territoires : en avant toute vers... ? », *Le virus de la recherche*, Presses universitaires de Grenoble, p. 2-9. URL : <https://www.acadie-cooperative.org/publications/txt585.pdf>
- Verdin M., 2020, « La transition se dessine par la base », *DARD/DARD*, n°4, p. 80-89. URL : <https://www.cairn.info/revue-dard-dard-2020-2-page-80.htm?>
- Vidalenc E., Bergey J., Quiniou V., Marchal D. et Combet E., 2022, « Quatre scénarios pour la transition écologique : L'exercice de prospective de l'ADEME *Transition(s) 2050* », *Futuribles*, n°448, p. 5-21. URL : <https://www.cairn.info/revue-futuribles-2022-3-page-5.htm>

Webographie

- ADEME, « La stratégie globale d'amélioration continue pour la transition écologique », *Territoire Engagé Transition Écologique*, consulté le 02 février 2022. URL : <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>
- ADEME, 2018, *Réussir ses plans et programmes de prévention des déchets : guide méthodologique et retours d'expériences*, Communiqué de presse, publié le 21 février 2018, consulté le 05 mai 2022. URL : https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2018/02/CP_PLPDMA_Vdef.pdf
- AMF, Gwenola S., 2022, *Les maires et présidents d'intercommunalité acteurs de la transition écologique : les propositions de l'AMF*, communiqué du 15 mars 2022, publié en ligne le 3 mai 2022, consulté le 18 mai 2022, 4 p. URL : <https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=fd82fe4d37b2d15ecb6e8eeb8cc61b22.pdf&id=41224>
- AUDAP, 2022, « "ZAN", vers une feuille de route partagée pour faire sobriété foncière », *Foncier – Propriété*, Juin 2022, 40 p. URL : https://www.audap.org/userfiles/downloads/etudes/fon_zan_versunefeuillederoute_20220630_web.pdf
- Auricoste J., Gaillard M.-C., Jarlier P., Le Bris E., 2021, *Guide du programme PVD*, ANCT, 23 p. URL : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/Guide%20du%20programme%20PVD-oct%202021.pdf>
- Avisé, 2021, « Les territoires engagés pour une transition énergétique », *Dossier : Transition énergétique*, mis à jour le 26 mai 2021, consulté le 02 février 2022. URL : <https://www.avise.org/articles/les-territoires-engages-pour-une-transition-energetique>
- Banque des Territoires, 2019, « À quelle date un EPCI n'ayant pas la compétence PLUI devra-t-il l'exercer de plein droit ? », *Questions et réponses*, publié le 20 février 2019, mis à jour le 6 janvier 2021, consulté le 08 août 2022. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/quelle-date-un-epci-nayant-pas-la-competence-plui-devra-t-il-l'exercer-de-plein-droit>
- Brodhag C., Peillon S. *et al.*, 2011 « Responsabilité sociétale et développement durable : un enjeu pour les PME », *Rapport OSEO, rapport PME*, pp. 179-201. URL : <https://www.brodhag.org/rs-dd-pme/>
- Communauté de Communes du Gévaudan, 2019, « Présentation et fonctionnement de la Communauté de Communes », *Site officiel de la Communauté de Communes du Gévaudan*, consulté le 03 août 2022. URL : <http://www.cc-gevaudan.fr/la-communaute-de-communes/historique-de-la-cc>
- Communauté de Communes du Gévaudan, 2021, *L'abrégé, le magazine d'information de la Communauté de Communes du Gévaudan*, n°1, 16 p. URL : <https://fr.calameo.com/read/0066472929aef4c27bb19>

- Communauté de Communes du Gévaudan, 2022, *L'abrégé, le magazine d'information de la Communauté de Communes du Gévaudan*, n°6, 16 p. URL : <https://fr.calameo.com/read/0066472921cfd99945836>
- Delage A., Rousseau M., 2022, « L'"exode urbain", extension du domaine de la rente », *Métropolitiques*, publié le 4 juillet 2022, consulté le 19 juillet 2022, URL : <https://metropolitiques.eu/L-exode-urbain-extension-du-domaine-de-la-rente.html>
- DREAL Languedoc-Roussillon, Agence Folléa-Gautier, « La Lozère », *Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon*, consulté le 22 juillet 2022. URL : <http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/Lozere/default1.html>
- Faburel G., Girault M., 2020, « Les périphéries : lieux d'expérimentation de l'autonomie par une écologie existentielle et ses communs », *Etopia*, publié le 16 juin 2020, consulté le 04 octobre 2021. URL : <https://etopia.be/les-peripheries-lieux-dexperimentation-de-lautonomie-par-une-ecologie-existentielle-et-ses-communs/>
- GIP Massif central, CGET - INRA CESAER, UFC-CNRS ThéMA / Cemagref DTMA METAFORT, 2016, *Typologie thématique des campagnes « Espace, population, conditions de vie »*, consulté le 01 août 2022, URL : <http://massif-central.eu/observatoire/mobile.php#d3Map>
- INA, 2021, « Les Actualités Françaises du 27 septembre 1961 : "Lozère, misère" | Archive INA », *Youtube*, publié le 27 septembre 2021, consulté le 22 juillet 2022. URL : https://www.youtube.com/watch?v=uqHzcUu_zII&ab_channel=INAActu
- INSEE, 2021, *Évolution et structure de la population en 2018 – CC du Gévaudan, RP 1967 à 2018*, mis en ligne le 30 juin 2021, consulté le 14 mai 2022. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5397441?geo=EPCI-244800470>
- INSEE, 2022, *Portrait des circonscriptions législatives : Lozère – circonscription unique*, publié le 04 mai 2022, consulté le 19 mai 2022, URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6436315?sommaire=6436478>
- Lacaze J.-P., Rougier I., 2015, « Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) », *Politique du logement*, mis à jour en mai 2015, consulté le 08 août 2022. URL : <https://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/n-o/operations-programmees-damelioration-de-lhabitat-opah/>
- Le Clos du Nid, « Historique », *L'association*, consulté le 14 mai 2022. URL : <http://www.closdunid.asso.fr/l-association/historique.html>
- Marasovic P., 2013, « La Lozère se revitalise », *Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon*, INSEE – Conseil Général de la Lozère, n°6, 8 p. URL : <https://lozere.fr/sites/default/files/upload/00-actualites/documents/syn1306-finale.pdf>
- Marcheteau G., 2016, « Les territoires à énergie positive : qu'est-ce que c'est ? », *L'énergie tout compris*, publié le 5 octobre 2016, mis à jour le 15 octobre 2020, consulté le 26 janvier 2022. URL : <https://www.lenergietoutcompris.fr/actualites-conseils/les-territoires-a-energie-positive-qu-est-ce-que-c-est-48017>

- Meillerand M.-C., Nicolas J.-P., 2021, « Projet RESILITERRE, quelles avancées et quels résultats au service des territoires ? », *Colloque de l'ONPE – 09 novembre 2021*, Laboratoire LAET, consulté en ligne le 29/06/2022. URL : https://www.onpe.org/sites/default/files/colloque_onpe_2021_projet_resiliterre_quelles_avancees_et_quels_resultats_au_service_des_territoires.pdf
- Ministère de l'Agriculture, 2022, *Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?*, publié le 05 mai 2022, consulté le 08 août 2022. URL : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>
- Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, 2021, *Petites Villes de Demain : accélérer les transitions dans les territoires ruraux*, mis à jour le 27 octobre 2021, consulté le 08 avril 2022. URL : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-accelerer-les-transitions-dans-les-territoires-ruraux>
- Ministère de la Transition écologique, 2020, *Atlas de la biodiversité communale*, publié le 14 décembre 2020, consulté le 26 janvier 2022. URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/atlas-biodiversite-communale>
- Ministère de la Transition écologique, 2022, *Le SCoT : un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire*, publié le 30 mai 2022, consulté le 08 août 2022. URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/scot-projet-strategique-partage-lamenagement-dun-territoire>
- OXFAM France, 2021, *La transition écologique, clé d'un avenir durable et solidaire*, publié le 13 avril 2021, consulté le 26 janvier 2022. URL : <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/transition-ecologique/>
- Popy S., 2022, « Communiqué : Restrictions d'eau et sécheresse en Lozère : un passe-droit malvenu pour les golfs et terrains de sport », *France Nature Environnement Languedoc-Roussillon*, publié le 13 août 2022, consulté le 18 août 2022. URL : <https://fne-languedoc-roussillon.fr/2022/08/13/communiquerestrictions-deau-et-secheresse-en-lozere-un-passe-droit-malvenu-pour-les-golfs-et-terrains-de-sport/>
- Soullami Z., 2015, « Marvejols en Lozère est en faillite avec 13 millions d'euros de dette », *France 3 Occitanie*, publié le 20 mai 2015, mis à jour le 11 juin 2020, consulté le 14 mai 2022. URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/lozere/marvejols-en-lozere-est-en-faillite-avec-13-millions-d-euros-de-dette-728399.html>
- Territoires Bio, Terres de Liens, *ZAP et PAEN : 2 outils pour protéger la vocation agricole des terres*, consulté le 05 mai 2022. URL : <https://territoiresbio.fr/favoriser-les-installations-et-transmissions-en-bio/zap-et-paen-2-outils-pour-protoger-la-vocation-agricole-des-terres-dans-le-long-terme/>
- Université Laval, « Objectifs de développement durable de l'ONU », *Développement durable*, consulté le 1^{er} juillet 2022, URL : <https://www.ulaval.ca/developpement-durable/objectifs-de-developpement-durable-de-lonu>

Vanier M., 2022, « Le récit ruraliste aujourd'hui », *Telos*, publié le 5 juillet 2022, consulté le 19 juillet 2022, URL : <https://www.telos-eu.com/fr/societe/le-recit-ruraliste-aujourd'hui.html>

Vie Publique, 2021, « Qu'est-ce qu'une communauté de communes ? », *Fiche thématique*, mis à jour le 26 février 2021, consulté le 07 août 2022. URL : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20125-quest-ce-quune-communaute-de-communes>

Textes législatifs et réglementaires :

Loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, J.O. du 18 décembre 1964. URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068236/>

Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, J.O. du 13 juillet 1976.

URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000684998/>

Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, J.O. du 10 janvier 1985. URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000317293/>

Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, J.O. n°33 du 8 février 1992 (rectificatif paru au J.O. n°110 du 12 mai 1992). URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006078688/2020-03-10/>

Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (1), J.O. n°7 du 9 janvier 1993. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000541949>

Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, J.O. n°29 du 3 février 1995. URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000551804/>

Loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, J.O. n°0158 du 10 juillet 1999. URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000395813/>

Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (1), J.O. n°160 du 13 juillet 1999. URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000396397/>

Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (1), J.O. n°289 du 14 décembre 2000. URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000207538/>

Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, J.O. n°163 du 14 juillet 2005. URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000813253/>

Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1), J.O. n°0160 du 13 juillet 2010. URL :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000022470999

- Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (1); J.O. n°0023 du 28 janvier 2014. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028526298/>
- Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1), J.O. n°0238 du 14 octobre 2014. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029573022/>
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1), J.O. n°0182 du 8 août 2015. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460/>
- Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1), J.O. n°0189 du 18 août 2015. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/>
- Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (1), J.O. n°0036 du 12 février 2016. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032036289/>
- Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (1), J.O. n°0184 du 9 août 2016. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237/>
- Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (1), J.O. n°0253 du 1 novembre 2018. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037547946/>
- Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (1), J.O. n°0272 du 24 novembre 2018. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037639478/>
- Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (1), J.O. n°0261 du 9 novembre 2019. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039355955/>
- Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (1), J.O. n°0299 du décembre 2019. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039666574/>
- Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (1), J.O. n°0035 du 11 février 2020. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>
- Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1), J.O. n°0196 du 24 août 2021. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924/>
- Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (1), J.O. n°0044 du 22 février 2022. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045197395/>

Tables des figures et photos

Table des figures

Figure 1 : Carte des zones rurales selon la grille de densité de l'INSEE - Réalisé par l'ANCT, 2020.....	15
Figure 2 : Les 4 scénarios "Transition(s) 2050" de l'ADEME - Réalisé par l'ADEME et Stéphane Kiehl.....	20
Figure 3 : Part des budgets des petites villes consacrée à la transition écologique - Réalisé par l'APVF & l'AFL, 2021.....	23
Figure 4 : Catégories du rural et de l'urbain en Lozère - Réalisé par l'ANCT et l'Observatoire des territoires - Source des données : INSEE, 2021.....	24
Figure 5 : Unités paysagères de la Lozère - Réalisé par l'agence Folléa Gautier - Source des données : IGN et Landsat.....	25
Figure 6 : Densité de population de la Lozère en 2018 (habitants au km ²) - Réalisé par l'ANCT et l'Observatoire des territoires - Source des données : INSEE, RP 1968-2018.....	26
Figure 7 : Composition du territoire de la CCG - Réalisé par Florian Behague - Source des données : BD TOPO 2021.....	27
Figure 8 : Historique de l'acquisition des compétences et équipements de la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par Florian Behague.....	31
Figure 9 : Les commissions thématiques et leurs missions à la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par Florian Behague.....	32
Figure 10 : Carte heuristique de la méthodologie de recherche - Réalisé par Florian Behague.....	35
Figure 11 : Schéma des liens entre objectifs et méthodologie - Réalisé par Florian Behague.....	36
Figure 12 : Les 17 Objectifs de Développement Durable.....	40
Figure 13 : Indicateurs de contribution à la TE pour le projet de réhabilitation de l'Espace Méric à Marvejols - Réalisé par Florian Behague.....	42
Figure 14 : Schématisation des principales caractéristiques de l'outil-frise - Réalisé par Agnès Bergeret, 2015.....	44

Figure 15 : Frise chrono-systémique sur l'engagement de la Communauté de Communes du Gévaudan dans la transition écologique - Réalisé par Florian Behague.....	48
Figure 16 : Organigramme de synthèse des outils et programmes de transition écologique à disposition des Communautés de communes - Réalisé par Florian Behague.....	50
Figure 17 : Les périmètres d'action des intercommunalités en Gévaudan - Réalisé par Florian Behague - Source des données : BD TOPO 2021.....	54
Figure 18 : Les zones de protection environnementale sur le territoire de la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par l'agence Robin & Carbonneau, 2017 - Source des données : SIG DREAL.....	56
Figure 19 : Diagramme représentant la contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable des projets PVD de la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par Florian Behague.....	62
Figure 20 : Exemples de diagrammes radar produits lors de l'évaluation des projets PVD avec la grille d'évaluation d'impact environnemental - Réalisé par Florian Behague.....	63
Figure 21 : Organigramme de synthèse des outils et programmes de transition écologique mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Gévaudan - Réalisé par Florian Behague.....	66
Figure 22 : Les freins à la transition écologique pour les petites villes - Réalisé par l'APVF & l'AFL, 2021.....	69
Figure 23 : Organigramme des principaux freins et leviers pour l'engagement des Communautés de communes dans la transition écologique - Réalisé par Florian Behague....	70

Table des photos

Photo 1 : Vue panoramique sur le Pic de Mus et la commune de Saint-Laurent-de-Muret - Source : CC Gévaudan.....	29
Photo 2 : Vue panoramique sur la commune de Marvejols depuis le Truc du Midi - Source : CC Gévaudan.....	30
Photo 3 : Entrée Sud de l'Îlot Châtillon donnant sur l'ancien couvent - Source : Florian Behague.....	60
Photo 4 : Éclairage de la Porte du Soubeyran à Marvejols - Source : Ville de Marvejols.....	64

Table des matières

Sigles et acronymes.....	5
Avant-propos	7
Introduction - problématique.....	9
Partie 1 : La ruralité, un impensé des politiques publiques et des travaux scientifiques sur la transition écologique ?	14
1.1. Les territoires ruraux à faible densité face à l’impératif de la transition écologique : contexte, enjeux et perspectives de la (ré)action publique territoriale	14
1.1.1. <i>Une recomposition des territoires ruraux marquée par l’hétérogénéité</i>	<i>14</i>
1.1.2. <i>Une progressive « reterritorialisation » de l’action publique</i>	<i>18</i>
1.1.3. <i>Partir des territoires pour envisager et engager la transition écologique</i>	<i>19</i>
1.1.4. <i>Moyens et portée de l’action publique territoriale pour la transition écologique. 21</i>	
1.2. La Communauté de Communes du Gévaudan : un cas d’étude au croisement des réflexions sur la ruralité, l’action des collectivités et les transitions territoriales	24
1.2.1. <i>La Lozère, symbole de la ruralité profonde</i>	<i>24</i>
1.2.2. <i>Le territoire de la Communauté de Communes du Gévaudan au cœur des mutations caractéristiques des espaces ruraux à faible densité</i>	<i>27</i>
1.2.3. <i>La Communauté de Communes du Gévaudan : une collectivité récente mais structurante pour le territoire</i>	<i>30</i>
Partie 2 : Une méthodologie à plusieurs entrées, entre analyse micro et mise en perspective	34
2.1. Démarche qualitative : saisir son terrain par l’observation participante.....	36
2.2. Évaluation des projets labellisés « Petites Villes de Demain » au regard de la transition écologique	39
2.3. La modélisation statique pour synthétiser et systématiser les résultats	42
Partie 3 : L’action des Communautés de communes rurales à la hauteur du défi de la transition écologique ?	46
3.1. L’affirmation des Communautés de communes comme acteur en mesure d’engager les territoires dans la transition écologique	46
3.1.1. <i>Émergence et mise en capacité des Communautés de communes dans le champ de la transition écologique.....</i>	<i>46</i>
3.1.2. <i>Outils, programmes et enjeux de transition écologique à l’échelle des Communautés de communes</i>	<i>49</i>

3.1.3. <i>L'importance du contexte spatio-temporel pour appréhender les dynamiques locales de transition écologique</i>	52
3.2. Concilier transition écologique et redynamisation, un compromis difficile mais déterminant pour l'avenir des territoires ruraux à faible densité	55
3.2.1. <i>Les spécificités des territoires ruraux face aux enjeux de transition écologique</i> ..	55
3.2.2. <i>L'équation difficile des moyens et des priorités dans les collectivités rurales</i>	58
3.2.3. <i>Le programme Petites Villes de Demain : un exemple de synergie entre redynamisation des territoires ruraux et engagement pour la transition écologique ?...</i>	61
3.3. Quelle réelle portée des politiques et actions des Communautés de communes en faveur de la transition écologique ?	65
3.3.1. <i>Un engagement encore limité de la Communauté de Communes du Gévaudan pour la transition écologique</i>	65
3.3.2. <i>Freins et leviers pour des dynamiques de transition écologique à l'échelle des Communautés de communes</i>	68
3.3.3. <i>Questionner le pouvoir transformateur de l'action publique territoriale : un fonctionnement et des perspectives politiques à réformer en profondeur ?</i>	72
3.4. Réflexivité sur la méthodologie utilisée et les résultats obtenus.....	75
3.4.1. <i>Biais et limites de l'analyse qualitative</i>	75
3.4.2. <i>Limites des supports de modélisation</i>	76
3.4.3. <i>Limites de l'évaluation des projets labellisés « Petites Villes de Demain »</i>	77
Conclusion	80
Bibliographie	83
Webographie	89
Tables des figures et photos	94
Table des matières	96
Table des annexes	98
Annexes	99

Table des annexes

Annexe 1 : Les élus de la Communauté de Communes du Gévaudan (mandat 2020-2026)...99

Annexe 2 : Liste des fiches actions prévues pour la mise à jour de la convention ORT-PVD...99

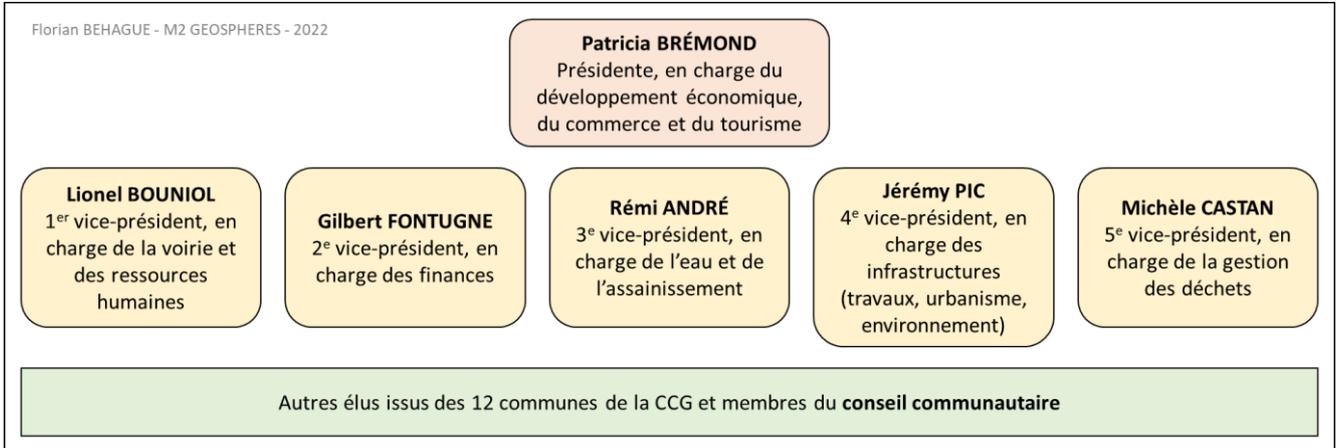
Annexe 3 : Tableau d'évaluation des projets PVD de la Communauté de Communes du Gévaudan au regard des Objectifs de Développement Durable.....101

Annexe 4 : Tableau de légende présentant les 7 objectifs de la grille CRTE d'évaluation d'impact environnemental.....105

Annexe 5 : Diagrammes radar produits lors de l'évaluation des projets PVD de la Communauté de Communes du Gévaudan avec la grille CRTE d'évaluation d'impact environnemental.....107

Annexes

Annexe 1 : Les élus de la Communauté de Communes du Gévaudan (mandat 2020-2026)



Annexe 2 : Liste des fiches actions prévues pour la mise à jour de la convention ORT-PVD

N° FA	Actions	Sous-actions	Maitrise d'ouvrage
1	Poursuite de l'opération de revitalisation de centre-bourg de Marvejols et de développement de territoire de la CC du Gévaudan (convention valant opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH RU) - 2018-2024)		CC Gévaudan et Marvejols
2a	Réhabilitation de l'îlot de l'ancienne école et l'ancien presbytère de Chirac	Création de logements dans l'ancienne école de Chirac	Bourgs-sur-Colagne
2b		Création de logements dans l'ancien Presbytère de Chirac	
2c		Création d'une bibliothèque dans l'ancien Presbytère de Chirac	
2d		Réhabilitation du préau de l'ancienne école de Chirac commerce (peut-être associatif)	
3	Opération de restauration immobilière (ORI) sur un immeuble dégradé (immeuble Pertoldi à Marvejols)		Marvejols
4	Aménagement de l'Espace Méric à Marvejols		Marvejols
5	Acquisition et aménagement de locaux commerciaux en centre-ville de Marvejols et BSC		CC Gévaudan
6	Dynamisation de la plate-forme numérique des commerçants et artisans du territoire		CC Gévaudan
7	Bourse à la création/reprise d'entreprise à Marvejols		Marvejols
8	Réhabilitation de la maison Rodier de Chirac en locaux professionnels au rdc et en logements à l'étage		Bourgs-sur-Colagne
9	Aménagement de l'ancienne poste de Chirac en boutique à l'essai		Bourgs-sur-Colagne
10a	Mise en oeuvre d'une SIL	Mise en oeuvre d'une SIL (signalétique d'intérêt local) sur le territoire de la CC	CC Gévaudan
10b		Mise en oeuvre d'une SIL (signalétique d'intérêt local) à Marvejols	Marvejols
10c		Mise en oeuvre d'une SIL (signalétique d'intérêt local) à Bourgs-sur-Colagne	Bourgs-sur-Colagne
11	Mise en oeuvre de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée) à Marvejols		Marvejols
12a	Aménagement de cheminements partagés à Marvejols	Aménagement de la liaison Esplanade - Place Cordesse (cheminement partagé) à Marvejols	Marvejols
12b		Aménagement de la liaison Esplanade - place de l'Ancienne Ecole des Filles (cheminement partagé) à Marvejols	Marvejols

13	Création d'une liaison sécurisée entre Chirac et le Monastier sur les abords de la RD 809		CC Gévaudan
14	Aménagement d'un cheminement sécurisé entre le centre du bourg et la nouvelle école de Chirac		Bourgs-sur-Colagne
15a	Aménagement des boulevards de Marvejols	Aménagement du boulevard de Jabrun à Marvejols	CC Gévaudan et Marvejols
15b		Aménagement de l'avenue du Cheyla et du boulevard Saint-Dominique à Marvejols	CC Gévaudan et Marvejols
15c		Aménagement de la Place du Soubeyran à Marvejols	CC Gévaudan
16	Aménagement de la Place Daurade à Marvejols		Marvejols
17	Aménagement de la place Cordesse à Marvejols (étudespréalables)		Marvejols
18	Aide aux travaux (façade, toiture, devanture...) à Marvejols		Marvejols
19	Mise en valeur du patrimoine bâti de Marvejols par la lumière		Marvejols
20	Étude en vue de l'aménagement d'un espace derespitation rue Villette à Marvejols		Marvejols
21a	Requalification du cinéma Le Trianon en pavillon de la culture (Phase 1 : Etude préalable au projet de sauvegarde du cinéma)		CC Gévaudan
21b	Requalification du cinéma Le Trianon en pavillon de la culture (Phase 2 : Requalification du cinéma)		CC Gévaudan
22	Création d'une maison de santé sur le site de l'ilôt Chatillon		CC Gévaudan
23a	Réhabilitation de la friche de l'ancienne usine de la Goutelle en un espace dédié aux associations (Phase 1 : études préalables)		Marvejols
23b	Réhabilitation de la friche de l'ancienne usine de la Goutelle en un espace dédié aux associations (Phase 2 : réhabilitation du site)		Marvejols
24	Étude en vue de l'aménagement de l'ancien abattoir communal de Marvejols en centre de formation		Marvejols
25	Relocalisation de l'ETES en centre-ville de Marvejols (école de travail éducatif et social)		Région Occitanie et Marvejols
26	Réhabilitation de la maison du temps libre en complexe multifonctionnel et intergénérationnel et extension en vue de l'implantation de l'école Marceau Crespin à Chirac, commune de Bourgs-sur-Colagne		Bourgs-sur-Colagne
27	Réhabilitation des anciens ateliers municipauxcommunaux de Chirac en salles associatives, dont salledes jeunes, et atelier participatif/collaboratif		Bourgs-sur-Colagne
28	Installation de casiers de distribution de produits locaux		Bourgs-sur-Colagne
29	Réhabilitation de l'ancienne Gare du Monastier		CC Gévaudan
30a	Chefferie de projet PVD	Création d'un poste de cheffe de projet PVD	CC Gévaudan
30b		Création d'un poste de chargé de mobilités durables	CC Gévaudan
30c		Création d'un poste de manager de commerce	CC Gévaudan
30d		Intégration d'un stagiaire PVD à l'équipe aménagement	CC Gévaudan
30e		Accompagnement par CITADIA	CC Gévaudan

Annexe 3 : Tableau d'évaluation des projets PVD de la Communauté de Communes du Gévaudan au regard des Objectifs de Développement Durable

Critère éval° / impact :	Positif : "+"	Neutre : "="	Négatif : "-"	Certaines cases contiennent des précisions conditionnant l'ajout d'impacts positifs et/ou négatif					
Fiches Actions PVD	ODD #1 Pauvreté	ODD #2 Faim / alimentat°	ODD #3 Santé / Bien-être	ODD #4 Education	ODD #5 Egalité des sexes	ODD #6 Eau / assainisment	ODD #7 Energie	ODD #8 Travail / croissance	ODD #9 Industrie / innovat° / infrastructure
Poursuite de l'opération de revitalisation de centrebourg de	=	=	+	=	=	=	+	=	=
Création de logements dans l'ancienne école de Chirac	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Création de logements dans l'ancien Presbytère de Chirac	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Création d'une bibliothèque dans l'ancien Presbytère de Chirac	=	=	=	+	=	=	=	=	=
Réhabilitation du préau de l'ancienne école de Chirac	=	=	=	=	=	=	=	+	=
Etude approfondie sur l'habitat et le parcours locatif sur la CC – Etude	=	=	=	=	=	=	+	=	=
Opération de restauration immobilière (ORI) sur un immeuble	=	=	=	=	=	=	=	+	=
Aménagement de l'Espace Méric à Marvejols	=	=	+	=	=	=	+	=	=
Acquisition et aménagement de locaux commerciaux en centre-ville	=	=	=	=	=	=	=	+	=
Animation du CREC (comité de revitalisation économique)	=	=	=	=	=	=	=	+	=
Dynamisation de la plate-forme numérique des commerçants et	=	Type produits?	=	=	=	=	=	+	=
Etude de faisabilité sur l'aménagement d'une halle	=	+	=	=	=	=	=	+	=
Bourse à la création/reprise d'entreprise à Marvejols	=	=	=	=	=	=	=	+	=
Réhabilitation de la maison Rodier de Chirac en locaux professionnels	=	=	=	=	=	=	=	+	=
Aménagement de l'ancienne poste de Chirac en boutique à l'essai	=	=	=	=	=	=	=	+	=
Mise en oeuvre d'une SIL sur le territoire de la CCG	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Mise en oeuvre d'une SIL à Marvejols	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Mise en oeuvre d'une SIL à Bourgs-sur-Colagne	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Mise en oeuvre de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée) à	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Aménagement de la liaison Esplanade - Place Cordesse	=	=	=	=	=	=	=	=	+
Aménagement de la liaison Esplanade - place de l'Ancienne	=	=	=	=	=	=	=	=	+
Création d'une liaison sécurisée entre Chirac et le Monastier sur les	=	=	=	=	=	=	=	=	+
Aménager les abords de la Colagne en parcours pédestre et cyclable	=	=	=	=	=	=	=	=	+
Aménagement d'un cheminement sécurisé entre le centre du bourg et	=	=	=	=	=	=	=	=	+
Aménagement du boulevard de Jabrun à Marvejols	=	=	=	=	=	+	=	=	+
Aménagement de l'avenue du Cheyla et du boulevard St-	=	=	=	=	=	+	=	=	+
Aménagement de la Place du Soubeyran à Marvejols	=	=	Cadre de vie amélioré ?	=	=	=	=	=	=

ODD #10 Inégalités	ODD #11 Villes durables	ODD #12 Conso* / prod*	ODD #13 Lutte contre CC	ODD #14 Vie aquatique	ODD #15 Vie terrestre	ODD #16 Paix / justice / instit*	ODD #17 Partenariat ODD	Synthèse impacts par FA	
								Négatifs (-1 point)	Positifs (+1 point)
+	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 3 / 7 / 10 / 11
=	+	=	=	=	Matériaux employés ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 11
=	+	=	=	=	Matériaux employés ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 11
=	+	=	=	=	Matériaux employés ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 4 / 11
=	+	Type produits?	=	=	Matériaux employés ?	=	Mobiliser assos &	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 8 / 11 / 17 (ODD 12?)
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 7 / 11
=	+	=	=	=	Matériaux employés ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 8 / 11
=	+	Gestion éco-quartier ?	=	=	+	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 3 / 7 / 11 / 15 (ODD 12?)
=	+	Type produits?	=	=	Matériaux employés ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 8 / 11 (ODD 12 ?)
=	+	Type produits?	=	=	=	=	+	Aucun	ODD 8 / 11 / 17 (ODD 12 ?)
=	=	+	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 8 / 12 (ODD 2 ?)
=	Artificialis* ?	+	+	=	Type agriculture ?	=	=	Aucun (ODD 11 ?)	ODD 2 / 8 / 12 / 13 (ODD 15 ?)
=	+	Type produits?	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 8 / 11 (ODD 12)
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 8 / 11
=	+	+	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 8 / 11 / 12
=	=	=	=	=	=	=	=	Aucun	Aucun
=	=	=	=	=	=	=	=	Aucun	Aucun
=	=	=	=	=	=	=	=	Aucun	Aucun
+	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 10 / 11
+	+	=	Pro piétons & vélo ?	=	=	=	=	Aucun	ODD 9 / 10 / 11 (ODD 13 ?)
=	+	=	Pro piétons & vélo ?	=	=	=	=	Aucun	ODD 9 / 11 (ODD 13 ?)
=	+	=	+	=	Artificialis* ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 9 / 11 / 13
=	+	=	+	=	Artificialis* ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 9 / 11 / 13
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 9 / 11
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 6 / 9 / 11
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 6 / 9 / 11
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 11 (ODD 3 ?)

Aménagement de la Place Daurade à Marvejols	=	=	Cadre de vie amélioré ?	=	=	=	=	=	=
Aménagement de la place Cordesse à Marvejols (études préalable)	=	=	Cadre de vie amélioré ?	=	=	=	=	+	=
Aide aux travaux (façade, toiture, devanture...) à Marvejols	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Mise en valeur du patrimoine bâti de Marvejols par la lumière	=	=	=	=	=	=	Efficacité éner améliorée	=	=
Étude en vue de l'aménagement d'un espace de respiration rue	=	=	+	=	=	=	=	=	=
Mise en place d'une protection patrimoniale sur le centre du bourg	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Restauration de biens patrimoniaux à Bourgs-sur-Colagne	=	=	=	=	=	=	=	Boost tourisme ?	=
Création d'un circuit et parcours de biens patrimoniaux à Bourgs-sur-Colagne	=	=	=	Expo et infos sur histoire	=	=	=	+	=
Opération façades en centre ancien à Bourgs-sur-Colagne	=	=	=	=	=	=	Rénovation énergétique ?	=	=
Aménagement de places (espaces verts) à Bourgs-sur-Colagne	=	=	Cadre de vie amélioré ?	=	=	=	=	=	=
Requalification du cinéma Le Trianon en pavillon de la culture	=	=	=	+	=	=	=	+	=
Création d'une maison de santé sur le site de l'îlot Châtillon	=	=	+	=	=	=	=	+	+
Réhabilitation de la friche de l'ancienne usine de la Goutelle en	=	=	+	Assos culturelles/édu	=	=	=	=	+
Étude en vue de l'aménagement de l'ancien abattoir communal de	=	=	=	+	=	=	=	+	+
Aménagement d'un nouveau groupe scolaire pour la	=	=	=	+	=	=	=	=	+
Relocalisation de l'ETES en centre-ville de Marvejols (école de travail	=	=	=	+	=	=	=	+	+
Réhabilitation de la Maison du temps libre en complexe	=	=	=	+	=	=	=	=	+
Réhabilitation des anciens ateliers municipaux communaux de Chirac	=	=	=	=	=	=	=	=	+
Installation de casiers de distribution de produits locaux	=	+	+	=	=	=	=	+	=
Réhabilitation de l'ancienne Gare du Monastier	=	Vente produits locaux ?	=	=	=	=	Rénovation énergétique ?	+	+
Création d'un poste de cheffe de projet PVD	Précarité énergie/logem	=	Cadre de vie amélioré ?	=	=	=	+	+	+
Création d'un poste de chargé de mobilités durables	=	=	=	=	=	=	+	=	+
Création d'un poste de manager de commerce	=	=	=	=	=	=	=	+	+
Intégration d'un stagiaire PVD à l'équipe aménagement	=	=	Cadre de vie amélioré ?	=	=	=	+	=	+
Conventionnement avec EPF avec portage niveau communauté de	=	=	Cadre de vie amélioré ?	=	=	=	=	=	=
	ODD #1	ODD #2	ODD #3	ODD #4	ODD #5	ODD #6	ODD #7	ODD #8	ODD #9
	Pauvreté	Faim / alimentat°	Santé / Bien-être	Education	Egalité des sexes	Eau / assainismnt	Energie	Travail / croissance	Industrie / innovat° / infrastructure
TOTAL Impacts positifs :	1	3 à 4	6 à 13	6 à 8	0	2	6 à 9	19 à 20	19
TOTAL Impacts négatifs :	0	0	0	0	0	0	0	0	0

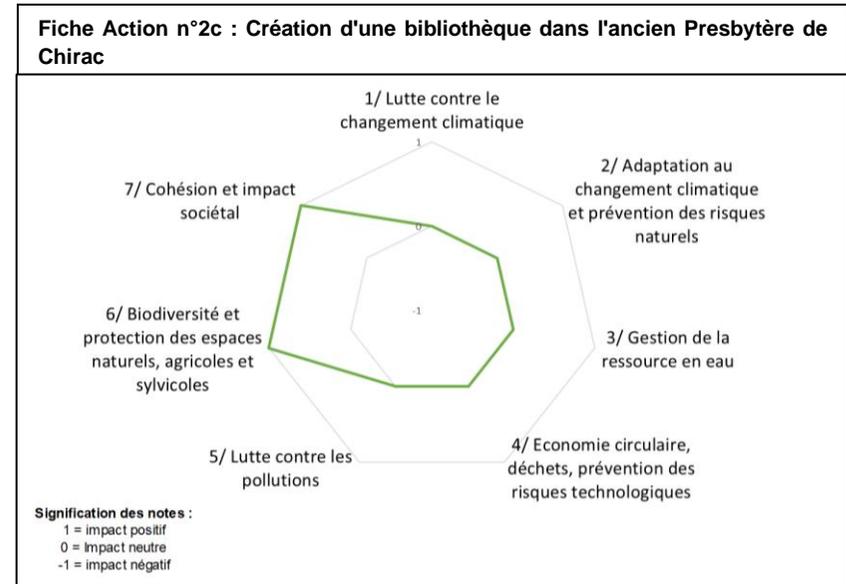
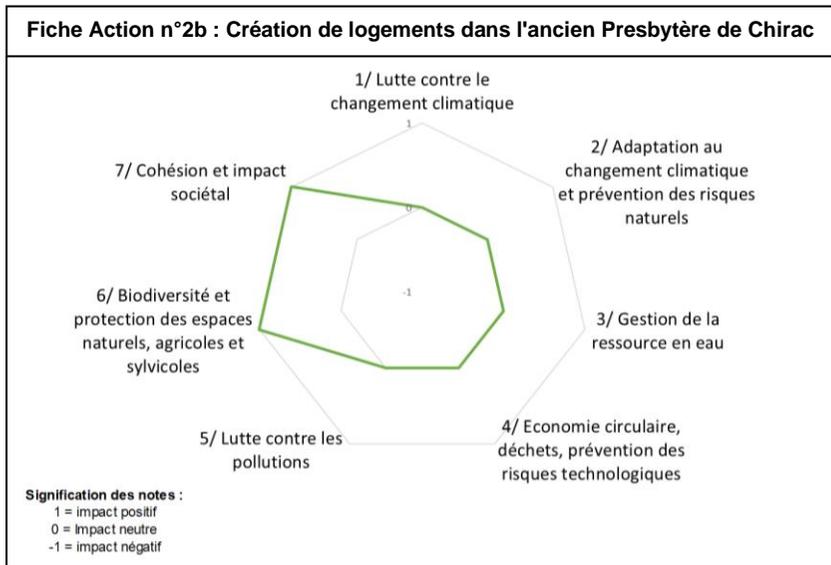
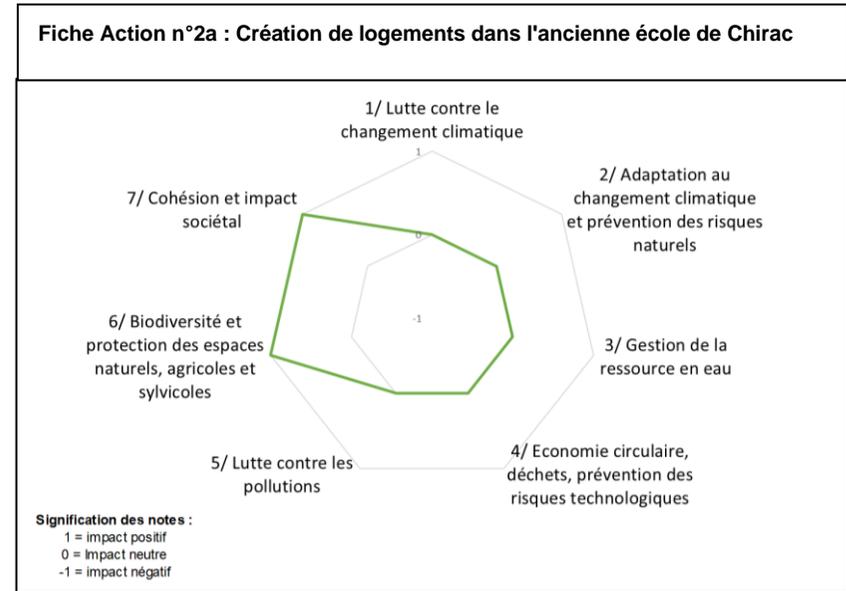
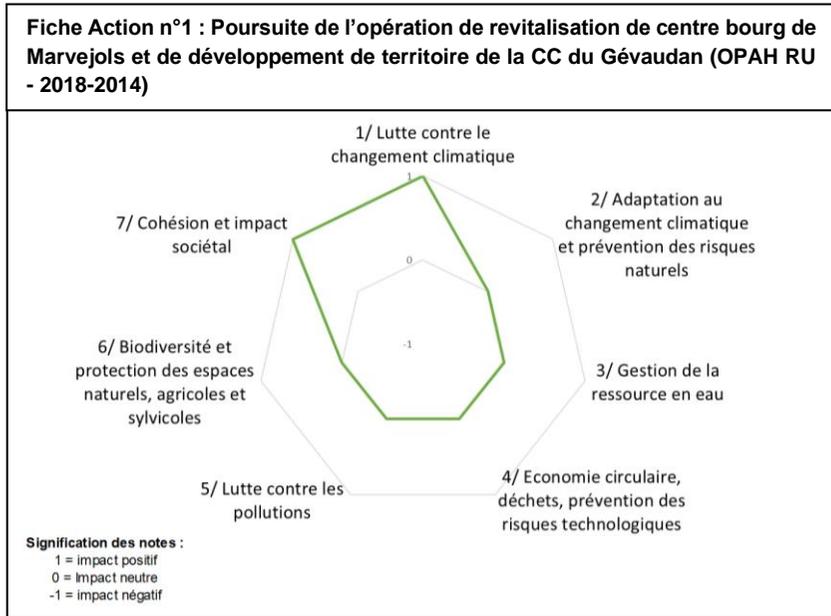
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 11 (ODD 3 ?)
=	+	=	=	=	=	+	=	Aucun	ODD 8 / 11 / 16 (ODD 3 ?)
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 11
=	+	=	=	=	Pollut° lumineuse ?	=	=	ODD 15 (ODD 7 ?)	ODD 11 (ODD 7 ?)
=	+	=	+	=	Végétalis° ?	=	=	Aucun	ODD 3 / 11 / 13 (ODD 15 ?)
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 11
=	+	=	=	=	Artificialis° ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 11 (ODD 8 ?)
=	+	Dvlpmt slow tourisme ?	Dvlpmt slow tourisme ?	=	Surfréq° ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 8 / 11 (ODD 4 / 12 / 13)
Aide progressive ?	+	=	=	=	Matériaux employés ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 11 (ODD 7 / 10 ?)
=	+	=	=	=	+	=	=	Aucun	ODD 11 / 15 (ODD 3 ?)
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 4 / 8 / 11
=	+	=	=	=	Revégétalis° ?	=	=	Aucun	ODD 3 / 8 / 9 / 11
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 3 / 9 / 11 (ODD 4 ?)
=	+	+	=	=	Dépollution des sols	=	=	Aucun	ODD 4 / 8 / 9 / 11 / 12 / 15
Accessibilité	+	=	=	=	Artificialis° ?	=	=	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 4 / 9 / 11 (ODD 10 ?)
Accessibilité	+	=	=	=	=	=	Insuffisance offre locative ?	Aucun (ODD 17 ?)	ODD 4 / 8 / 9 / 11 (ODD 10 ?)
=	+	=	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 4 / 9 / 11 (ODD 10 ?)
=	+	Réparat° vélos	Promot° vélos	=	=	=	Mobiliser assos &	Aucun	ODD 9 / 11 / 12 / 13 / 17
=	=	+	=	=	+	=	=	Aucun	ODD 2 / 3 / 8 / 12 / 15
=	+	+	=	=	=	=	=	Aucun	ODD 8 / 9 / 11 / 12 (ODD 2 / 7 ?)
+	+	+	+	=	+	+	+	Aucun	ODD 7 / 8 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13
Mobilité inclusive	+	+	+	=	=	+	+	Aucun	ODD 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 16
=	+	+	=	=	=	+	+	Aucun	ODD 8 / 9 / 11 / 12 / 16 / 17
+	+	+	+	=	+	+	+	Aucun	ODD 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15
=	+	=	=	=	Pro urbanis° ?	=	+	Aucun (ODD 15 ?)	ODD 11 / 17 (ODD 3 ?)
ODD #10	ODD #11	ODD #12	ODD #13	ODD #14	ODD #15	ODD #16	ODD #17		
Inégalités	Villes durables	Conso° / prod°	Lutte contre CC	Vie aquatique	Vie terrestre	Paix / justice / instit°	Partenariat ODD		
8 à 9	46	11 à 17	8 à 11	0	6 à 9	5	8		
0	0 à 1	0	0	0	0 à 14	0	0 à 1		

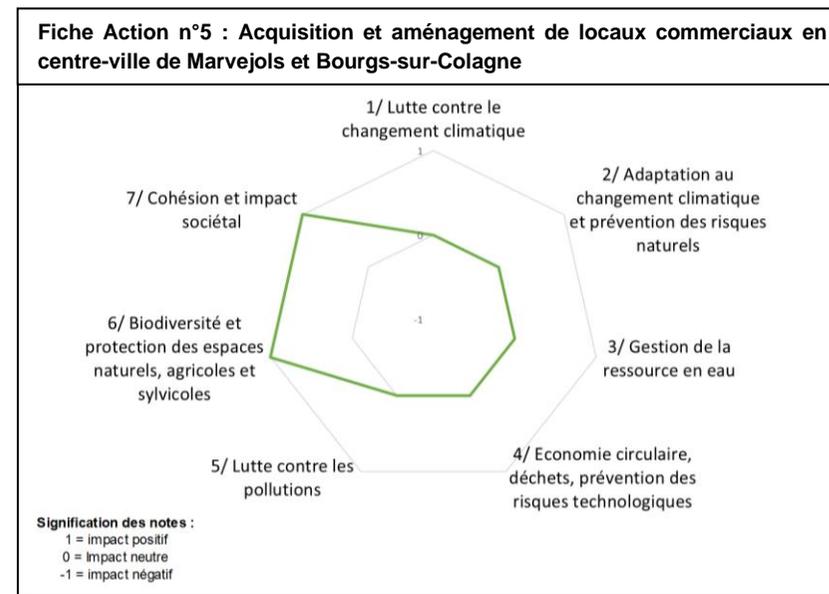
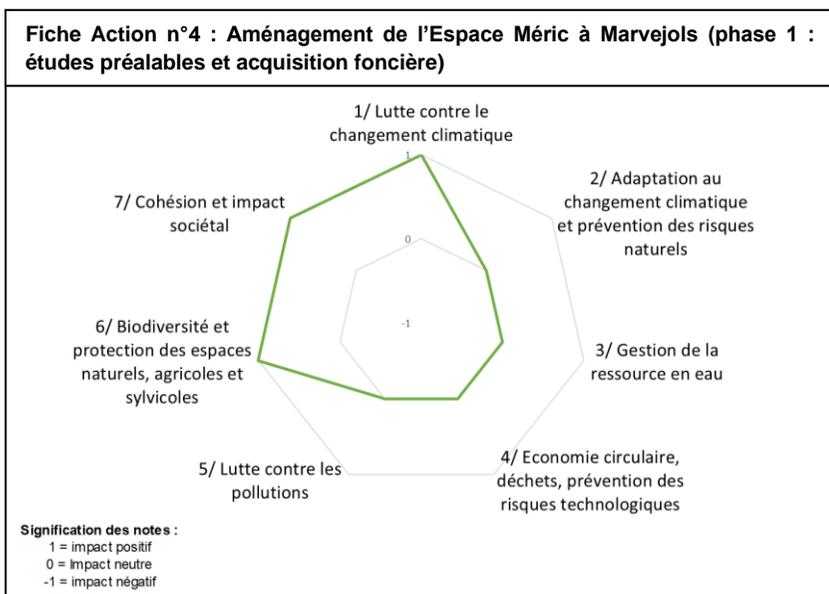
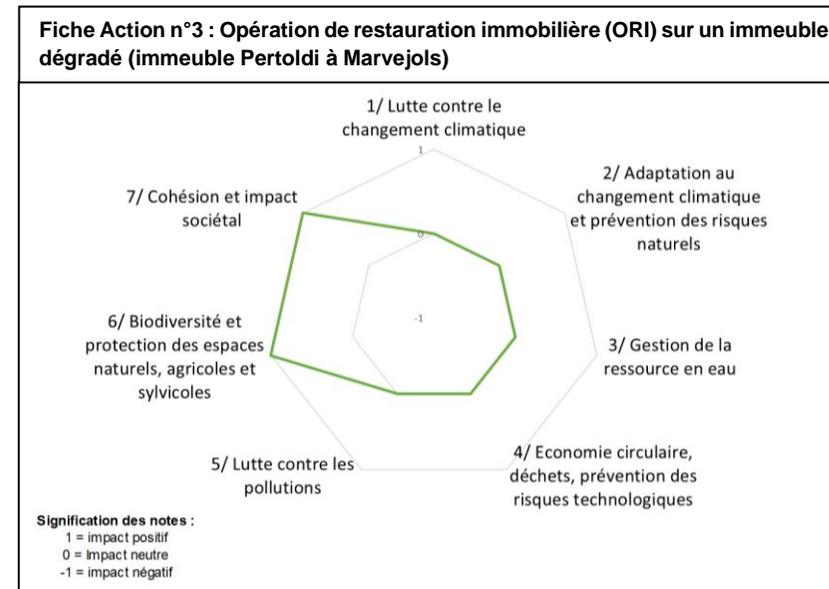
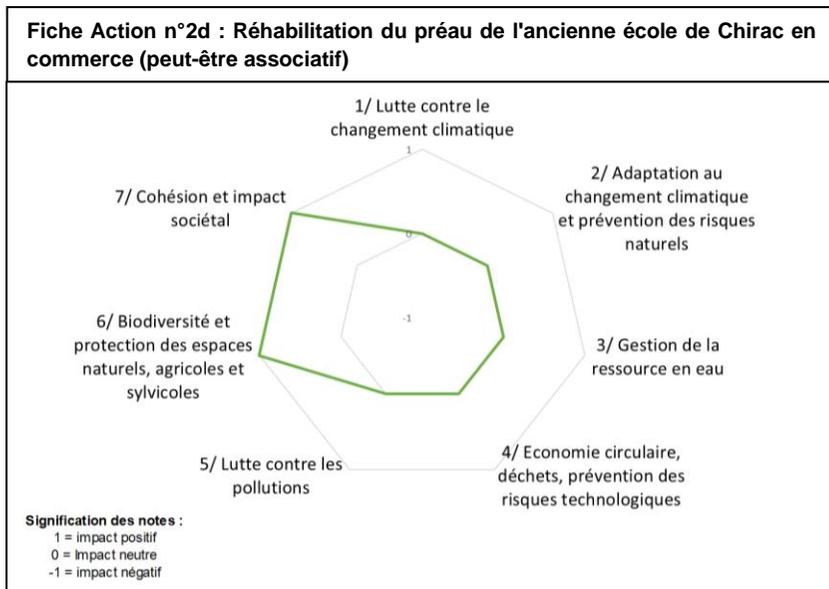
Annexe 4 : Tableau de légende présentant les 7 objectifs de la grille CRTE d'évaluation d'impact environnemental

Objectifs du CRTE	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	3/ Gestion de la ressource en eau
En quelques mots	Stabiliser voire réduire la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère en minimisant les émissions et en favorisant l'absorption desdits GES	Prévoir et mettre en place des pistes pour limiter les impacts des changements climatiques sur la population, la nature et les biens matériels / infrastructures	Assurer ou rétablir le bon état des masses d'eau (de surface et souterraines) et prévenir la détérioration des masses d'eau en bon état
Sous-objectifs et critères d'évaluation de la contribution des projets ORT-PVD à la Transition écologique (non exhaustif)	Réduire les émissions de GES directes ET importées par tous les moyens	Limiter les dommages liés aux risques naturels actuels et à venir sur la population, la nature, les biens matériels et les infrastructures	Préserver ou restaurer le bon état écologique des masses d'eau, cours d'eau et écosystèmes marins
	Créer et préserver des processus et puits de captage ou stockage du CO2	Désimperméabiliser les sols	Contrôler et limiter les prélèvements en eau liés à l'action humaine
	Promouvoir la sobriété énergétique (réduction du gaspillage, hiérarchisation des besoins, alternatives décarbonées)	Renaturer ou végétaliser les sols	Valoriser les eaux non-conventionnelles (eau de pluie, eaux grises, etc.)
	Développer les énergies renouvelables (ENR) : production / stockage / distribution / consommation	Limiter les îlots de chaleur et créer des points de fraîcheur	Mettre en place une gestion intégrale des eaux pluviales à la parcelle
	Favoriser l'efficacité énergétique et les économies d'énergie		Favoriser l'infiltration des eaux pluviales
	Promouvoir et soutenir les pratiques agricoles moins émettrices de GES		Mettre en place des mesure de prévention et atténuation des effets des inondations / sécheresses
	Soutenir la décarbonation de l'économie (tourisme durable, RSE, etc.)		Limiter le rejet de polluants chimiques et d'eaux usées pouvant contaminer les masses d'eau
	Promouvoir les mobilités durables, peu émettrices de GES (transport en commun, vélo, etc.)		Faire en sorte que l'eau ne contienne ni micro-organisme ni parasite potentiellement dangereux pour la santé humaine
Utiliser des matières premières renouvelables et issues de sources durables			

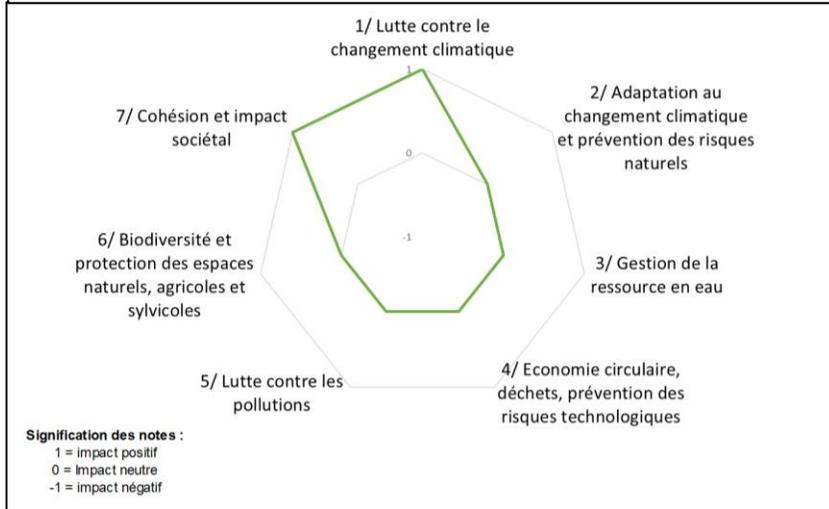
4/ Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	7/ Cohésion et impact sociétal
Assurer une gestion durable des ressources naturelles en agissant sur les chaînes de production depuis la conception des produits jusqu'au traitement des déchets	Éviter et réduire les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol pour préserver la santé publique et les écosystèmes	Protéger la biodiversité, préserver la richesse et la résilience des écosystèmes et restaurer les milieux naturels dégradés	Monter des projets en phase avec les orientations des politiques de développement et de cohésion sociale et territoriale menées localement
Insérer des clauses et critères environnementaux dans les marchés et promouvoir les éco-labels	Éviter ou au moins réduire les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol (autres que les GES)	Protéger la nature et la biodiversité via des mesures de conservation des habitats naturels et semi-naturels et des espèces	Créer et maintenir des emplois locaux dans les filières de production durables, l'ESS et les activités innovantes pour un développement durable
Favoriser les démarches d'éco-conception et d'analyse de cycle de vie	Améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants (SO2, NOX, COVNM, PM2,5, NH3)	Préserver les surfaces végétalisées existantes, notamment via la lutte contre l'artificialisation des sols	Assurer un accès à la formation pour des emplois durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, etc.)
Réduire les consommations de matières premières, de ressources naturelles et d'énergie	Développer la part des transports en commun et en mode doux dans les déplacements	Désimperméabiliser, renaturer et végétaliser les sols	Créer et maintenir des services publics, des lieux culturels et des lieux de loisirs sur le territoire
Utiliser des matières et ressources durables et non dangereuses pour la santé et l'environnement	Soutenir les démarches de labellisation environnementale des exploitations agricoles	Préserver, restaurer et créer des continuités écologiques (trames vertes et bleues)	Sensibiliser le grand public au développement durable du territoire (population, acteurs économiques, écoles, etc.)
Augmenter le taux de réparation / durabilité / recyclabilité des produits	Utiliser des matières et ressources durables et non dangereuses pour la santé et l'environnement	Adapter le nombre de points lumineux et la durée d'éclairage quotidien (trame noire)	Mobiliser un référentiel d'aménagement et de développement durable
Favoriser le réemploi des matériaux et limiter la production de déchets	Limiter voire réduire la consommation de produits phytopharmaceutiques	Sauvegarder voire recréer des zones humides, riches en biodiversité	Favoriser la justice sociale, l'accessibilité et réduire les inégalités
Soutenir le recyclage et la valorisation des déchets non résiduels		Gérer durablement les terres (protection biodiversité des sols, neutralité dégradation des terres, assainissement sites contaminés)	Favoriser la cohésion sociale (liens de solidarité, citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, inégalités réduites, etc.)
Éviter les dépôts sauvages		Gérer durablement les forêts pour préserver la ressource bois ainsi que favoriser la richesse et la résilience des écosystèmes forestiers	Faciliter l'accès à un logement de qualité
Développer les circuits courts		Développer les pratiques agricoles durables pour préserver la biodiversité et enrayer la dégradation des sols / écosystèmes	Mettre en place des démarches de participation citoyenne

Annexe 5 : Diagrammes radar produits lors de l'évaluation des projets PVD de la Communauté de Communes du Gévaudan avec la grille CRTE d'évaluation d'impact environnemental

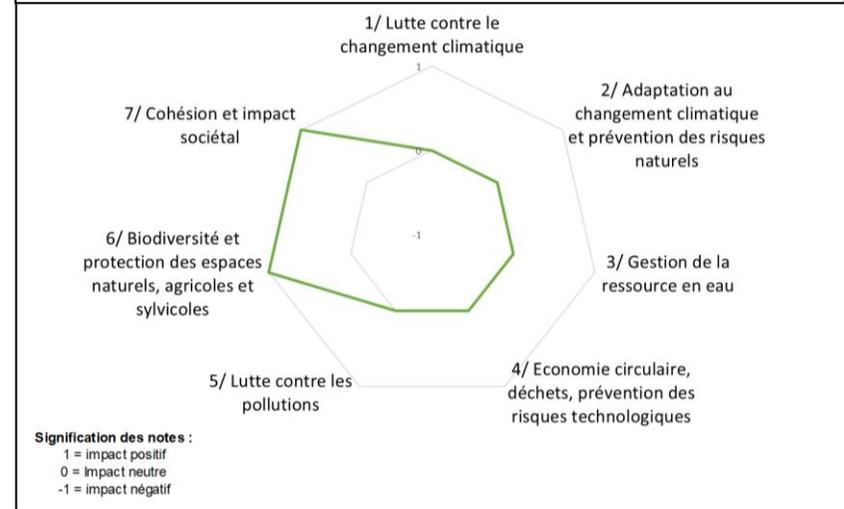




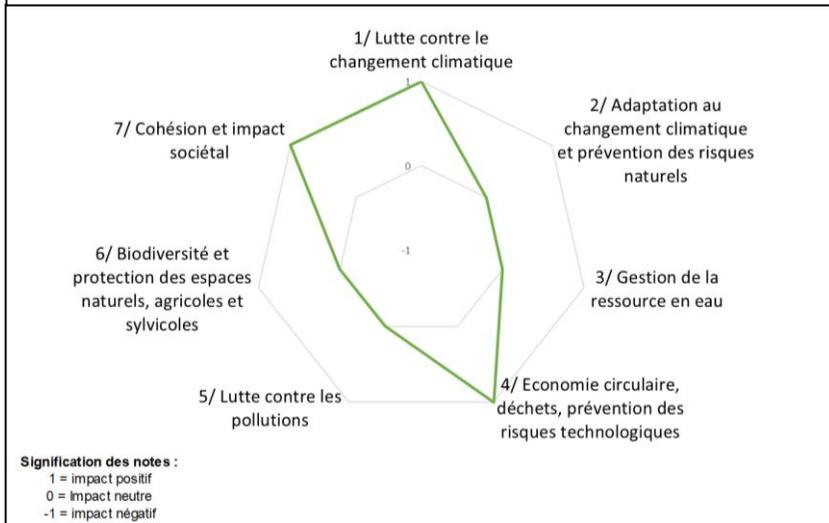
Fiche Action n°6 : Dynamisation de la plate-forme des commerçants et artisans du territoire



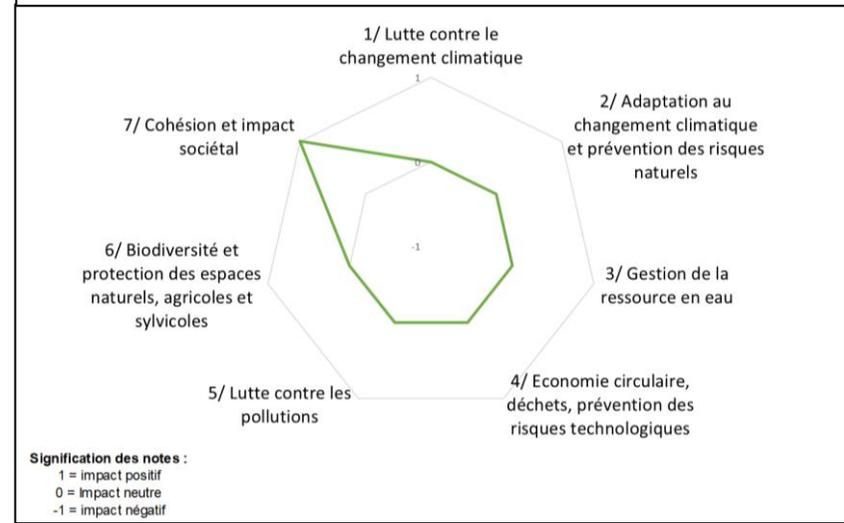
Fiche Action n°8 : Réhabilitation de la maison Rodier de Chirac en locaux professionnels au rdc et en logements à l'étage



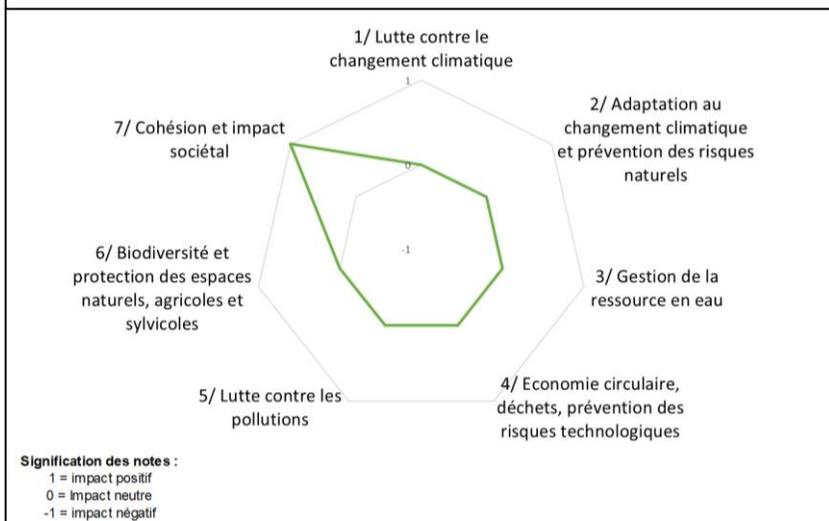
Fiche Action n°9 : Aménagement de l'ancienne poste de Chirac en boutique à l'essai



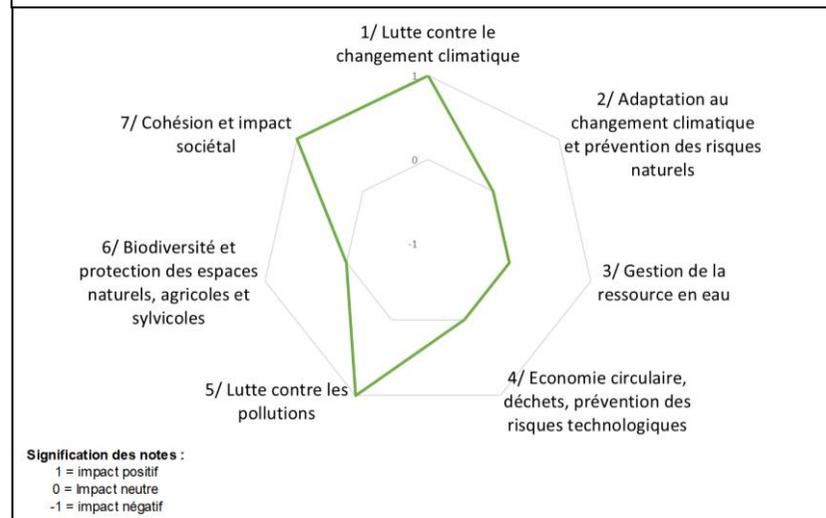
Fiche Action n°12a : Aménagement de la liaison Esplanade - Place Cordesse (cheminement partagé) à Marvejols



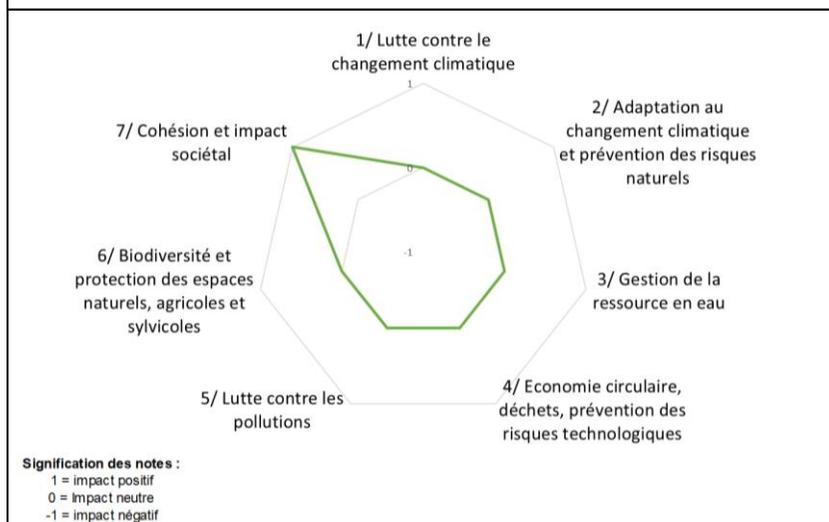
Fiche Action n°12b : Aménagement de la liaison Esplanade - Place de l'Ancienne École des Filles (cheminement partagé) à Marvejols



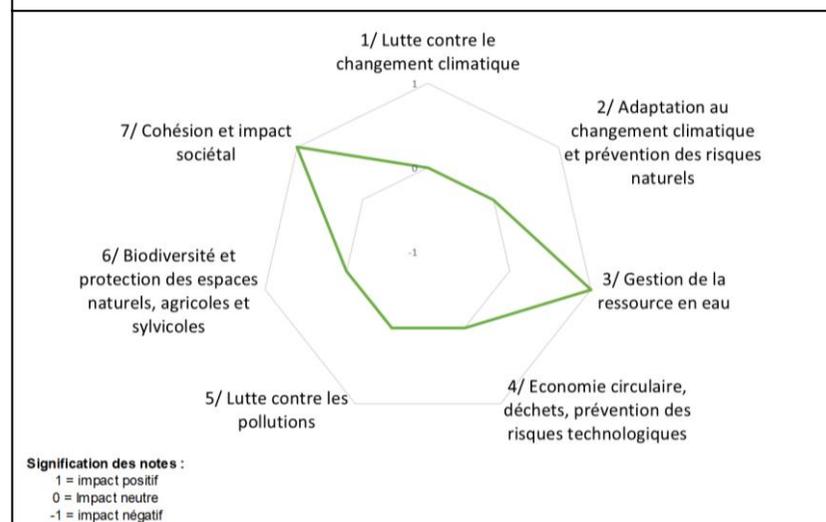
Fiche Action n°13 : Création d'une liaison sécurisée entre Chirac et Le Monastier sur les abords de la RD 809



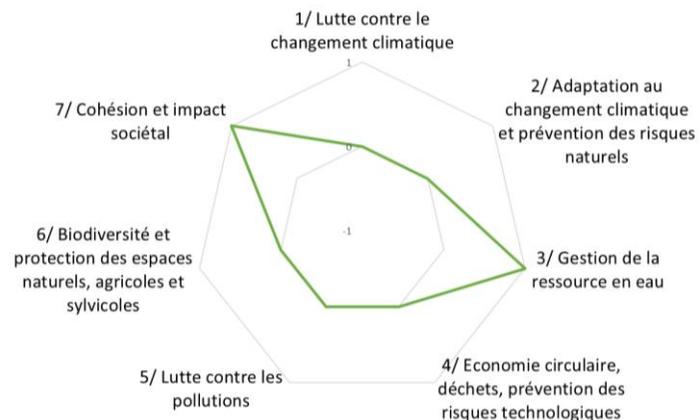
Fiche Action n°14 : Aménagement d'un cheminement sécurisé entre le centre du bourg et la nouvelle école de Chirac



Fiche Action n°15a : Aménagement du boulevard de Jabrun à Marvejols

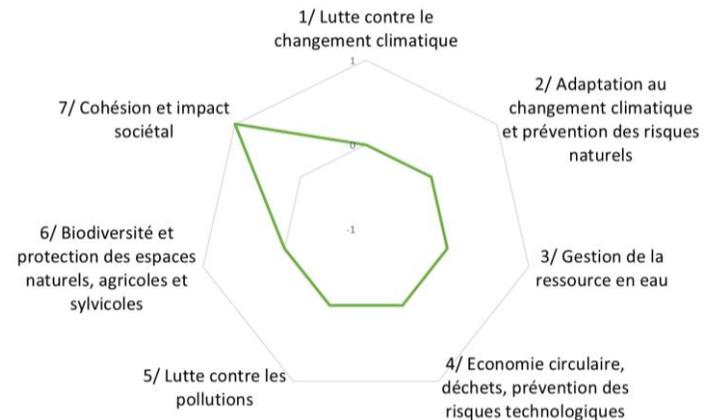


Fiche Action n°15b : Aménagement de l'avenue du Cheyla et du boulevard Saint-Dominique à Marvejols



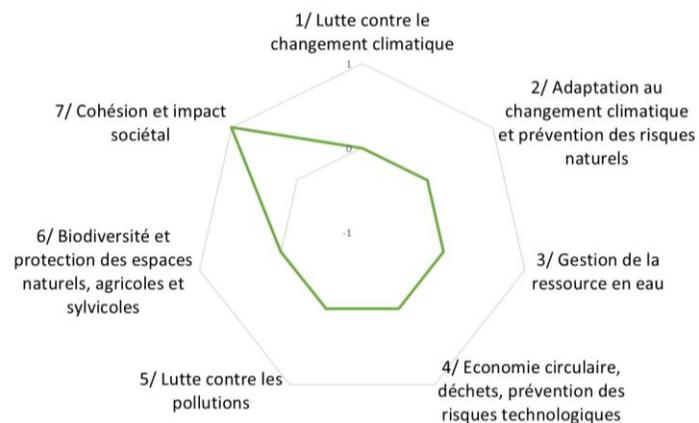
Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°15c : Aménagement de la Place du Soubeyran à Marvejols



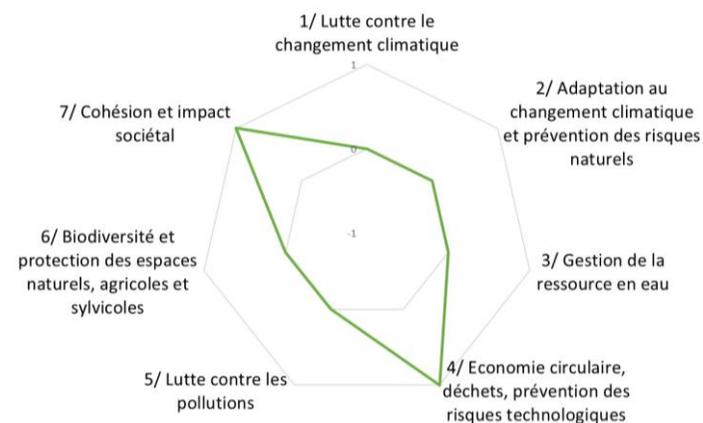
Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°16 : Aménagement de la Place Daurade à Marvejols



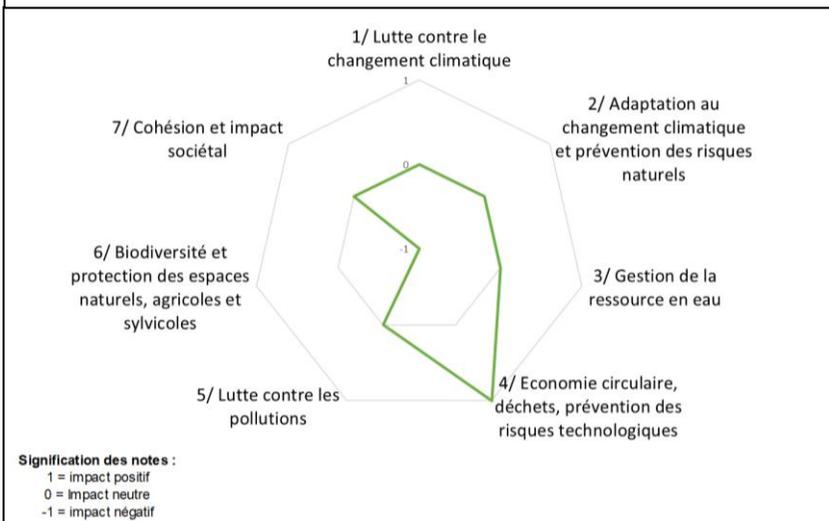
Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°17 : Aménagement de la Place Cordesse à Marvejols (études préalables)

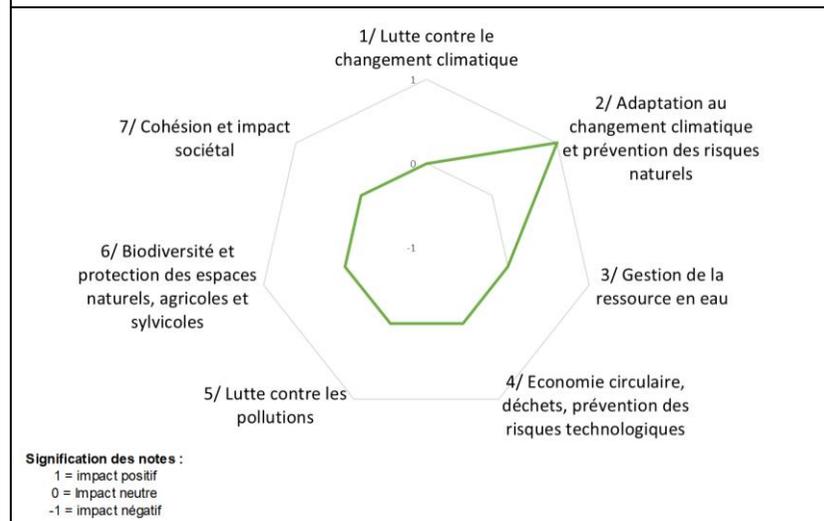


Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = impact neutre
 -1 = impact négatif

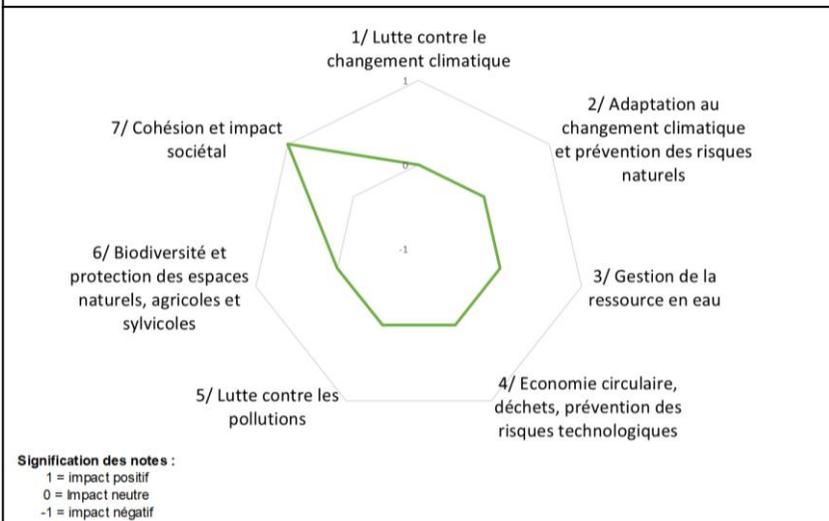
Fiche Action n°19 : Mise en valeur du patrimoine bâti de Marvejols par la lumière



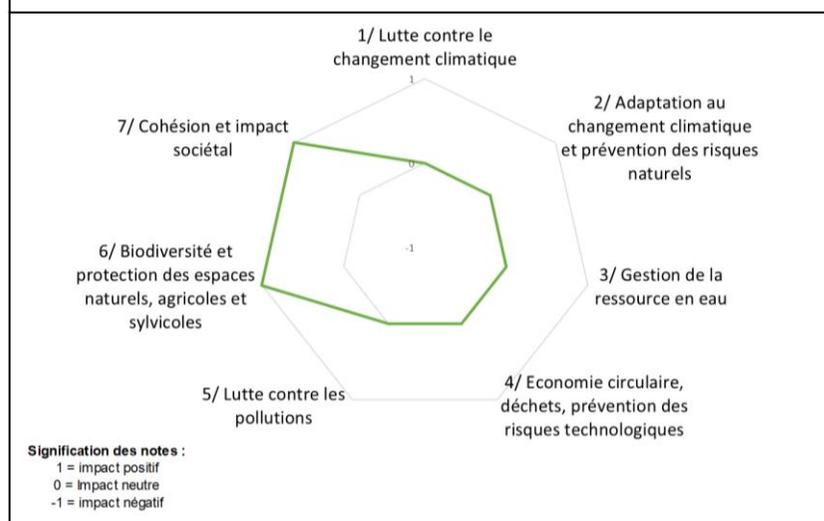
Fiche Action n°20 : Étude en vue de l'aménagement d'un espace de respiration rue Vilette à Marvejols



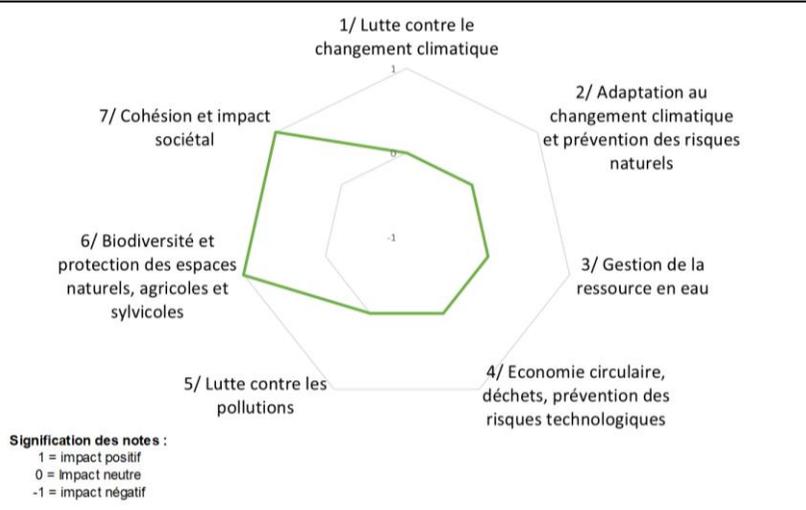
Fiche Action n°21b : Requalification du cinéma le Trianon et aménagement d'une salle d'arts vivants à Marvejols (Phase 2 : acquisitions foncières, acquisition de fonds et travaux)



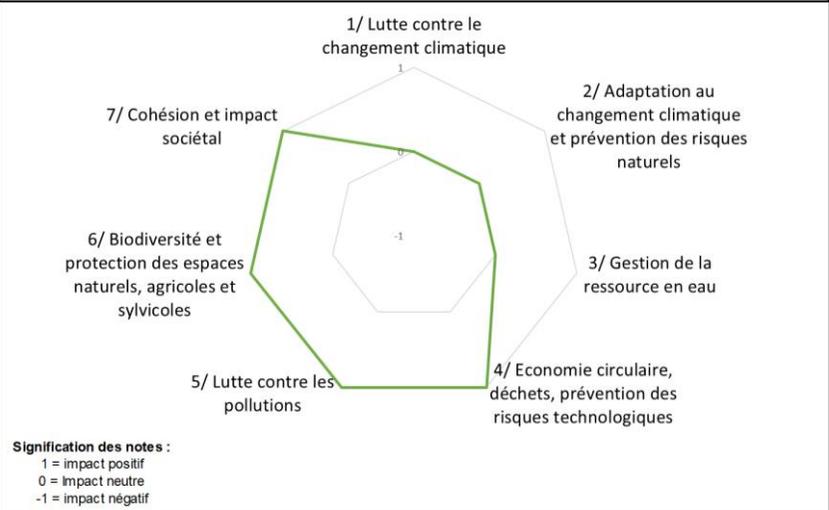
Fiche Action n°22 : Création d'une maison de santé sur le site de l'îlot Châtillon



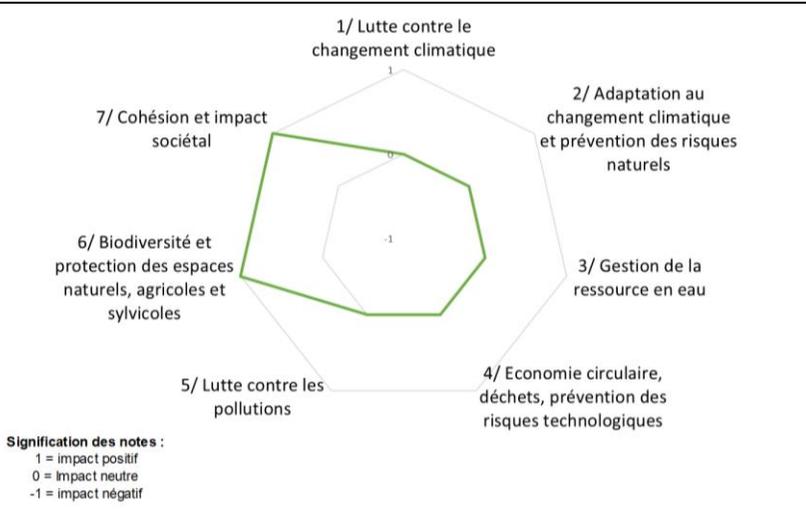
Fiche Action n°23b : Réhabilitation de la friche de l'ancienne usine de la Goutelle en un espace dédié aux associations (Phase 2 : réhabilitation du site)



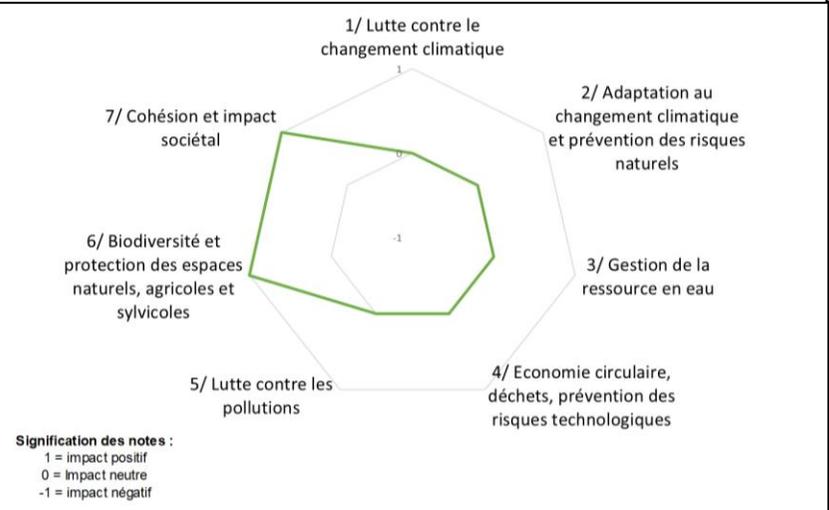
Fiche Action n°24 : Étude en vue de l'aménagement de l'ancien abattoir communal de Marvejols en centre de formation



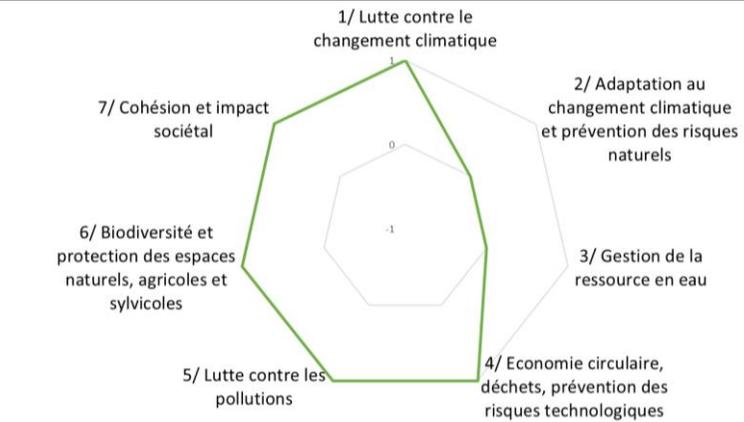
Fiche Action n°25 : Relocalisation de l'ETES en centre-ville de Marvejols (école de travail éducatif et social)



Fiche Action n°26 : Réhabilitation de la maison du temps libre en complexe multifonctionnel et intergénérationnel et extension en vue de l'implantation de l'école Marceau Crespin à Chirac, commune de Bourgs-sur-Colagne

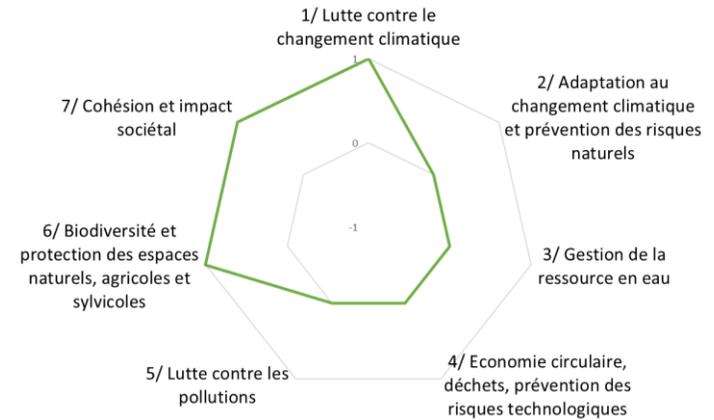


Fiche Action n°27 : Réhabilitation des anciens ateliers municipaux communaux de Chirac en salles associatives (dont salle des jeunes et atelier participatif réparation vélos)



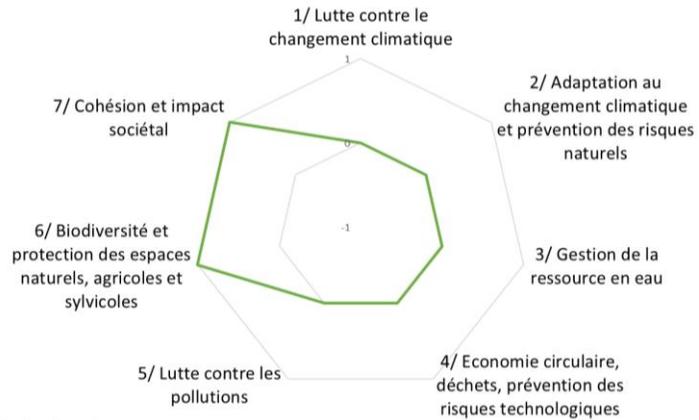
Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = Impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°28 : Installation de casiers de distribution de produits locaux



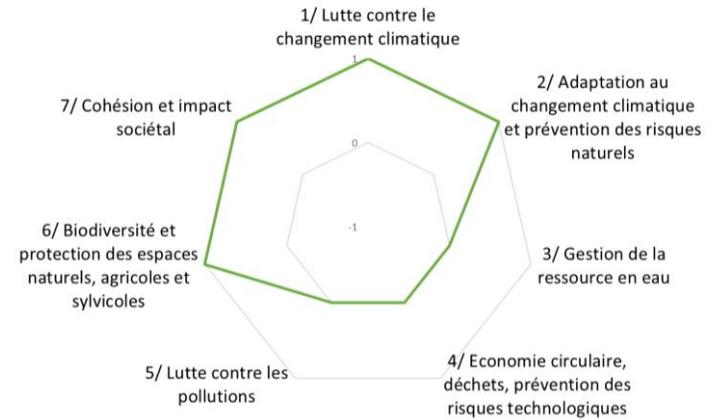
Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = Impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°29 : Réhabilitation de l'ancienne Gare du Monastier



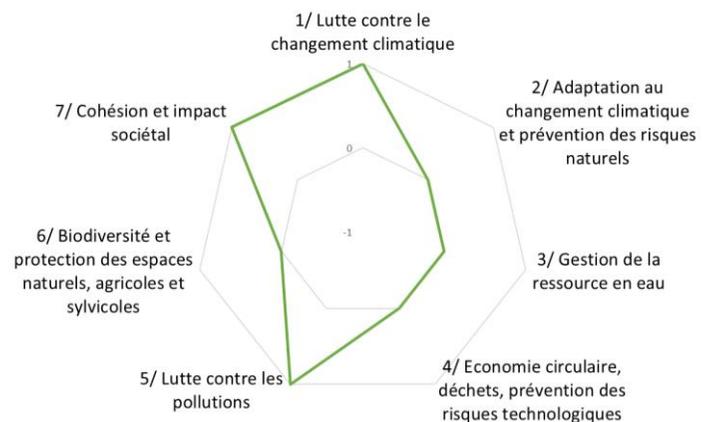
Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = Impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°30a : Création d'un poste de cheffe de projet PVD



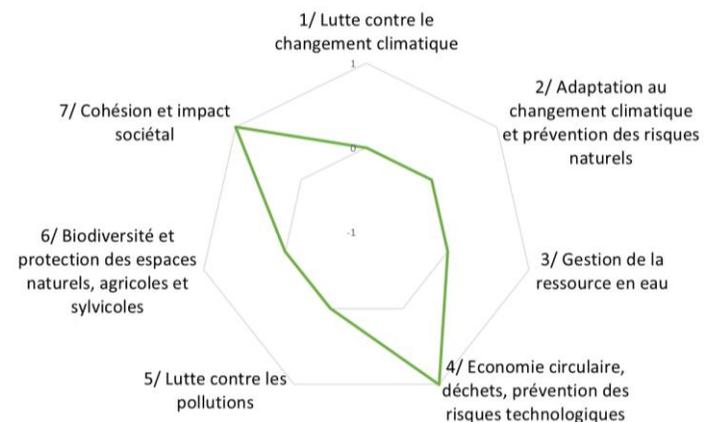
Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = Impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°30b : Création d'un poste de chargé de mobilités durables



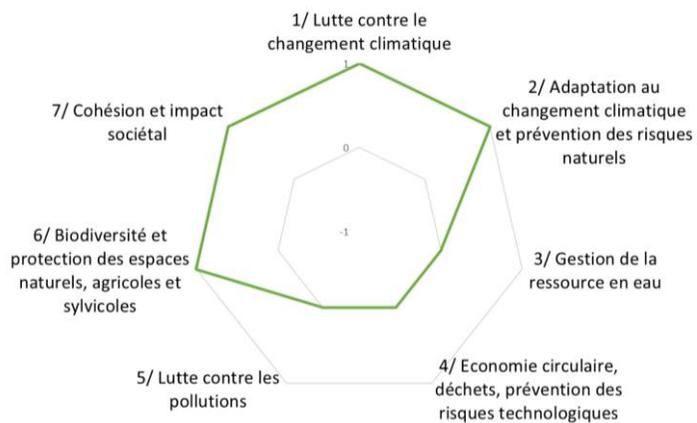
Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = Impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°30c : Création d'un poste de manager de commerce



Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = Impact neutre
 -1 = impact négatif

Fiche Action n°30d : Intégration d'un stagiaire PVD à l'équipe aménagement



Signification des notes :
 1 = impact positif
 0 = Impact neutre
 -1 = impact négatif